

**Extrait du registre des délibérations  
du Comité syndical  
d'Eaux de Vienne-Siveer**

**Réunion du 21 septembre 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre**, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis dans le complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12 rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy COOPMAN.

Date de la convocation : 15 septembre 2022  
Nombre d'électeurs composant le collège électoral : 103  
Nombre d'électeurs présents : 71  
Nombre d'électeurs ayant donné un pouvoir : 11  
Nombre de votants : 82  
Président de la séance : Monsieur Rémy Coopman  
Secrétaire de la séance : Madame Pascale Guittet

**Délibération n°1**

**Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2021**

Etaient présents (71): Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Pierre Bernard, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, François Bock (suppléant), Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Joël Cogné, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Michel Dromard, Bernard Duchateau, Michel Fresneau, Christian Gallas (suppléant), Francis Gargouil, Alain Gaudineau (suppléant), Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Héneau, Werner Kervarec (suppléant), Odile Landreau, Roland Latu, Pierre Ledoux, Frédéric Léonet, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Françoise Micault, Jean-Louis Michel, Thierry Mirebeau, René Morisset (suppléant), Gilles Multeau, Adrien Pagé (suppléant), Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Olivier Pin, Frédy Poirier, Philippe Prioux (suppléant), Jacky Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Réveillault, Jacques Sabourin, Pascal Sansiquet (suppléant), Guy Sauvaitre (suppléant), Claude Sergent, Michel Servain, Jacky Surreau (suppléant), Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier.

Absents ayant donné pouvoir : (11)

Jacques Bouloux a donné pouvoir à Jean-Philippe Boyard  
Antoine Braguier a donné pouvoir à Evelyne Azihari  
Dominique Cadu a donné pouvoir à Nicolas Réveillault  
Henri Colin a donné pouvoir à Bernard Héneau  
Jean-Pierre Jager a donné pouvoir à Edouard Renaud  
Gilbert Jaladeau a donné pouvoir à Rémy Coopman  
Florence Jardin a donné pouvoir à Laurent Lucaud  
Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Alain Gaudineau

Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau  
Bernard Rousseau a donné pouvoir à Alain Guillon  
Monique Vivion a donné pouvoir à Michel Servain

Absents excusés (31) : François Audoux, Jean-Marie Barré, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Fabien Bonnet, Didier Carjat, Vincent Chenu, Jean-Michel Choisy, Fabrice Dinais, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Bernard Jamain, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Romain Mignot, Philippe Moigner, Yannick Quintard, Stéphane Raynaud, Xavier Robin, Franck Roy, Séverine Saint-Pé, Emmanuel Soulas, Stéphanie Steinmetz, Eric Viaud.



Vu l'article L.2224-5 et les articles D.2224-1 à D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité (RPQS) portant sur le service public de l'eau potable pour l'année 2021, figurant en annexe.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service concerné.

Il doit être présenté au Comité syndical dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Consultée le 13 septembre 2022, la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a émis un avis favorable à l'adoption de ce rapport.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstentions	Vote Pour	Vote Contre
82	3	78	1

Vu l'avis favorable de la CCSPL du 13 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages dont 1 vote contre et 3 abstentions, décide d'adopter le Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable, tel qu'il figure en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture



## Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service

(RPQS)

# 2021



"crédit photo : fotolia"

# EAU

## Maîtrise d'ouvrage Eaux de Vienne Siveer



Le syndicat « **Eaux de Vienne – Siveer** » est un **syndicat mixte** à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement.

Il regroupe **des communes** et des **Établissements Publics de Coopération intercommunale** (EPCI) du département de la **Vienne**, il peut par ailleurs regrouper des communes ou des EPCI de **départements limitrophes**.

Le syndicat Eau de Vienne – Siveer dispose de quatre cartes de compétences dans les domaines suivants :

- ***Eau potable***
- ***Assainissement collectif***
- ***Assainissement non collectif***
- ***Protection contre l'incendie***

Les organes exécutifs du syndicat sont le Président et le Bureau.

Depuis le 7 octobre 2020, le président est **Rémy COOPMAN**.

Les vice-présidents sont Philippe PATEY, Evelyne AZIHARI, Edouard RENAUD, Patrick CHARRIER, Christian CHAPLAIN, Nicolas REVEILLAUD, Claude SERGENT, Jacques SABOURIN, Roland LATU, Claude DAVIAUD, Laurent LUCAUD, Françoise MICAULT, Dominique DABADIE, Pascale GUITTET, Alain GUILLON.

Les membres du bureau sont Jean-Pierre JAGER, Thierry TRIPHOSE, Odile LANDREAU, Joël DORET, Bernard ROUSSEAU, Frédy POIRIER, Gilbert JALADEAU, Bernard HENEAU, Michel MALLET



**Rémy COOPMAN**  
*Président*  
**CC Civraisien  
en Poitou**



**Philippe PATEY**  
*1<sup>er</sup> Vice-Président*  
**CC Haut-Poitou**



**Évelyne AZIHARI**  
*Vice-Présidente*  
**CA Grand Châtell<sup>re</sup>**



**Edouard RENAUD**  
*Vice-Président*  
**CC Pays  
Loudunais**



**Patrick CHARRIER**  
*Vice-Président*  
**CC Vienne  
et Gartempe**



**Christian  
CHAPLAIN**  
*Vice-Président*  
**CC Vallées du Clain**



**Nicolas  
RÉVEILLAULT**  
*Vice-Président*  
**CU Grand Poitiers**



**Claude SERGENT**  
*Vice-Président*  
CC Pays Loudunais



**Jacques SABOURIN**  
*Vice-Président*  
CA Grand Châtellais



**Roland LATU**  
*Vice-Président*  
CC Civraisien  
en Poitou



**Claude DAVIAUD**  
*Vice-Président*  
CC Vienne  
et Gartempe



**Laurent LUCAUD**  
*Vice-Président*  
CU Grand Poitiers



**Françoise MICAULT**  
*Vice-Présidente*  
CC Vallées du Clain



**Dominique DABADIE**  
*Vice-Président*  
CC Haut-Poitou



**Pascale GUITTET**  
*Vice-Présidente*  
CU Grand Poitiers



**Alain GUILLON**  
*Vice-Président*  
CC Vienne  
et Gartempe



**J-Pierre JAGER**  
*Membre du Bureau*  
**CC Pays Loudunais**



**Thierry TRIPHOSE**  
*Membre du Bureau*  
**CA Grand Châtell<sup>lt</sup>**



**Odile LANDREAU**  
*Membre du Bureau*  
**CA Grand Châtell<sup>lt</sup>**



**Joël DORET**  
*Membre du Bureau*  
**CC Haut-Poitou**



**Bernard ROUSSEAU**  
*Membre du Bureau*  
**CC Vienne et Gartempe**



**Frédy POIRIER**  
*Membre du Bureau*  
**CU Grand Poitiers**



**Gilbert JALADEAU**  
*Membre du Bureau*  
**CC Civraisien en Poitou**



**Bernard HÉNEAU**  
*Membre du Bureau*  
**CA Grand Châtell<sup>lt</sup>**



**Michel MALLET**  
*Membre du Bureau*  
**CC Haut-Poitou**

# PARTIE 1 : EAU POTABLE

## Nos principales missions :

- Investissements dans l'étude et la réalisation d'équipements d'eau potable.
- Exploitation des exhaures (forages, puits, ressources de surface) .
- Gestion d'usines de traitement (production)
- Gestion des réseaux, sectorisation, recherche et réparation des fuites dans un objectif permanent d'économie et de représentation de la ressource.
- Gestion des abonnés : relevés de compteurs, facturation, conseil et assistance.

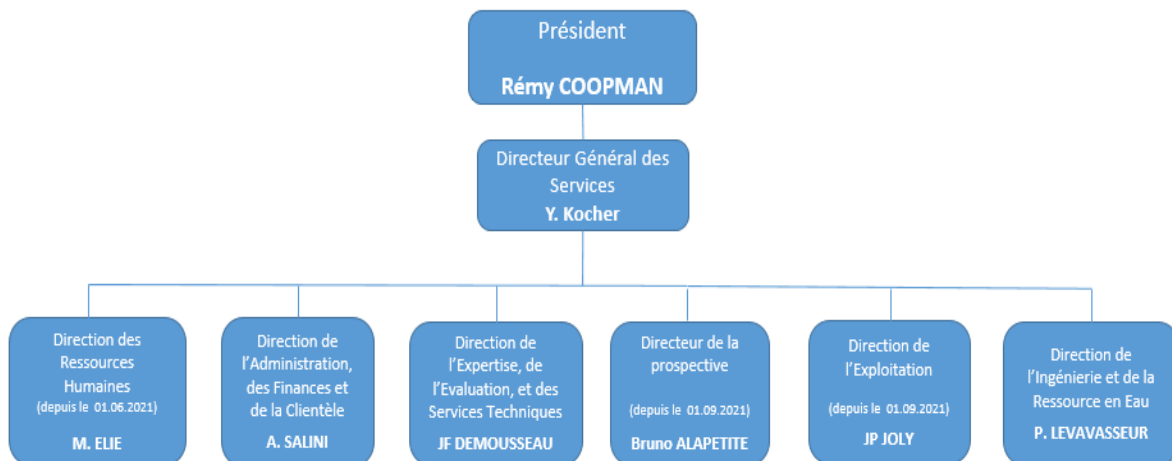
Nos équipes interviennent 24h/24 et 7 jours sur 7 pour les urgences.



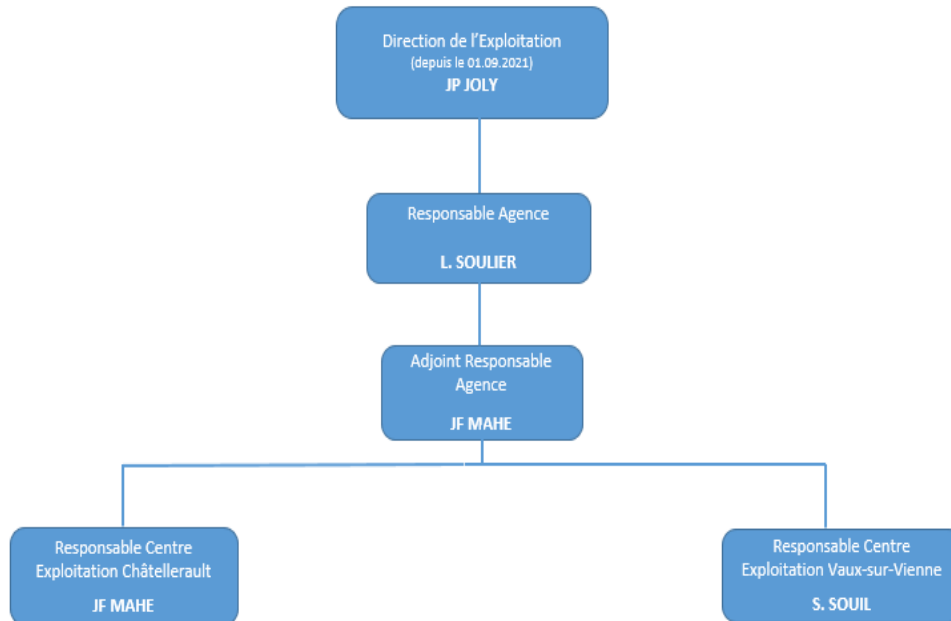


# ORGANISATION DES SERVICES

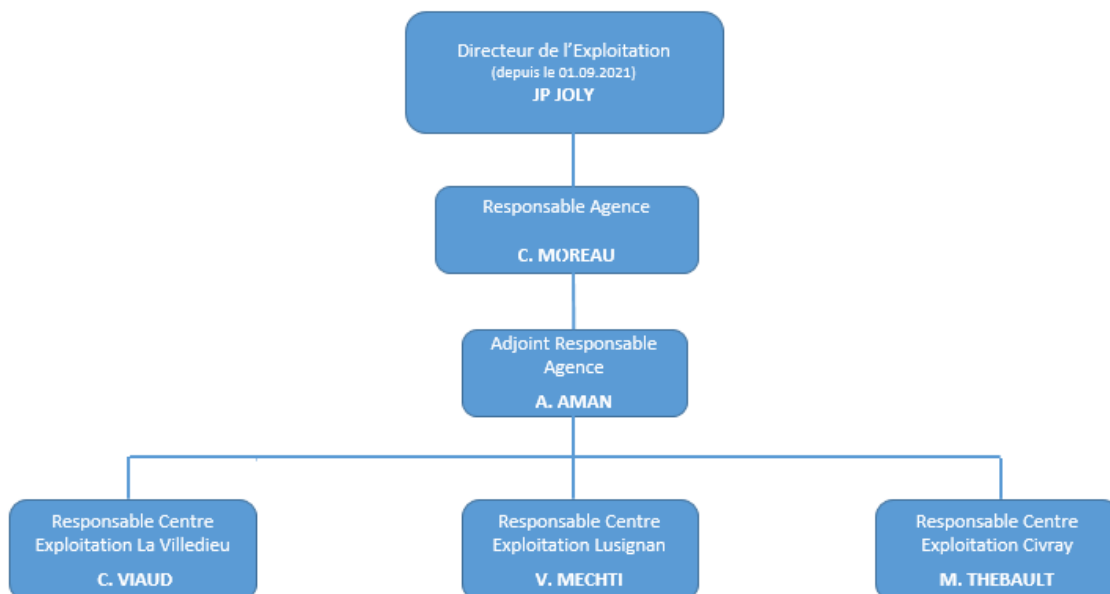
## SIÈGE 2021



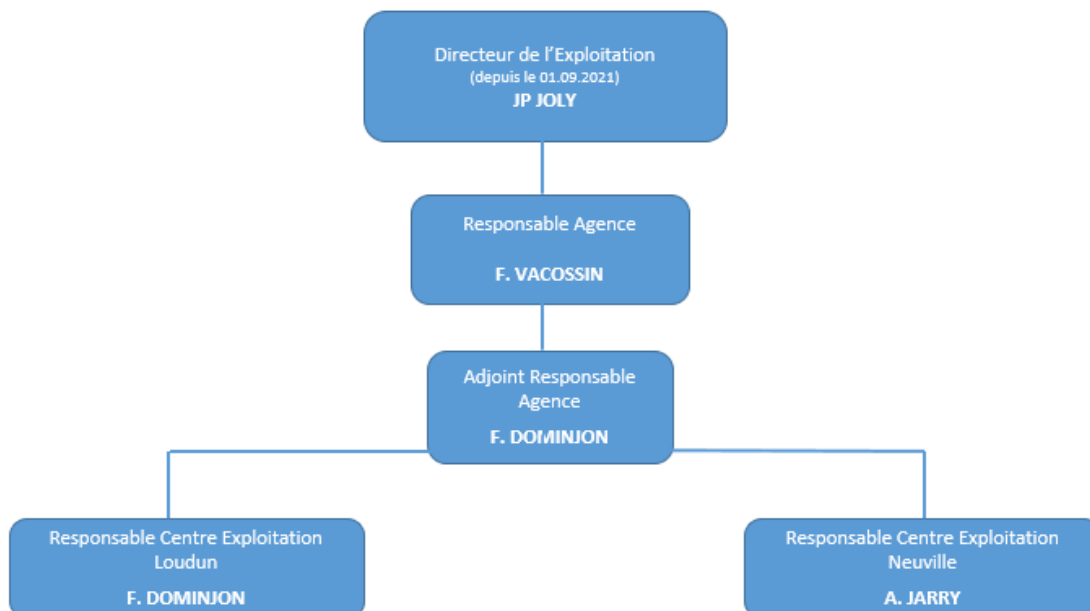
## CHATELLERAULT 2021



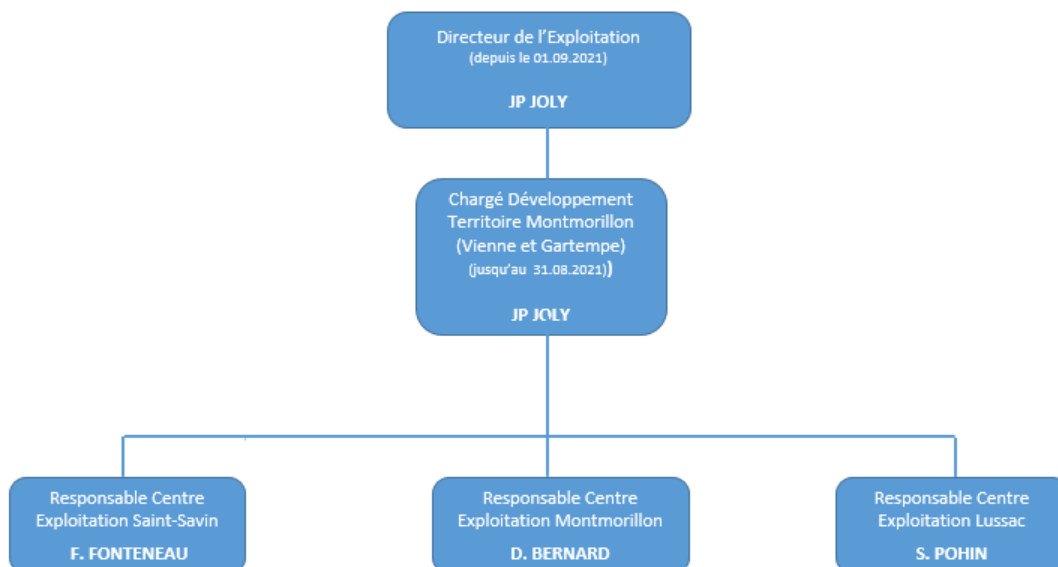
## LA VILLEDIEU 2021



## NEUVILLE 2021



## MONTMORILLON 2021



# Périmètre EAU POTABLE

Le syndicat est constitué de **21 Comités Locaux** qui regroupent **253 communes**.

## COMITÉ LOCAL DU BAS-LOUDUNAIS

- |                   |                        |                     |                    |
|-------------------|------------------------|---------------------|--------------------|
| - Angliers        | - Arçay                | - Aulnay            | - Berthegon        |
| - Ceaux-en-Loudun | - Chalais              | - La Chaussée       | - Craon            |
| - Dercé           | - La Grimaudière       | - Guesnes           | - Marçay (37)      |
| - Marnes (79)     | - Martaizé             | - Maulay            | - Mazeuil          |
| - Messemé         | - Moncontour           | - Monts-sur-Guesnes | - Mouterre-Silly   |
| - Nueil-sous-Faye | - Pouant               | - Prinçay           | - La Roche-Rigault |
| - Saint-Clair     | - Saint-Jean-de-Sauves | - Saint-Laon        | - Saires           |
| - Sammarçolles    | - Savigny-sous-Faye    | - Verrue            |                    |

## COMITÉ LOCAL DE BOISSE-DESTILLES

- |                        |                      |                      |                   |
|------------------------|----------------------|----------------------|-------------------|
| - Asnières-sur-Blour   | - Availles-Limouzine | - L'Isle-Jourdain    | - Luchapt         |
| - Mauprévoir           | - Millac             | - Moussac-sur-Vienne |                   |
| - Mouterre-sur-Blourde | - Nérignac           | - Pressac            | - St-Martin-L'Ars |
| - Usson du Poitou      | - Vigeant (Le)       |                      |                   |

## COMITÉ LOCAL DE LA BUSSIÈRE-ST SAVIN

- |                 |                          |               |                 |
|-----------------|--------------------------|---------------|-----------------|
| - Antigny       | - Béthines               | - La Bussière | - Fleix         |
| - Haims         | - Lauthiers              | - Nalliers    | - Paizay-Le-Sec |
| - Saint Germain | - Saint-Pierre de Maillé | - Saint Savin | - Villemort     |

## COMITÉ LOCAL DE BRIGUEIL-LE-CHANTRE

- |                     |                       |             |              |
|---------------------|-----------------------|-------------|--------------|
| - Bourg-Archambault | - Brigueil le Chantre | - Coulonges | - Journet    |
| - Liglet            | - Saint-Léomer        | - Thollet   | - Tilly (36) |
| - Trimouille (La)   |                       |             |              |

## COMITÉ LOCAL DE CHATELLERAULT-NAINTRE

- |                 |           |
|-----------------|-----------|
| - Châtellerault | - Naintré |
|-----------------|-----------|

## COMITÉ LOCAL DE CHANTEMERLE

- Anché
- Valence en Poitou
- Voulon

## COMITE LOCAL DU HAUT-POITOU EST

- Avanton
- Chabournay
- Chiré en Montreuil
- Cissé
- Frozes
- Neuville de Poitou
- Quinçay
- Saint Martin la Pallu
- Villiers
- Vouillé
- Yversay

## COMITE LOCAL DU HAUT-POITOU OUEST

- Amberre
- Ayrion
- Boivre la Vallée
- Chalandray
- Champigny en Rochereau
- Cherves
- Chouppes
- Coussay
- Cuhon
- Latillé
- Maillé
- Maisonneuve
- Massognes
- Mirebeau
- Thurageau
- Vouzailles

## COMITÉ DE LOUDUN - BASSES

- Basses
- Loudun

## COMITÉ LOCAL DU LUSSACOIS

- Bouresse
- Chapelle-Viviers (La)
- Civaux
- Goux
- Leignes-sur-Fontaine
- Lhommaizé
- Lussac-Les-Châteaux
- Mazerolles
- Persac
- Pindray
- Queaux
- Saint-Laurent de Jourdes
- Sillars
- Valdivienne
- Verrières

## COMITÉ LOCAL DE LATHUS - MONTMORILLON - JOUHET

- Adriers
- Jouhet
- Lathus-Saint-Rémy
- Montmorillon
- Moulismes
- Plaisance
- Saulgé

## COMITÉ LOCAL DE GRAND POITIERS EST

- Bignoux
- Bonnes
- La-Chapelle-Moulière
- Chauvigny
- Jardres
- Lavoux
- Liniers
- Pouillé
- Puye (La)
- Sainte Radégonde
- Saint-Julien-L'Ars
- Savigny-L'Evescault
- Sèvres-Anxaumont
- Tercé

## COMITÉ LOCAL DE GRAND POITIERS SUD OUEST

- |                     |                 |               |
|---------------------|-----------------|---------------|
| - Celle-l'Évescault | - Cloué         | - Coulombiers |
| - Curzay-sur-Vonne  | - Jazeneuil     | - Lusignan    |
| - Rouillé           | - Saint-Sauvant | - Sanxay      |

## COMITÉ LOCAL DE GRAND POITIERS NORD

- |                                  |                  |          |
|----------------------------------|------------------|----------|
| - Beaumont – Saint Cyr           | - Jaunay-Marigny | - Dissay |
| - Saint Georges Lès Baillargeaux |                  |          |

## COMITÉ LOCAL DE LA SOURCE BLEUE

- |                            |                           |                        |
|----------------------------|---------------------------|------------------------|
| - Brion                    | - Champagné-Saint-Hilaire | - Ferrière-Airoux (La) |
| - Gençay                   | - Magné                   | - Romagne              |
| - Saint Maurice la Clouère | - Saint Secondin          | - Sommières du Clain   |

## COMITE LOCAL LES TROIS-MOUTIERS

- |                   |                               |            |
|-------------------|-------------------------------|------------|
| - Berrie          | - Beuxes                      | - Bourmand |
| - Curçay sur Dive | - Glénouze                    | - Morton   |
| - Pouançay        | - Ranton                      | - Raslay   |
| - Roiffé          | - Saint Léger de Montbrillais | - Saix     |
| - Ternay          | - Trois Moutiers (Les)        | - Vézières |

## COMITE LOCAL DU SUD-VIENNE

- |                           |                 |                       |
|---------------------------|-----------------|-----------------------|
| - Asnois                  | - Blanzay       | - Brux                |
| - Champagné le Sec        | - Champniers    | - Chapelle Bâton (La) |
| - Charroux                | - Châtain       | - Château Garnier     |
| - Chaunay                 | - Civray        | - Genouillé           |
| - Joussé                  | - Linazay       | - Lizant              |
| - Payroux                 | - Saint Gaudent | - Saint Macoux        |
| - Saint Pierre d'Exideuil | - Saint Romain  | - Saint Saviol        |
| - Savigné                 | - Surin         | - Voulême             |

## COMITÉ LOCAL DES VALLÉES DU CLAIN

- |                           |                       |          |
|---------------------------|-----------------------|----------|
| - Aslonnes                | - Château Larcher     | - Dienné |
| - Fleuré                  | - Gizay               | - Iteuil |
| - Marçay                  | - Marigny-Chemereau   | - Marnay |
| - Nieuil l'Espoir         | - Nouaillé Maupertuis |          |
| - Roches Prémarie Andillé | - Smarves             | - Vernon |

- Villedieu du Clain (La)

- Vivonne

### COMITE LOCAL DU VAL DE GARTEMPE ET CREUSE

- Angles sur l'Anglin

- Coussay les Bois

- Leigné les Bois

- Lésigny

- Mairé

- Pleumartin

- Roche Posay (La)

- Vicq sur Gartempe

### COMITÉ LOCAL DE VAUX-SUR-VIENNE

- Antran

- Buxeuil

- Cernay

- Colombiers

- Dangé Saint Romain

- Doussay

- Ingrandes sur Vienne

- Leigné sur Usseau

- Lencloître

- Leugny

- Mondion

- Orches

- Ormes (Les)

- Ouzilly

- Oyré

- Saint Genest d'Ambière

- Saint Gervais les Trois Clochers

- Saint Christophe

- Saint Rémy sur Creuse

- Savigny sous Faye

- Scorbé Clairvaux

- Sérigny

- Sossay

- Thuré

- Usseau

- Vaux sur Vienne

- Vellèches

### COMITÉ LOCAL DE VIENNE OZON

- Archigny

- Aailles-en-Châtelleraut

- Bellefonds

- Bonneuil-Matours

- Cenon-sur-Vienne

- Chenevelles

- Monthoiron

- Senillé Saint-Sauveur

- Vouneuil-sur-Vienne

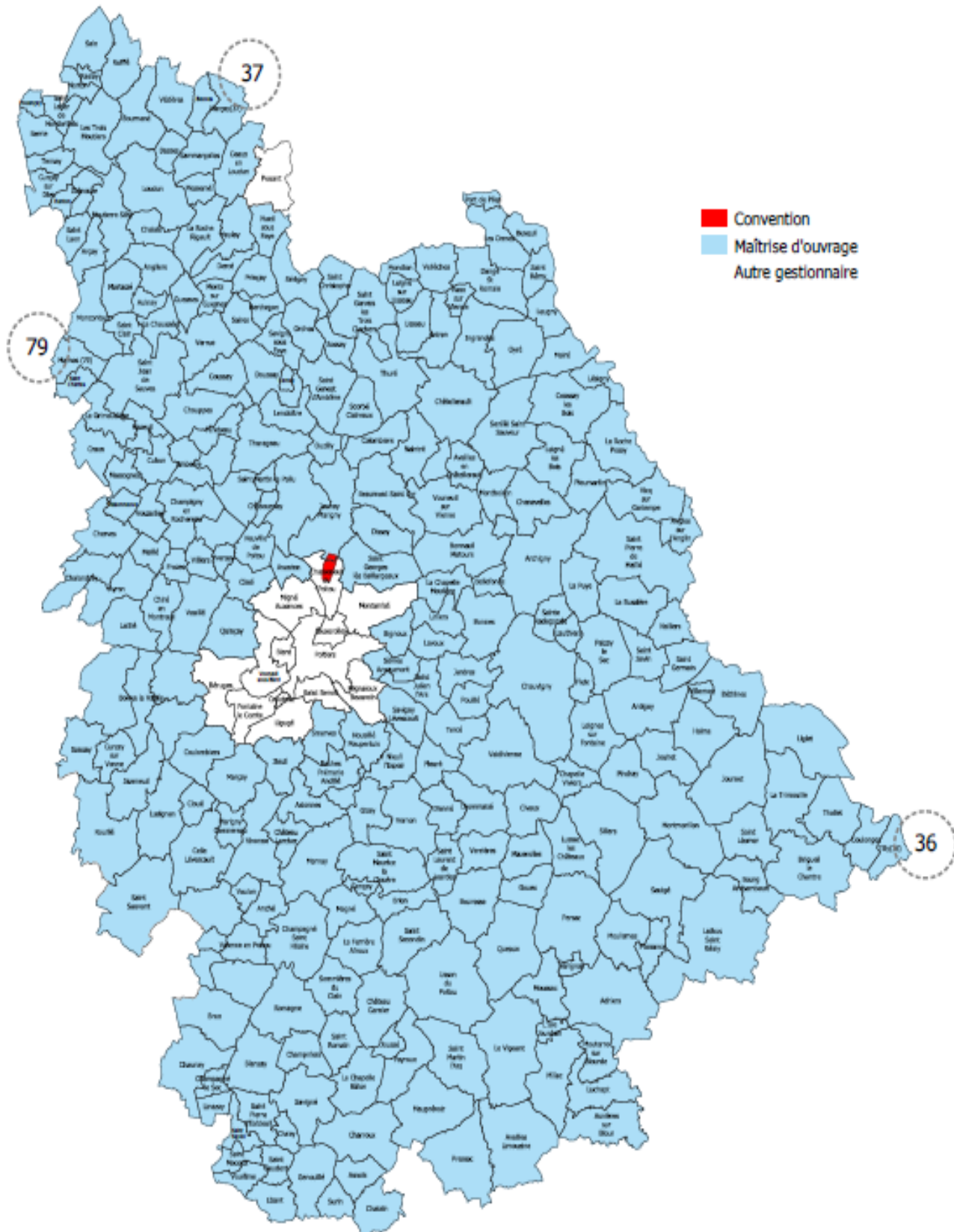
## Liste des transferts AEP au 01/01/2021

Aucun nouveau transfert en 2021.



# Eau potable

## Maîtrise d'ouvrage au 1er janvier 2021

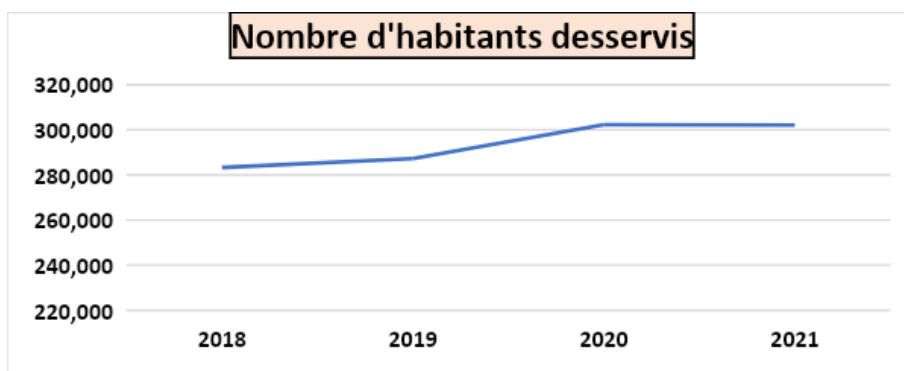




## NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut être raccordée.

<i>Années</i>	<i>Nombre habitants desservis</i>	<i>Evolution (en %)</i>
2018	283 289	
2019	287 217	1,39
2020	302 266	5,24
<b>2021</b>	<b>302 090</b>	<b>- 0,06</b>



## NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Le patrimoine du syndicat comprend :

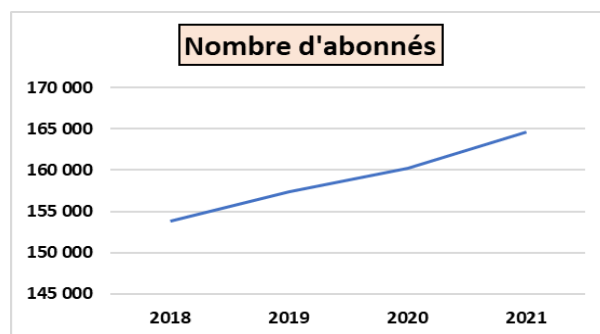
<i>Années</i>	<i>Nombre branchements</i>	<i>Evolution (en %)</i>
2018	160 450	
2019	164 492	2,52
2020	173 493	5,47
<b>2021</b>	<b>171 762</b>	<b>- 1,00</b>

L'évolution entre 20 et 21 est liée au changement de logiciel de gestion de la clientèle, qui a permis un travail important sur la base de données et qui ne tient pas compte des branchements transitoire ou temporaire (exemple: branchement de chantier non définitif)

## NOMBRE D'ABONNÉS

Le nombre d'abonnés au service de l'eau potable est de :

<i>Années</i>	<i>Nombre abonnés</i>	<i>Evolution</i>
2018	153 822	
2019	157 382	2,31
2020	160 261	1,83
<b>2021</b>	<b>164 613</b>	<b>2,72</b>

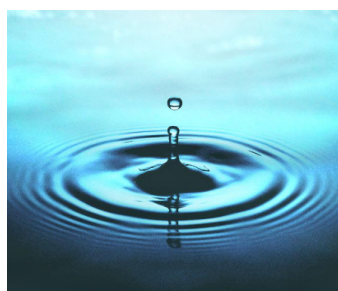


L'évolution entre 20 et 21 est liée au changement de logiciel de gestion de la clientèle, qui a permis un travail important sur la base de données.

## Nombre d'habitant pour un abonnement

Le nombre d'habitant pour un abonnement au service de l'eau potable est de :

- **1,84 habitant par abonnement**  
(moyenne nationale : 2,2 hab/abonné)

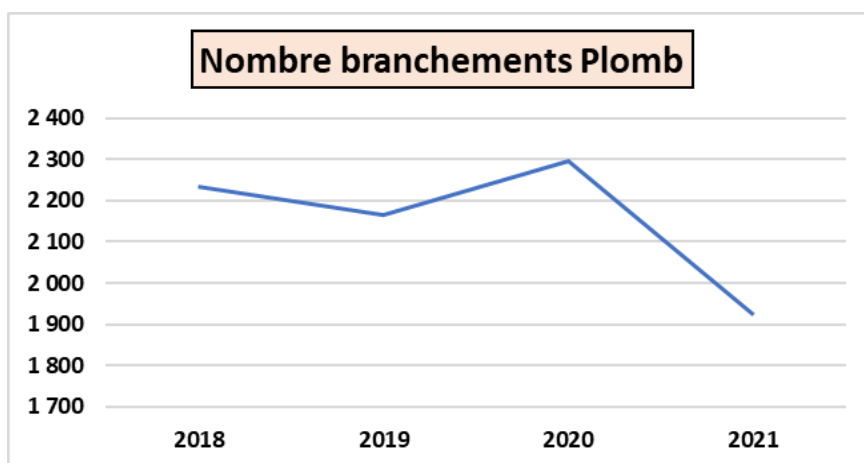


## NOMBRE DE BRANCHEMENTS PLOMB

Sur ce périmètre, il reste :



<i>Années</i>	<i>Nombre branchements Plomb</i>	<i>Evolution</i>
2018	2 233	
2019	2 165	- 3,05 %
2020	2 297	+ 8,27 %
<b>2021</b>	<b>1 924</b>	<b>- 16,24 %</b>



En **2020** on a noté une augmentation des branchements plomb en raison de l'intégration de deux communes ayant cette caractéristique (**Montmorillon et Jaunay-Marigny**). La présence de ce type de branchement est une des priorités, dans le choix des actions de renouvellement des réseaux.

Le nombre des branchements plomb est réparti entre les Comités Locaux suivants :

Châtelleraut, Sud Vienne, Loudun, Chantemerle, Jaunay-Marigny, Gençay, Vivonne et Saint-Savin.

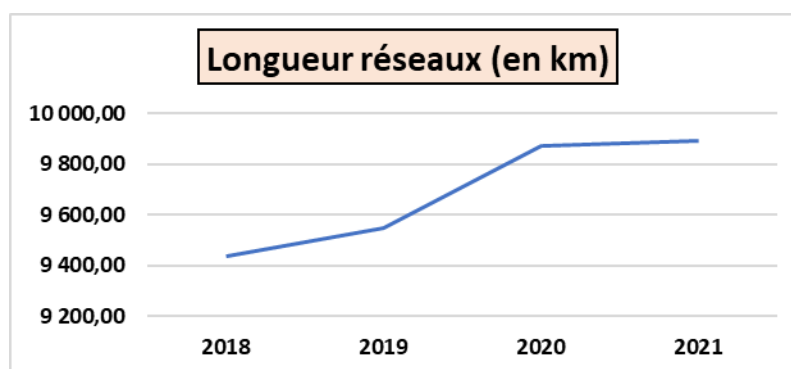
[DÉTAIL EN ANNEXE 1](#)

## LONGUEUR DES RÉSEAUX

La longueur du réseau d'eau potable est de :  
**9 894 km.**



<i>Années</i>	<i>Longueur réseaux (en km)</i>	<i>Evolution</i>
2018	9 435,27	
2019	9 549,64	1,21 %
2020	9 872,59	3,38 %
<b>2021</b>	<b>9 894,51</b>	<b>0,22 %</b>



## Finesse de la sectorisation (km de réseau par secteur)

C'est le rapport entre la longueur du réseau et le nombre de compteurs de sectorisation.

<i>Années</i>	<i>Finesse de la sectorisation (km de réseau par secteur)</i>	<i>Nombre de compteurs de sectorisation</i>
2020	16,7	588
<b>2021</b>	<b>15,5</b>	<b>639</b>

## SITES DE PRODUCTION

L'eau potable est produite à partir de **144 points de production**, soit **142 forages et 2 usines de traitement d'eau de surface** à Vaux-sur-Vienne et Châtelleraut.



## SITES DE STOCKAGE

Le syndicat est équipé:

- **220 réservoirs** de stockage sur tour ou en bache au sol.



## OUVRAGES TÉLÉGÉRÉS

Le Central de télégestion TOPKAPI regroupe les informations de :

- **306 ouvrages**
- **350 compteurs de sectorisation**



## Délai d'ouverture du branchement eau et taux de respect

**Délai** : Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.

- **5 jours**
- le taux de respect est de **100 %**



## PRIX TTC DU SERVICE AU M<sup>3</sup>

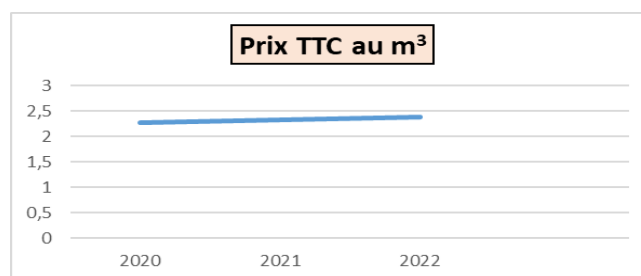
Le prix au m<sup>3</sup> est calculé **pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>** (référence INSEE).

Le prix dépend notamment de la nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu :

- production,**
- transfert,**
- distribution,**
- les **redevances** (préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau (0,23 €/ m<sup>3</sup> pour la majorité des communes) et le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière)
- la **TVA (5,5 % pour l'eau potable)** .

<i>Années</i>	<i>Prix TTC au m<sup>3</sup></i>	<i>Evolution</i>
2020	2,279	
2021	2,332	2,33 %
<b>2022</b>	<b>2,384</b>	<b>2,23 %</b>





## SITUATION DES RESSOURCES EN EAU

La recharge hivernale des nappes 2020/2021, qui a succédé à un étiage sévère, a été globalement moyenne.

En conséquence, la situation estivale **2021, bien que pluvieuse**, a été globalement moyenne.

## Taux de conformité des eaux distribuées



- **Microbiologiques** :

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les **paramètres microbiologiques**.

Le contrôle de ses paramètres est effectué par l'Agence régionale de Santé (ARS). La syndicat complète ses analyses par des auto contrôles périodiques.

<i>Années</i>	<i>Nombre de prélèvements microbiologiques</i>	<i>Taux de conformité</i>
2018	1 118	99,80 %
2019	1 171	100,00 %
2020	1 162	99,83 %
<b>2021</b>	<b>1 184</b>	<b>99,83 %</b>

Pour la Microbiologie, on dénombre **2 non-conformités** sur **1184 prélèvements**. Cela concerne les communes de Châtelleraut et Sud-Vienne.

- **Physico-chimiques** : Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les **paramètres physico-chimiques**.

Le contrôle de ses paramètres est effectué par l'Agence régionale de Santé (ARS). La syndicat complète ses analyses par des auto contrôles périodiques.

<i>Années</i>	<i>Nombre de prélèvements physico-chimiques</i>	<i>Taux de conformité</i>
2018	1 692	89,87 %
2019	1 732	89,79 %
2020	1 744	91,12 %
<b>2021</b>	<b>1 757</b>	<b>92,66 %</b>

Pour la conformité physico-chimique, on dénombre **129 non-conformités** sur **1779 prélèvements**

Une partie importante des non-conformités est liée au **sélénium (34%)** en particulier à Jouhet, Montmorillon, Coussay, Leignes-sur-Fontaine et Vicq-sur-Gartempe.

Les concentrations de 10 à 20 µg/l dépassent la limite actuelle de qualité de 10 µg/l, mais respectent les recommandations de l’OMS fixées à 40 µg/l ; la Directive Européenne du 16 décembre 2020 fixe la valeur paramétrique à 20 µg/l, et même 30 µg/l pour les régions dans lesquelles les conditions géologiques pourraient occasionner des niveaux élevés de sélénium dans les eaux souterraines.

Les non-conformités **pesticides (55%)** sont aussi détectées dans différents secteurs (Destilles, L’Isle Jourdain (Boisse), Sud Vienne, Les Trois Vallées et Lusignan). Une enveloppe de **6 millions d’euros sur 4 ans** est programmée pour traiter ces molécules dans des usines ou par interconnexion. Les travaux sont en cours et chaque unité de production a une dérogation en cours ce qui rend l’eau consommable pour l’abonné.

A noter enfin, quelques dépassements ponctuels sur le Montmorillonais en **Manganèse et turbidité**. Un traitement sera mis en œuvre prochainement.

[DÉTAIL EN ANNEXE 3](#)

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable

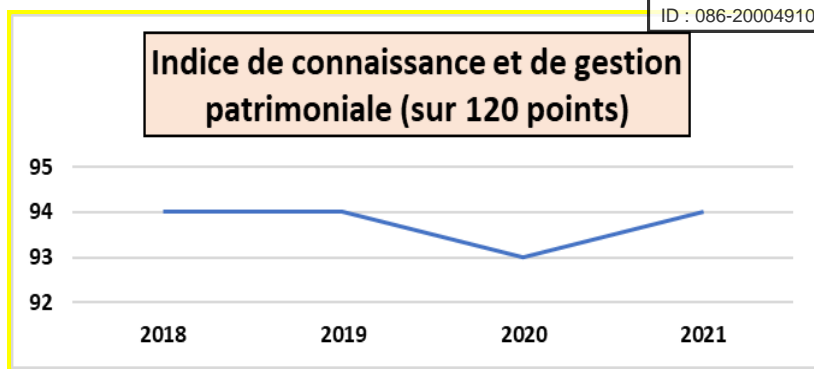
Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120** :

- **le niveau de connaissance du réseau et des branchements**
- **l’existence d’une politique de renouvellement pluriannuelle du service d’eau potable.**

<i>Années</i>	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale</i>
2018	94/120
2019	94/120
2020	93/120
<b>2021</b>	<b>94/120</b>

La baisse en 2020 est liée à l’intégration de nouvelles communes dans le SIG du syndicat.





#### DÉTAIL ANNEXE 4

Pour améliorer cet indicateur, il faut :

- La **localisation des branchements sur les plans** (- 10)
- **Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux** (- 5). Ce point évolue avec la réalisation de Schémas Directeurs d'eau potable dans le cadre du PGSSE.

### Connaissance de la période de pose du réseau (en %)



<i>Années</i>	<i>Connaissance de la période de pose du réseau (en %)</i>
2018	91,75
2019	91,47
2020	91,29
<b>2021</b>	<b>91,09</b>

### Connaissance des matériaux et diamètres des réseaux (en %)

<i>Années</i>	<i>Connaissance des matériaux et diamètres des réseaux (en %)</i>
2018	98,61
2019	98,47

2020	99,24
<b>2021</b>	<b>99,12</b>

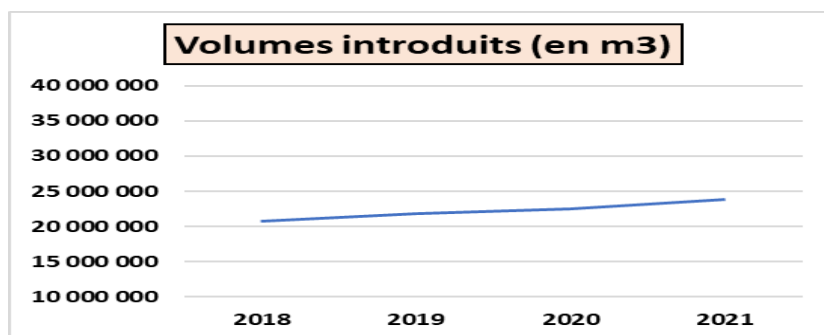
## DÉTAIL ANNEXE 5



## VOLUMES INTRODUICTS DANS LE RÉSEAU

Ce sont les volumes produits sur le périmètre + les volumes achetés à l'extérieur :

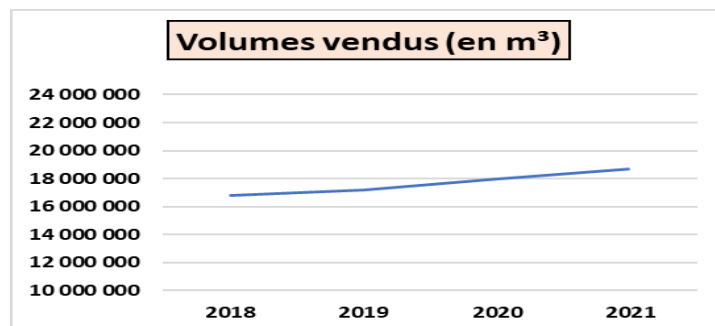
<i>Années</i>	<i>Volumes introduits (en m<sup>3</sup>)</i>	<i>Evolution</i>
2018	20 783 510	
2019	21 800 081	4,89 %
2020	22 499 346	3,21 %
<b>2021</b>	<b>22 730 268</b>	<b>1,03 %</b>



## VOLUMES VENDUS

Ce sont les volumes vendus aux abonnés et à des collectivités externes :

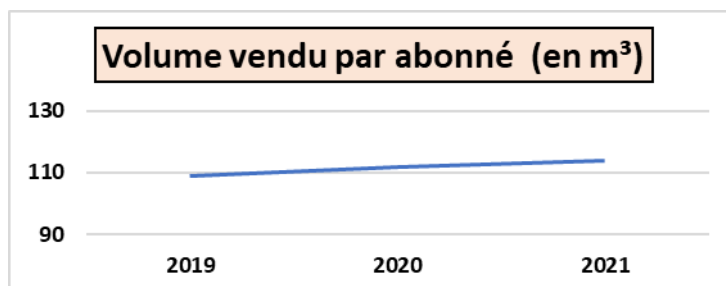
<i>Années</i>	<i>Volumés vendus (en m<sup>3</sup>)</i>	<i>Evolution</i>
2018	16 822 183	
2019	17 202 511	2,26 %
2020	17 989 700	4,58 %
<b>2021</b>	<b>18 700 832</b>	<b>3,95 %</b>



## Volume vendu par abonné

C'est le volume vendu par abonné **hors ventes extérieures** :

Années	Volume vendu par abonné (en m <sup>3</sup> )
2019	109
2020	112
<b>2021</b>	<b>114</b>



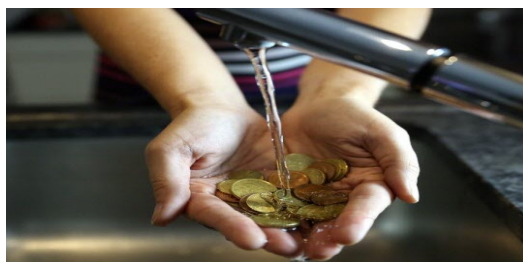
## Taux d'eau non facturée par rapport à la ressource

C'est le rapport entre l'eau perdue et l'eau prélevée + achetée.

**Le volume d'eau non facturée** est lié principalement **aux fuites** (branchements réseaux et équipements (vannes, stabilisateurs, ventouses...) et **à l'eau utilisée pour les besoins du services** (nettoyage, purges, manœuvre de PI,...).

**Calcul : eau prélevée – eau produite + eau de service et sans comptage / eau prélevée + achats externes.**

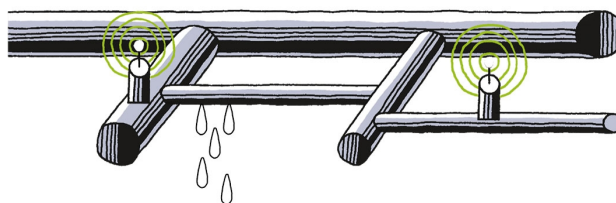
Années	Taux d'eau non facturée
2019	8,7 %
2020	7,7 %
<b>2021</b>	<b>6,4 %</b>

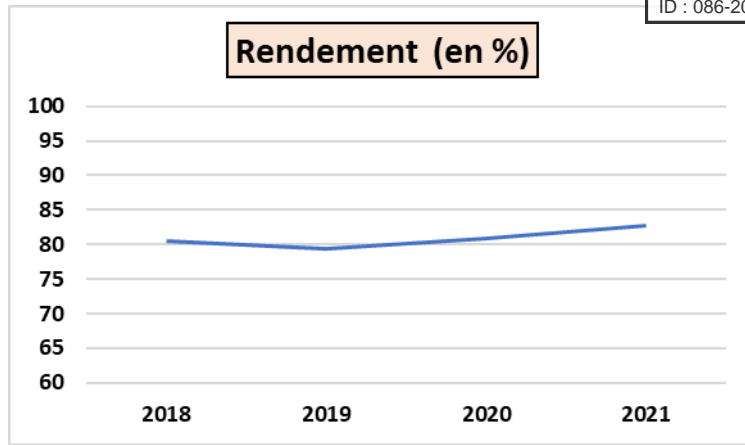


## Rendement du réseau de distribution

C'est le rapport entre le **volume d'eau consommé par les usagers** (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le **volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution**.

<i>Années</i>	<i>Volumes introduits (en m<sup>3</sup>)</i>	<i>Volumes eaux de service et sans comptage</i>	<i>Volumes vendus</i>	<i>Rendement (en %)</i>
2018	20 783 510	98 495	16 822 183	80,56
2019	21 800 081	115 592	17 202 511	79,44
2020	22 499 346	198 270	17 989 700	80,84
<b>2021</b>	<b>22 730 268</b>	<b>124 164</b>	<b>18 700 832</b>	<b>82,82</b>



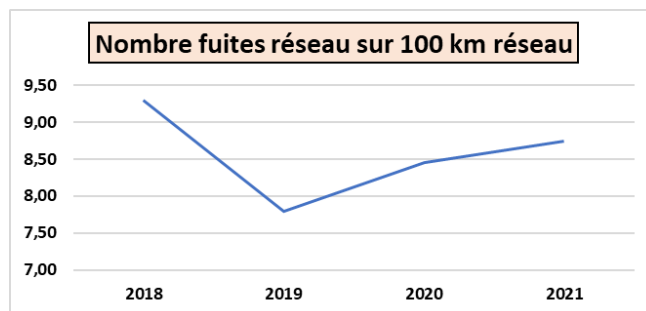


DÉTAIL ANNEXE 6

## Taux de fuites réseau pour 100 km de réseau

En **2021**, nous avons dénombré **860** fuites réseau.

<i>Années</i>	<i>Nombre fuites réseau / 100 km réseau</i>
<b>2018</b>	9,30
<b>2019</b>	7,80
<b>2020</b>	8,46
<b>2021</b>	<b>8,75</b>



DÉTAIL ANNEXE 7

## Taux de fuite branchement

C'est le nombre de fuites branchements par rapport au nombre de branchements. Il y a **421** fuites de branchements en 2021.

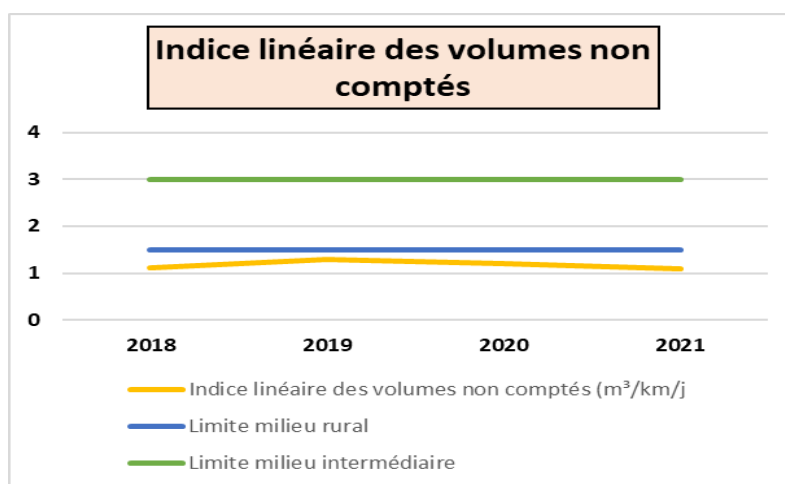
Années	Taux de fuite / 1 000 branchements
2018	3,15
2019	3,20
2020	4,81
<b>2021</b>	<b>5,26</b>

## Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la **somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.**

*(V mis en distribution – V vendus – V sans comptage) / L réseau / 365)*

Années	km de réseau	Indice linéaire des volumes non comptés
2018	9 435	1,12 m <sup>3</sup> /km/j
2019	9 549	1,29 m <sup>3</sup> /km/j
2020	9 872	1,20 m <sup>3</sup> /km/j
<b>2021</b>	<b>9 894</b>	<b>1,20 m<sup>3</sup>/km/j</b>



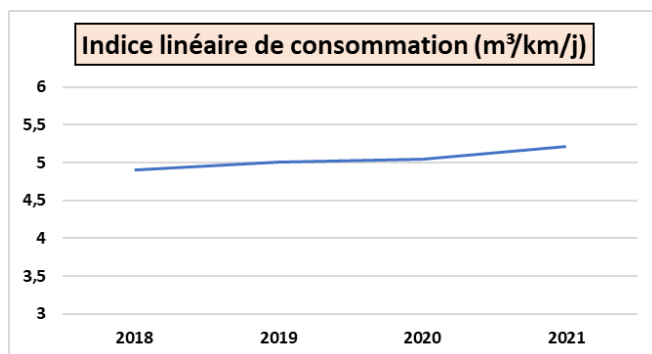
Référence Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

- **Bon inférieur à 1,5 m<sup>3</sup>/km/j en milieu rural,**
- **Bon inférieur à 3 m<sup>3</sup>/km/j en milieu intermédiaire.**

## Indice linéaire de consommation

$$ILC = \frac{\text{vol. consommé mesuré} + \text{vol. non mesuré estimé} + \text{vol. service} + \text{vol. vendu}}{\text{linéaire de réseau hors branchement X 365}}$$

<i>Années</i>	<i>Indice linéaire de consommation</i>
2018	4,9 m <sup>3</sup> /km/j
2019	5,0 m <sup>3</sup> /km/j
2020	5,05 m <sup>3</sup> /km/j
<b>2021</b>	<b>5,21 m<sup>3</sup>/km/j</b>



Le décret du 27 janvier 2012 impose que le rendement soit supérieur au rendement cible calculé à partir de l'indice linéaire de réseau :

- **rendement cible = 65 + 0,2 ILC**

Ce rendement cible est augmenté de 5% en zone de répartition des eaux.

**En ce qui concerne le syndicat, il est donc de 71,04 %.**

Notre rendement de 82,82 % est donc supérieur au rendement cible.

Cependant, en 2021 on peut constater que deux entités ont un rendement inférieur au rendements cible :

- CL de Boisse
- CL de St Savin.

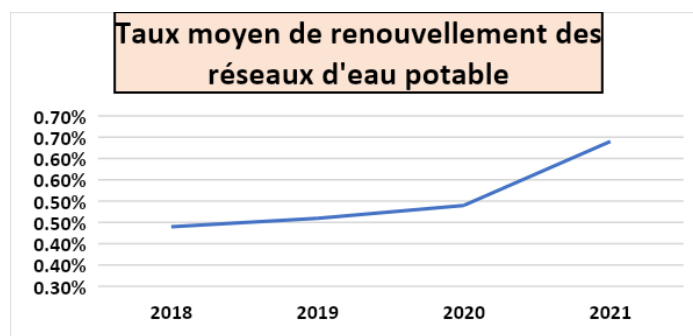
## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de **renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années)** du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements :



Années	km renouvelés	Longueur réseau	Taux moyen sur 5 ans (estimation sur 4 ans depuis 2018)
2018	40,986	9 435	0,44 %
2019	45,175	9 549	0,46 %
2020	47,094	9 873	0,49 %
<b>2021</b>	<b>63,350</b>	<b>9 895</b>	<b>0,64 % *</b>

\* total km renouvelés depuis 2018 (63,350 km) / moyenne longueur des réseaux (9 895 km) \* 100

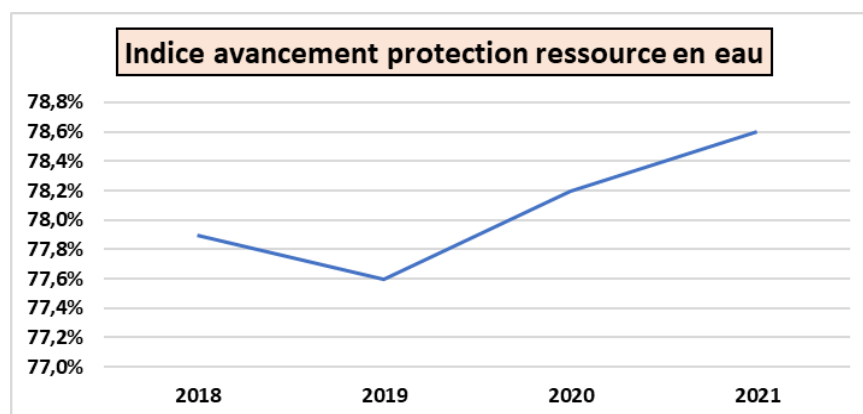




## Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

<i>Années</i>	<i>Indice avancement protection ressource en eau</i>
2018	77,9 %
2019	77,6 %
2020	78,2 %
<b>2021</b>	<b>78,6 %</b>



## Durée d'extinction de la dette

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

<i>Années</i>	<i>Durée extinction dette (en années)</i>
2018	6,4
2019	6,1
2020	5,4
<b>2021</b>	<b>5,9</b>

## Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service, mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

<i>Années</i>	<i>Taux d'impayés</i>
2018	3,62 %
2019	4,49 %
2020	4,82 %
<b>2021</b>	<b>4,14 %</b>



## Taux de réclamations

Cet indicateur exprime le niveau de **réclamations écrites** enregistrées par le service de l'eau, rapporté à **1 000 abonnés**.

Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc.

Les **réclamations sur le prix** ne sont pas prises en compte.

A ce jour les réclamations sont comptabilisées sur les centres et agences et au siège. Le résultat présenté est la somme de toutes ces réclamations.

<i>Années</i>	<i>Nombre de réclamations</i>	<i>Taux de réclamations pour 1 000 abonnés</i>
2018	180	1,17 %
2019	221	1,40 %
2020	163	1,02 %
<b>2021</b>	<b>170</b>	<b>1,03 %</b>



## ANNEXES

### Partie Eau potable

#### ANNEXE 1 : Nombre de branchements plomb par comites locaux

Zones de distribution	Nombre de branchements plomb Année 2021
Archigny	0
Availles en Châtelleraut	0
Bas-Loudunais	0
Beaumont-St Cyr	0
Bonneuil – Vouneuil	0
Brigueil-Le-Chantre	0
Champigny-en-Rochereau	0
Chantemerle	50
Châtelleraut	913
Chauvigny	0
Cissé – Quinçay	0
Coussay-Les-Bois	0
Destilles	0
Dissay	0
Fontjoin	0
Gençay	74
Haut-Poitou	0
Jaunay-Marigny	205
Jouhet	0
Lathus	0
L'Isle-Jourdain (Boisse)	0
Loudun – Basses	245
Lusignan	0
Lussac – Leignes	31
Massognes	0
Mirebeau	0
Montmorillon	20
Naintré	0
Nalliers – La Bussière	0

Roche-Posay (La)	0
Romagne	0
Saint-Georges-Lès-Baillargeaux	18
Saint-Julien-L'Ars	0
Saint-Savin	50
Siva-Sud	0
Sud Vienne	316
Trois-Moutiers (Les)	0
Trois-Vallées (Les)	0
Vaux-sur-Vienne	0
Vendeuvre-du-Poitou	0
Vicq-sur-Gartempe	0
Vivonne	32
Vouillé	0

## ANNEXE 2 : liste des compteurs de sectorisation

<b>Zones de distribution</b>	<b>Longueur réseaux</b>	<b>Finesse de la sectorisation (km de réseau par secteur) Année 2021</b>	<b>Nombre de compteurs de sectorisation Année 2021</b>
Archigny	223,885	14	16
Availles en Châtellerault	161,742	18	9
Bas-Loudunais	732,340	17	43
Beaumont-St Cyr	143,145	12	12
Bonneuil – Vouneuil	102,152	11	9
Brigueil-Le-Chantre	322,701	13	25
Champigny-en-Rochereau	39,746	20	2
Chantemerle	160,856	11	14
Châtellerault	262,566	10	27
Chauvigny	159,537	9	18
Cissé – Quinçay	71,378	71	1
Coussay-Les-Bois	92,264	8	11
Destilles	220,865	22	10
Dissay	58,635	15	4
Fontjoin	252,595	17	15
Gençay	257,416	13	20
Haut-Poitou	106,661	18	6
Jaunay-Marigny	122,061	17	7
Jouhet	26,814	5	5
Lathus	277,469	13	21
L'Isle-Jourdain (Boisse)	366,611	16	23

Loudun – Basses	107,913	12	9
Lusignan	523,918	19	28
Lussac – Leignes	389,634	11	37
Massognes	145,880	21	7
Mirebeau	93,721	23	4
Montmorillon	116,928	6	21
Naintré	81,808	16	5
Nalliers – La Bussière	128,514	21	6
Roche-Posay (La)	56,903	7	8
Romagne	151,595	25	6
<i>Saint-Georges-Lès-Baillargeaux</i>	52,558	9	6
Saint-Julien L'Ars	379,106	14	28
Saint-Savin	198,093	20	10
Siva-Sud	465,131	26	18
Sud Vienne	814,814	13	62
Trois-Moutiers (Les)	285,824	24	12
Trois-Vallées (Les)	277,409	40	7
Vaux-sur-Vienne	878,716	29	30
Vendeuvre-du-Poitou	212,517	21	10
Vicq-sur-Gartempe	210,859	12	18
Vivonne	81,208	27	3
Vouillé	110,016	37	3

## **ANNEXE 3 : NOMBRE DE NON CONFORMITES PAR COMITES LOCAUX**

Zones de distribution	Nombre de prélèvements microbiologiques Année 2021	Nombre de non-conformités	Nombre de prélèvements physico-chimiques Année 2021	Nombre de non-conformités
Archigny	15	0	21	0
Availles-en-Châtelleraut	23	0	31	0
Bas-Loudunais	44	0	64	0
Beaumont-St Cyr	31	0	48	0
Bonneuil - Vouneuil	11	0	13	0
Brigueil-Le-Chantre	39	0	51	1
Champigny-en-Rochereau	13	0	17	0
Chantemerle	17	0	23	0
Châtelleraut	85	1	108	1
Chauvigny	20	0	28	0
Cissé - Quinçay	14	0	18	1
Coussay-Les-Bois	11	0	27	6
Destilles	21	0	36	12
Dissay	17	0	30	0
Fontjoin	33	0	49	0
Gençay	24	0	32	0
Haut-Poitou	29	0	42	0
Jaunay-Marigny	19	0	27	0
Jouhet	6	0	9	6
Lathus	15	0	28	1
L'Isle-Jourdain (Boisse)	26	0	51	14
Loudun - Basses	16	0	20	0
Lusignan	50	0	82	12
Lussac - Leignes	53	0	76	14
Massognes	15	0	21	0
Mirebeau	15	0	22	0
Montmorillon	19	0	27	19
Naintré	19	0	25	0
Nalliers – La Bussière	11	0	15	0
Roche-Posay (La)	13	0	17	0
Romagne	13	0	18	0
Saint-Georges-Lès-Baillargeaux	20	0	26	0
Saint-Julien-L'Ars	39	0	51	0
Saint-Savin	16	0	23	0
Siva-Sud	52	0	81	1

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 086-200049104-20220921-SAJA\_220921\_\_1-DE

<b>Sud Vienne</b>	78	1	131	26
<b>Trois-Moutiers (Les)</b>	42	0	59	0
<b>Trois-Vallées (Les)</b>	28	0	60	6
<b>Vaux-sur-Vienne</b>	89	0	123	1
<b>Vendeuvre-du-Poitou</b>	35	0	52	0
<b>Vicq-sur-Gartempe</b>	25	0	36	6
<b>Vivonne</b>	19	0	25	0
<b>Vouillé</b>	17	0	31	2

**ANNEXE 4 : connaissance de la pose du réseau**

Zones de distribution	Connaissance de la période de pose du réseau (en %)
	Année 2021
Archigny	69,47
Availles en Châtellerault	75,84
Bas-Loudunais	99,93
Beaumont-St Cyr	64,21
Bonneuil – Vouneuil	87,73
Brigueil-Le-Chantre	94,31
Champigny-en-Rochereau	99,93
Chantemerle	88,62
Châtellerault	67,31
Chauvigny	65,58
Cissé – Quinçay	99,98
Coussay-Les-Bois	99,59
Destilles	99,90
Dissay	98,19
Fontjoin	95,45
Gençay	99,70
Haut-Poitou	99,78
Jaunay-Marigny	61,58
Jouhet	0,00
Lathus	98,09
L'Isle-Jourdain (Boisse)	90,48
Loudun – Basses	99,38
Lusignan	83,83
Lussac – Leignes	89,50
Massognes	92,26
Mirebeau	99,95
Montmorillon	39,44
Naintré	47,09
Nalliers – La Bussière	99,80
Roche-Posay (La)	99,99
Romagne	99,54
Saint-Georges-Lès-Baillargeaux	81,58
Saint-Julien-L'Ars	99,65
Saint-Savin	74,84
Siva-Sud	96,95
Sud Vienne	98,56
Trois-Moutiers (Les)	99,72
Trois-Vallées (Les)	99,84



Vaux-sur-Vienne	95,64
Vendeuvre-du-Poitou	99,52
Vicq-sur-Gartempe	75,13
Vivonne	99,45
Vouillé	99,79

## Annexe 5 : connaissance des matériaux et des diamètres des tuyaux

Zones de distribution	Connaissance des matériaux et diamètres des réseaux
	Année 2021
Archigny	99,98
Availles en Châtelleraut	98,95
Bas-Loudunais	99,93
Beaumont-St Cyr	99,33
Bonneuil – Vouneuil	99,78
Brigueil-Le-Chantre	99,94
Champigny-en-Rochereau	99,08
Chantemerle	99,19
Châtelleraut	99,79
Chauvigny	99,81
Cissé – Quinçay	99,87
Coussay-Les-Bois	99,88
Destilles	99,26
Dissay	99,91
Fontjoin	99,83
Gençay	99,70
Haut-Poitou	99,98
Jaunay-Marigny	99,58
Jouhet	53,06
Lathus	99,59
L'Isle-Jourdain (Boisse)	98,36
Loudun – Basses	99,80
Lusignan	98,35
Lussac – Leignes	94,73
Massognes	99,58
Mirebeau	99,95
Montmorillon	90,93
Naintré	91,22
Nalliers – La Bussière	100,00
Roche-Posay (La)	97,97
Romagne	99,82

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le



ID : 086-200049104-20220921-SAJA\_220921\_\_1-DE

Saint-Georges-Lès-Baillargeaux	99,91
Saint-Julien-L'Ars	99,78
Saint-Savin	99,99
Siva-Sud	99,81
Sud Vienne	99,80
Trois-Moutiers (Les)	99,95
Trois-Vallées (Les)	99,99
Vaux-sur-Vienne	98,81
Vendeuvre-du-Poitou	99,90
Vicq-sur-Gartempe	98,02
Vivonne	99,88
Vouillé	99,97

## Annexe 6: rendements des réseaux

<b>Zones de distribution</b>	<b>Rendement (en %) Année 2021</b>
Archigny	71,45
Availles en Châtelleraut	83,49
Bas-Loudunais	86,99
Beaumont-St Cyr	80,83
Bonneuil – Vouneuil	90,04
Brigueil-Le-Chantre	75,43
Champigny-en-Rochereau	75,00
Chantemerle	86,86
Châtelleraut	85,07
Chauvigny	77,24
Cissé – Quinçay	84,78
Coussay-Les-Bois	74,96
Destilles	75,73
Dissay	76,08
Fontjoin	79,10
Gençay	73,31
Haut-Poitou	89,00
Jaunay-Mariqny	77,55
Lathus	76,80
L'Isle-Jourdain (Boisse)	65,05
Loudun – Basses	72,93
Lusignan	82,51
Lussac – Leignes	78,15
Massognes	89,64
Mirebeau	94,38
Montmorillon	73,96
Naintré	82,75
Nalliers – La Bussière	93,25
Roche-Posay (La)	76,60
Romagne	86,67
Saint-Georges-Lès-Baillargeaux	80,72
Saint-Julien-L'Ars	82,28
Saint-Savin	64,94
Siva-Sud	88,36
Sud Vienne	70,89
Trois-Moutiers (Les)	71,28
Trois-Vallées (Les)	77,76

Vaux-sur-Vienne	75,87
Vendeuvre-du-Poitou	87,27
Vicq-sur-Gartempe	74,23
Vivonne	76,18
Vouillé	80,77

## ANNEXE 7: nombre de fuites réseau

Zones de distribution	Nombre de fuites réseau / 100 km Année 2021
Archigny	19
Availles en Châtelleraut	6
Bas-Loudunais	45
Beaumont-St Cyr	16
Bonneuil – Vouneuil	7
Brigueil-Le-Chantre	34
Champigny-en-Rochereau	10
Chantemerle	22
Châtelleraut	37
Chauvigny	31
Cissé – Quinçay	3
Coussay-Les-Bois	11
Destilles	7
Dissay	3
Fontjain	21
Gençay	28
Haut-Poitou	2
Jaunay-Marigny	14
Jouhet - Montmorillon	9
Lathus	26
L'Isle-Jourdain (Boisse)	32
Loudun – Basses	11
Lusignan	52
Lussac – Leignes	22
Massognes	18
Mirebeau	3
Naintré	4
Nalliers – La Bussière	4
Roche-Posay (La)	6
Romagne	22
Saint-Georges-Lès-Baillargeaux	4
Saint-Julien-L'Ars	41
Saint-Savin	37

Siva-Sud	45
Sud Vienne	79
Trois-Moutiers (Les)	22
Trois-Vallées (Les)	14
Vaux-sur-Vienne	36
Vendeuvre-du-Poitou	22
Vicq-sur-Gartempe	30
Vivonne	7
Vouillé	11

## Annexe 8 : taux de fuite branchements

Zones de distribution	Taux de fuite / 1 000 branchements
	Année 2021
Archigny	2,55
Availles en Châtelleraut	1,28
Bas-Loudunais	1,86
Beaumont-St Cyr	4,30
Bonneuil – Vouneuil	2,77
Brigueil-Le-Chantre	4,60
Champigny-en-Rochereau	7,19
Chantemerle	2,28
Châtelleraut	2,52
Chauvigny	7,21
Cissé – Quinçay	0,43
Coussay-Les-Bois	1,81
Destilles	2,28
Dissay	1,91
Fontjoin	2,36
Gençay	2,83
Haut-Poitou	1,22
Jaunay-Marigny	0,20
Jouhet - Montmorillon	2,50
L'Isle-Jourdain (Boisse)	5,70
Loudun – Basses	0,99
Lusignan	2,45
Lussac – Leignes - Lathus	2,56
Massognes	1,03
Mirebeau	2,24
Naintré	0,03
Nalliers – La Bussière	5,46
Roche-Posay (La)	1,93
Romagne	0,59
Saint-Georges-Lès-Baillargeaux	0,98

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le



ID : 086-200049104-20220921-SAJA\_220921\_\_1-DE

Saint-Julien-L'Ars	1,20
Saint-Savin	4,03
Siva-Sud	2,41
Sud Vienne	1,91
Trois-Moutiers (Les)	3,90
Trois-Vallées (Les)	5,18
Vaux-sur-Vienne	1,52
Vendeuvre-du-Poitou	1,74
Vicq-sur-Gartempe	5,81
Vivonne	6,28
Vouillé	3,03

## Annexe 9 : doc agences de l'eau



# L'agence de l'eau vous informe

Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

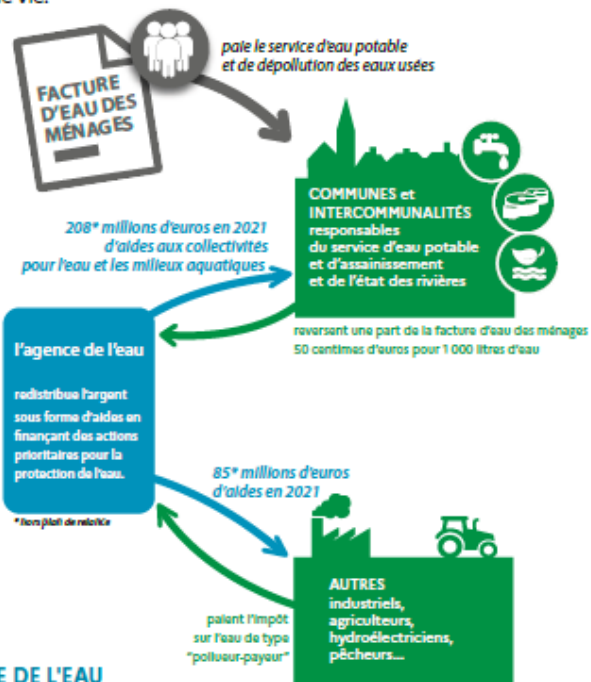
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m<sup>3</sup> (Slapea - données agrégées disponibles - 2019).  
[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'eau maire ou à la/eu président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. L'eau maire ou la/eu président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

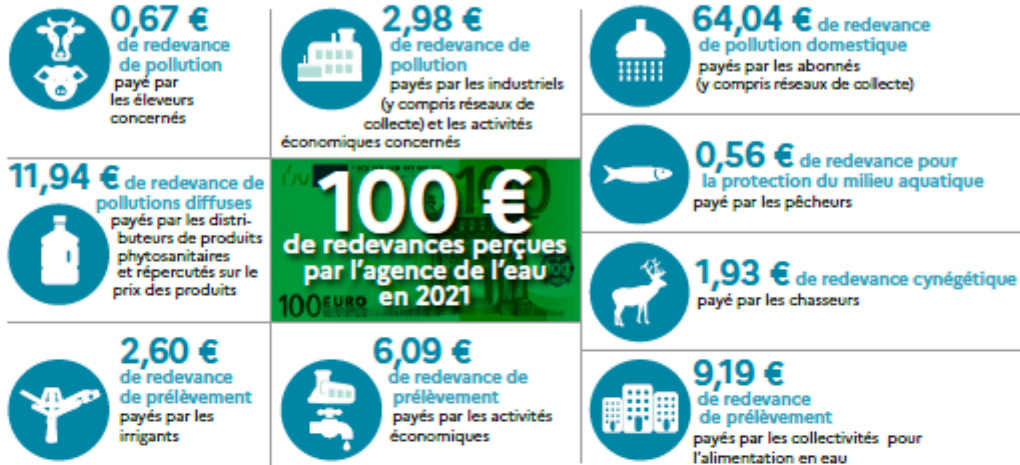
## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



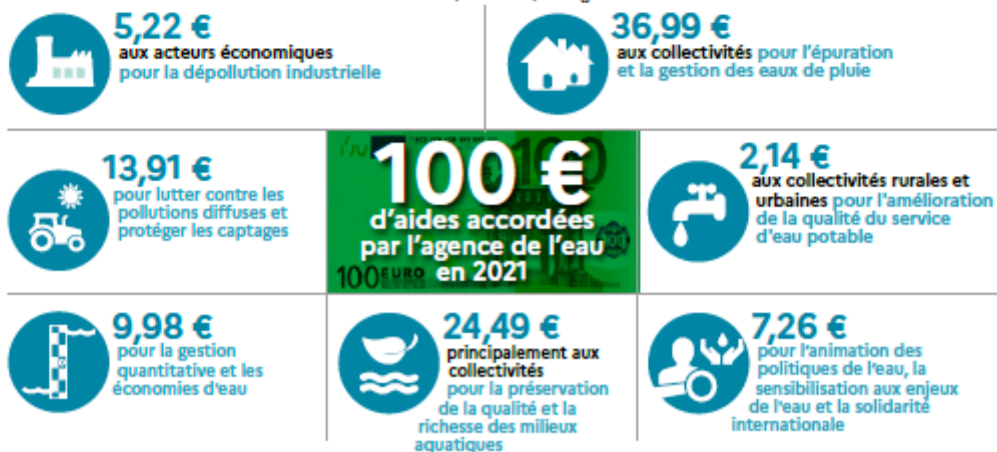
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2021...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

#### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraja - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

#### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)  
1 rue Eugène Varlin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

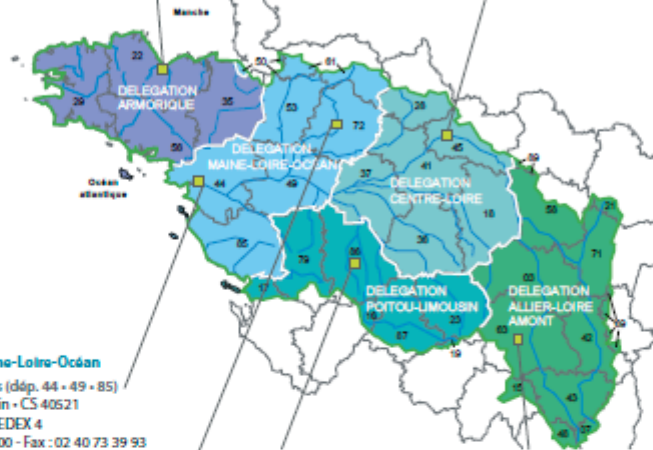
→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)  
17 rue Jean Grémillon - CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud - CS 40039  
63370 LEMPEDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



#### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)  
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

## Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPOQ - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPOQ - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPOQ) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le/le maire ou Le/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPOQ - des réponses à vos questions** : <http://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

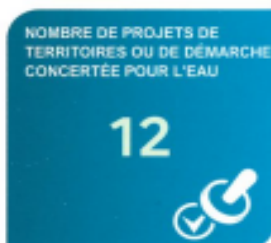
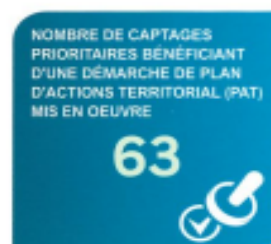
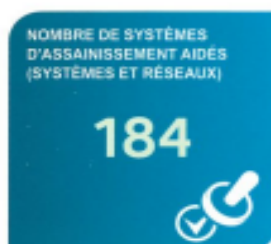


Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2021...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

**Sur ses 8 millions d'habitants,**  
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

#### Agence de l'eau Adour-Garonne

##### Siège

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



#### Délégations territoriales :

##### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

##### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Départements 40 • 64 • 65

##### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80  
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité  de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

Découvrez les **podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

**Extrait du registre des délibérations  
du Comité syndical  
d'Eaux de Vienne-Siveer**

**Réunion du 21 septembre 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre**, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis dans le complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12 rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy COOPMAN.

Date de la convocation : 15 septembre 2022  
Nombre d'électeurs composant le collège électoral : 103  
Nombre d'électeurs présents : 71  
Nombre d'électeurs ayant donné un pouvoir : 11  
Nombre de votants : 82  
Président de la séance : Monsieur Rémy Coopman  
Secrétaire de la séance : Madame Pascale Guittet

**Délibération n°2**

**Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement 2021**

Etaient présents (71): Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Pierre Bernard, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, François Bock (suppléant), Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Joël Cogné, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Michel Dromard, Bernard Duchateau, Michel Fresneau, Christian Gallas (suppléant), Francis Gargouil, Alain Gaudineau (suppléant), Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Héneau, Werner Kervarec (suppléant), Odile Landreau, Roland Latu, Pierre Ledoux, Frédéric Léonet, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Françoise Micault, Jean-Louis Michel, Thierry Mirebeau, René Morisset (suppléant), Gilles Multeau, Adrien Pagé (suppléant), Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Olivier Pin, Frédy Poirier, Philippe Prioux (suppléant), Jacky Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Réveillault, Jacques Sabourin, Pascal Sansiquet (suppléant), Guy Sauvaitre (suppléant), Claude Sergent, Michel Servain, Jacky Surreau (suppléant), Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier.

Absents ayant donné pouvoir : (11)

Jacques Bouloux a donné pouvoir à Jean-Philippe Boyard  
Antoine Braguier a donné pouvoir à Evelyne Azihari  
Dominique Cadu a donné pouvoir à Nicolas Réveillault  
Henri Colin a donné pouvoir à Bernard Héneau  
Jean-Pierre Jager a donné pouvoir à Edouard Renaud  
Gilbert Jaladeau a donné pouvoir à Rémy Coopman  
Florence Jardin a donné pouvoir à Laurent Lucaud

Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Alain Gaudineau  
 Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau  
 Bernard Rousseau a donné pouvoir à Alain Guillon  
 Monique Vivion a donné pouvoir à Michel Servain

Absents excusés (31) : François Audoux, Jean-Marie Barré, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Fabien Bonnet, Didier Carjat, Vincent Chenu, Jean-Michel Choisy, Fabrice Dinais, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Bernard Jamain, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Romain Mignot, Philippe Moigner, Yannick Quintard, Stéphane Raynaud, Xavier Robin, Franck Roy, Séverine Saint-Pé, Emmanuel Soulas, Stéphanie Steinmetz, Eric Viaud.



Vu l'article L.2224-5 et les articles D.2224-1 à D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité portant sur le Service public de l'assainissement (collectif et non-collectif) pour l'année 2021, figurant en annexe.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service concerné.

Il doit être présenté au Comité syndical dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Consultée le 13 septembre 2022, la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a émis un avis favorable à l'adoption de ce rapport.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstentions	Vote Pour	Vote Contre
82	5	76	1

Vu l'avis favorable de la CCSPL du 13 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages dont 1 vote contre et 5 abstentions, décide d'adopter le Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement, tel qu'il figure en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,





## Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service

(RPQS)

# 2021



"crédit photo : fotolia"

# ASSAINISSEMENT

## Maîtrise d'ouvrage Eaux de Vienne Siveer



Le syndicat « **Eaux de Vienne – Siveer** » est un **syndicat mixte** à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement.

Il regroupe **des communes** et des **Établissements Publics de Coopération intercommunale** (EPCI) du département de la **Vienne**, il peut par ailleurs regrouper des communes ou des EPCI de **départements limitrophes**.

Le syndicat Eau de Vienne – Siveer dispose de quatre cartes de compétences dans les domaines suivants :

- ***Eau potable***
- ***Assainissement collectif***
- ***Assainissement non collectif***
- ***Protection contre l'incendie***

Les organes exécutifs du syndicat sont le Président et le Bureau.

Depuis le 7 octobre 2020, le président est **Rémy COOPMAN**.

Les vice-présidents sont Philippe PATEY, Evelyne AZIHARI, Edouard RENAUD, Patrick CHARRIER, Christian CHAPLAIN, Nicolas REVEILLAUD, Claude SERGENT, Jacques SABOURIN, Roland LATU, Claude DAVIAUD, Laurent LUCAUD, Françoise MICAULT, Dominique DABADIE, Pascale GUITTET, Alain GUILLON.

Les membres du bureau sont Jean-Pierre JAGER, Thierry TRIPHOSE, Odile LANDREAU, Joël DORET, Bernard ROUSSEAU, Frédy POIRIER, Gilbert JALADEAU, Bernard HENEAU, Michel MALLET



**Rémy COOPMAN**  
*Président*  
**CC Civraisien  
en Poitou**



**Philippe PATEY**  
*1<sup>er</sup> Vice-Président*  
**CC Haut-Poitou**



**Évelyne AZIHARI**  
*Vice-Présidente*  
**CA Grand Châtell<sup>re</sup>**



**Edouard RENAUD**  
*Vice-Président*  
**CC Pays  
Loudunais**



**Patrick CHARRIER**  
*Vice-Président*  
**CC Vienne  
et Gartempe**



**Christian  
CHAPLAIN**  
*Vice-Président*  
**CC Vallées du Clain**



**Nicolas  
RÉVEILLAULT**  
*Vice-Président*  
**CU Grand Poitiers**



**Claude SERGENT**  
*Vice-Président*  
CC Pays Loudunais



**Jacques SABOURIN**  
*Vice-Président*  
CA Grand Châtell<sup>le</sup>



**Roland LATU**  
*Vice-Président*  
CC Civraisien  
en Poitou



**Claude DAVIAUD**  
*Vice-Président*  
CC Vienne  
et Gartempe



**Laurent LUCAUD**  
*Vice-Président*  
CU Grand Poitiers



**Françoise MICAULT**  
*Vice-Présidente*  
CC Vallées du Clain



**Dominique DABADIE**  
*Vice-Président*  
CC Haut-Poitou



**Pascale GUITTET**  
*Vice-Présidente*  
CU Grand Poitiers



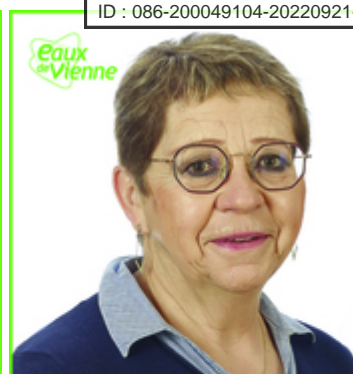
**Alain GUILLON**  
*Vice-Président*  
CC Vienne  
et Gartempe



**J-Pierre JAGER**  
*Membre du Bureau*  
**CC Pays Loudunais**



**Thierry TRIPHOSE**  
*Membre du Bureau*  
**CA Grand Châtell<sup>lt</sup>**



**Odile LANDREAU**  
*Membre du Bureau*  
**CA Grand Châtell<sup>lt</sup>**



**Joël DORET**  
*Membre du Bureau*  
**CC Haut-Poitou**



**Bernard ROUSSEAU**  
*Membre du Bureau*  
**CC Vienne et Gartempe**



**Frédy POIRIER**  
*Membre du Bureau*  
**CU Grand Poitiers**



**Gilbert JALADEAU**  
*Membre du Bureau*  
**CC Civraisien en Poitou**



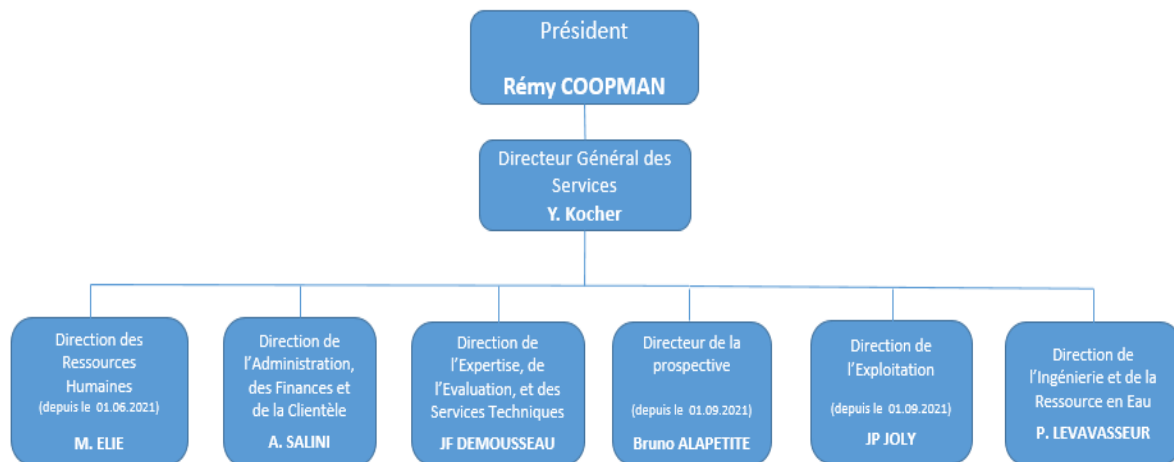
**Bernard HÉNEAU**  
*Membre du Bureau*  
**CA Grand Châtell<sup>lt</sup>**



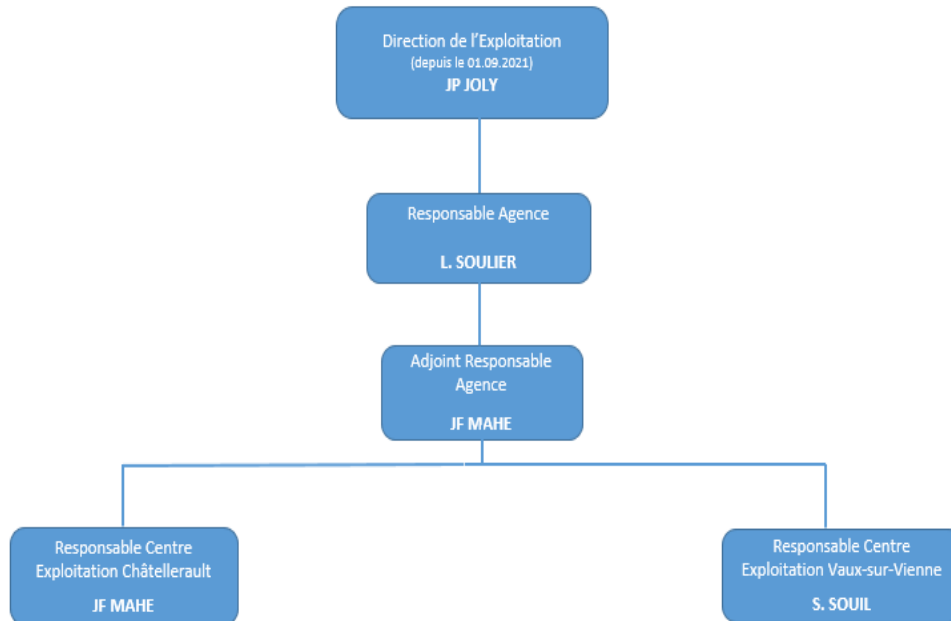
**Michel MALLET**  
*Membre du Bureau*  
**CC Haut-Poitou**

# ORGANISATION DES SERVICES

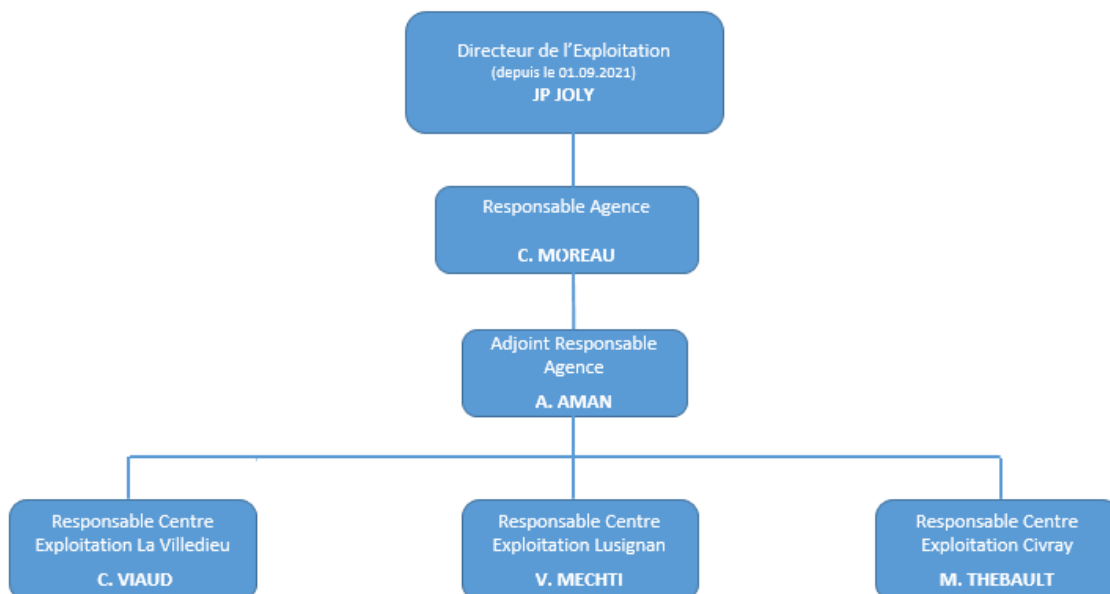
## SIÈGE 2021



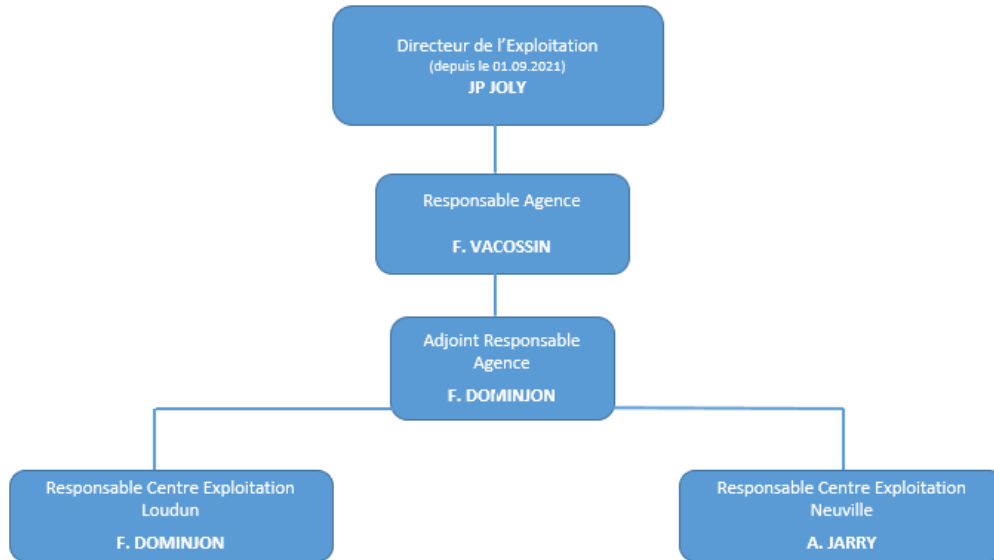
## CHATELLERAULT 2021



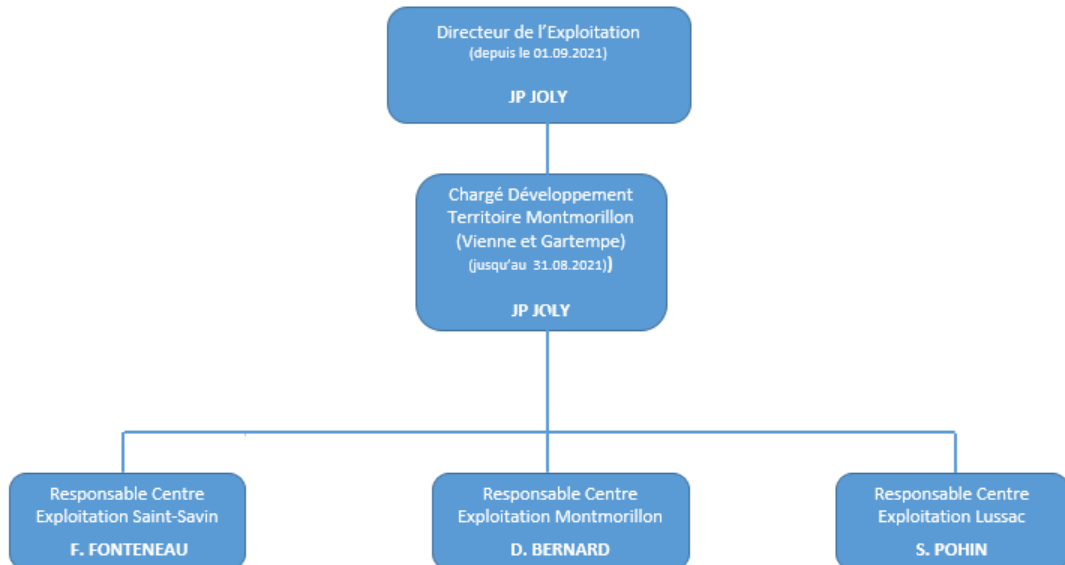
## LA VILLEDIEU 2021



## NEUVILLE 2021



## MONTMORILLON 2021





# PARTIE 1 :

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Eaux de Vienne – Siveer assure l'assainissement collectif sur une partie importante du département de la Vienne :

- **Investissements** dans l'étude et la réalisation d'équipements d'assainissement,
- **Collecte,**
- **Transport,**
- **Traitement des eaux usées**

Dans le cadre de ses missions de collecte et de traitement des eaux usées, Eaux de Vienne – Siveer prend en charge la réalisation des branchements, leur contrôle ainsi que le curage préventif des réseaux et des ouvrages de relèvements.

Il exploite tous les types de stations de traitement présentes dans le département : lagunes, filtres à sables, filtres plantés de roseaux et disques biologiques en milieu rural, ainsi que des stations à boues activées pour les collectivités les plus importantes. La station d'épuration de Châtelleraut peut, à elle seule, traiter les effluents de 93 000 équivalents habitants.

**Nos équipes interviennent 24h/24 et 7 jours sur 7 pour les urgences.**



## Périmètre ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### PRÉSENTATION DES COMITÉS LOCAUX (183 COMMUNES DONT CELLES FUSIONNÉES)

Le syndicat est constitué de 21 Comités Locaux qui regroupent 183 communes ayant transféré leur compétence assainissement aux 7 EPCI adhérentes de Eaux de Vienne-Siveer.

En **bleu** les communes sans assainissement collectif et en **rose** celles n'ayant pas transféré leur maîtrise d'ouvrage.

#### COMITÉ LOCAL DU BAS-LOUDUNAIS

- |                   |                        |                      |                      |
|-------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| - Angliers        | - Arçay                | - Aulnay             | - Berthegeon         |
| - Ceaux-en-Loudun | - Chalais              | - <b>La Chaussée</b> | - Craon              |
| - <b>Dercé</b>    | - La Grimaudière       | - Guesnes            | - <b>Marçay (37)</b> |
| - Marnes (79)     | - Martaizé             | - <b>Maulay</b>      | - Mazeuil            |
| - <b>Messemé</b>  | - Moncontour           | - Monts-sur-Guesnes  | - Mouterre-Silly     |
| - Nueil-sous-Faye | - Pouant               | - <b>Prinçay</b>     | - La Roche-Rigault   |
| - Saint-Clair     | - Saint-Jean-de-Sauves | - <b>Saint-Laon</b>  | - <b>Saires</b>      |
| - Sammarçolles    | - Savigny-sous-Faye    | - <b>Verrue</b>      |                      |

#### COMITÉ LOCAL DE BOISSE-DESTILLES

- |                               |                      |                      |                          |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| - <b>Asnières-sur-Blour</b>   | - Availles-Limouzine | - L'Isle-Jourdain    | - Luchapt                |
| - Mauprévoir                  | - <b>Millac</b>      | - Moussac-sur-Vienne |                          |
| - <b>Mouterre-sur-Blourde</b> | - <b>Nérignac</b>    | - Pressac            | - <b>St-Martin-L'Ars</b> |
| - Usson du Poitou             | - Vigeant (Le)       |                      |                          |

#### COMITÉ LOCAL DE LA BUSSIÈRE-ST SAVIN

- |                        |                          |               |                    |
|------------------------|--------------------------|---------------|--------------------|
| - Antigny              | - <b>Béthines</b>        | - La Bussière | - Fleix            |
| - Haims                | - <b>Lauthiers</b>       | - Nalliers    | - Paizay-Le-Sec    |
| - <b>Saint Germain</b> | - Saint-Pierre de Maillé | - Saint Savin | - <b>Villemort</b> |

#### COMITÉ LOCAL DE BRIGUEIL-LE-CHANTRE

- |                     |                              |                    |                     |
|---------------------|------------------------------|--------------------|---------------------|
| - Bourg-Archambault | - <b>Brigueil le Chantre</b> | - <b>Coulonges</b> | - Journet           |
| - Liglet            | - Saint-Léomer               | - <b>Thollet</b>   | - <b>Tilly (36)</b> |
| - Trimouille (La)   |                              |                    |                     |

## COMITÉ LOCAL DE CHATELLERAULT-NAINTRE

- Châtellerault
- Naintré

## COMITÉ LOCAL DE CHANTEMERLE

- Anché
- Valence en Poitou
- Voulon

## COMITE LOCAL DU HAUT-POITOU EST

- Avanton
- Chabournay
- Chiré en Montreuil
- **Cissé**
- Frozes
- **Neuville de Poitou**
- Quinçay
- Saint Martin la Pallu
- **Villiers**
- Vouillé
- Yversay

## COMITE LOCAL DU HAUT-POITOU OUEST

- **Amberre**
- Ayron
- Boivre la Vallée
- Chalandray
- Champigny en Rochereau
- **Cherves**
- **Chouppes**
- **Coussay**
- **Cuhon**
- Latillé
- **Maillé**
- **Maisonneuve**
- **Massognes**
- Mirebeau
- **Thurageau**
- **Vouzailles**

## COMITÉ DE LOUDUN - BASSES

- **Basses**
- Loudun

## COMITÉ LOCAL DU LUSSACOIS

- Bouresse
- Chapelle-Viviers (La)
- **Civaux**
- Goux
- Leignes-sur-Fontaine
- Lhommaizé
- Lussac-Les-Châteaux
- Mazerolles
- Persac
- Pindray
- Queaux
- Saint-Laurent de Jourdes
- Sillars
- Valdivienne
- Verrières

## COMITÉ LOCAL DE LATHUS - MONTMORILLON - JOUHET

- **Adriers**
- Jouhet
- Lathus-Saint-Rémy
- Montmorillon
- Moulismes
- **Plaisance**
- Saulgé

## COMITÉ LOCAL DE GRAND POITIERS EST

- Bignoux
- Chauvigny
- Liniers
- Sainte Radégonde
- Sèvres-Anxaumont
- Bonnes
- Jardres
- Pouillé
- Saint-Julien-L'Ars
- Tercé

- Lavoux
- Puye (La)
- Savigny-L'Evescault

## COMITÉ LOCAL DE GRAND POITIERS SUD OUEST

- Celle-l'Évescault
- Cloué
- Coulobriers
- Curzay-sur-Vonne
- Jazeneuil
- Lusignan
- Rouillé
- Saint-Sauvant
- Sanxay

## COMITÉ LOCAL DE GRAND POITIERS NORD

- Beaumont – Saint Cyr
- Jaunay-Marigny
- Dissay
- Saint Georges Lès Baillargeaux

## COMITÉ LOCAL DE LA SOURCE BLEUE

- Brion
- Champagné-Saint-Hilaire
- Ferrière-Airoux (La)
- Gençay
- Magné
- Romagne
- Saint Maurice la Clouère
- Saint Secondin
- Sommières du Clain

## COMITE LOCAL LES TROIS-MOUTIERS

- Berrie
- Beuxes
- Bournand
- **Curçay sur Dive**
- Glénouze
- Morton
- **Pouançay**
- Ranton
- **Raslay**
- Roiffé
- Saint Léger de Montbrillais
- Saix
- **Ternay**
- Trois Moutiers (Les)
- **Vézières**

## COMITE LOCAL DU SUD-VIENNE

- Asnois
- Blanzay
- Brux
- **Champagné le Sec**
- Champniers
- Chappelle Bâton (La)
- Charroux
- Châtain
- Château Garnier
- Chaunay
- Civray
- Genouillé
- Jossé
- **Linzay**
- **Lizant**
- Payroux
- Saint Gaudent
- Saint Macoux
- Saint Pierre d'Exideuil
- Saint Romain
- Saint Saviol
- Savigné
- **Surin**
- Voulême

## COMITÉ LOCAL DES VALLÉES DU CLAIN

- |                           |                       |          |
|---------------------------|-----------------------|----------|
| - Aslonnes                | - Château Larcher     | - Iteuil |
| - Fleuré                  | - Gizay               | - Marnay |
| - Marçay                  | - Marigny-Chemereau   |          |
| - Nieuil l'Espoir         | - Nouaillé Maupertuis |          |
| - Roches Prémarie Andillé | - Smarves             | - Vernon |
| - Villedieu du Clain (La) | - Vivonne             |          |

### COMITE LOCAL DU VAL DE GARTEMPE ET CREUSE

- |                       |                     |                   |
|-----------------------|---------------------|-------------------|
| - Angles sur l'Anglin | - Coussay les Bois  | - Leigné les Bois |
| - Lésigny             | - Mairé             | - Pleumartin      |
| - Roche Posay (La)    | - Vicq sur Gartempe |                   |

### COMITÉ LOCAL DE VAUX-SUR-VIENNE

- |                          |                                    |                    |
|--------------------------|------------------------------------|--------------------|
| - Antran                 | - Buxeuil                          | - Cernay           |
| - Colombiers             | - Dangé Saint Romain               | - Doussay          |
| - Ingrandes sur Vienne   | - Leigné sur Usseau                | - Lençloître       |
| - Leugny                 | - Mondion                          | - Orches           |
| - Ormes (Les)            | - Ouzilly                          | - Oyré             |
| - Port de Piles          | - Saint Christophe                 |                    |
| - Saint Genest d'Ambière | - Saint Gervais les Trois Clochers |                    |
| - Saint Rémy sur Creuse  | - Savigny sous Faye                | - Scorbé Clairvaux |
| - Sérigny                | - Sossay                           | - Thuré            |
| - Usseau                 | - Vaux sur Vienne                  | - Vellèches        |

### COMITÉ LOCAL DE VIENNE OZON

- |                    |                            |                       |
|--------------------|----------------------------|-----------------------|
| - Archigny         | - Availles-en-Châtelleraut | - Bellefonds          |
| - Bonneuil-Matours | - Cenon-sur-Vienne         | - Chenevelles         |
| - Monthoiron       | - Senillé Saint-Sauveur    | - Vouneuil-sur-Vienne |

## Liste des transferts Assainissement Collectif au 01/01/2022

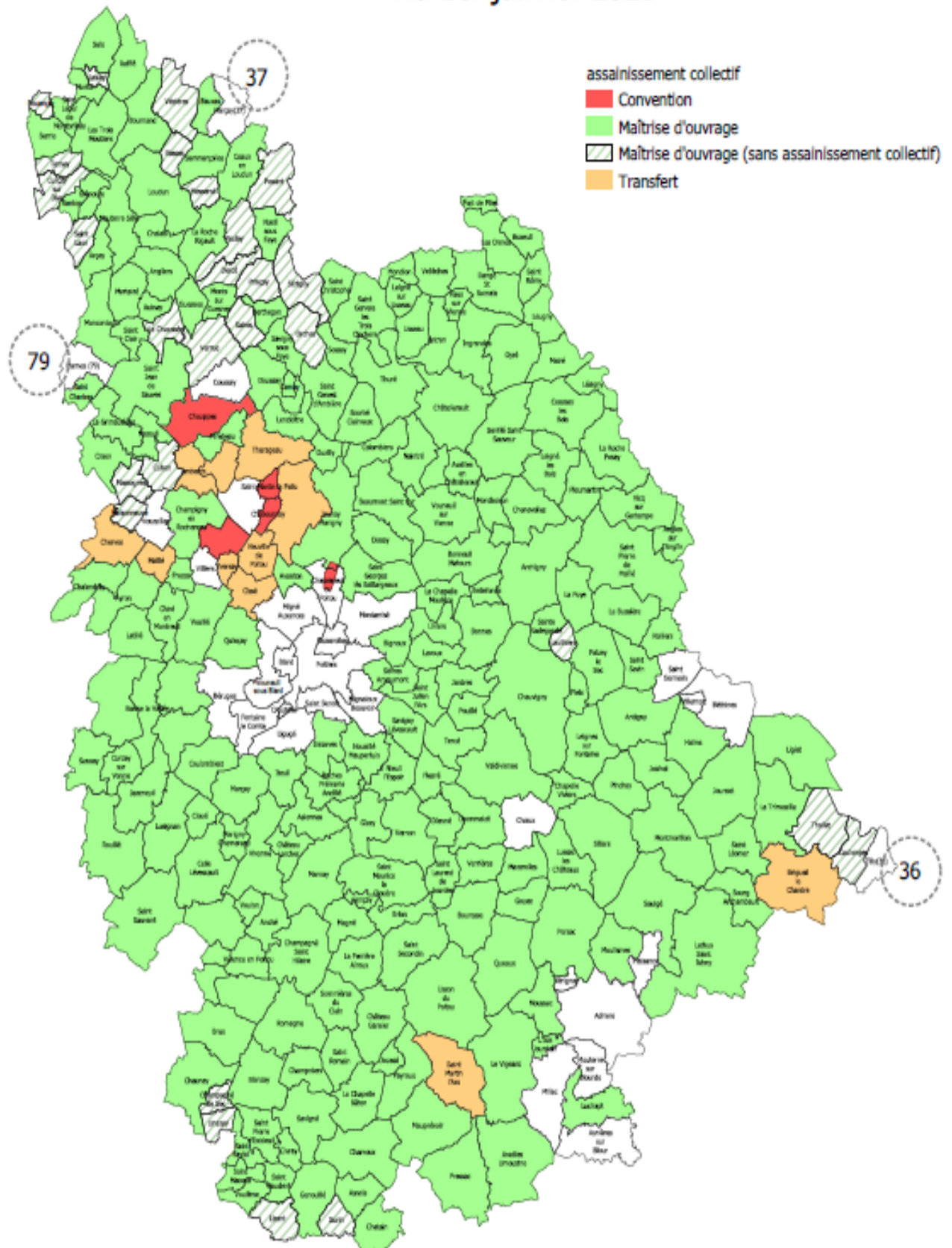
En 2021 transfert de la commune de Saint Martin-la-Pallu. .



# Assainissement collectif

## Transferts maîtrise d'ouvrage, transferts exploitation et conventions

### Au 1er janvier 2021



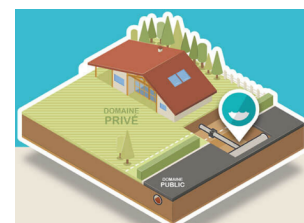
## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMMUNES EN MAÎTRISE D'OUVRAGE

2018	2019	2020	2021
142	164	183	183

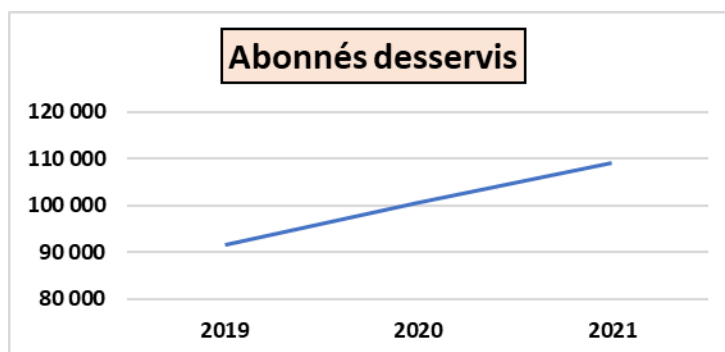
## ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR L'ASSAINISSEMENT

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

<i>Années</i>	<i>Abonnés desservis</i>	<i>habitants</i>
2019	91 554	166 628
2020	100 737	190 393
<b>2021</b>	<b>108 992</b>	<b>200 545</b>



**A partir de 2021**, le nombre d'habitants desservis est calculé sur la base du nombre d'habitants par branchement d'eau potable (**1.84 hab/ branchement pour 2021**), rapporté au nombre d'abonnés desservis.



## NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT



<i>Années</i>	<i>Nombre de stations de traitement</i>
2019	303
2020	413
<b>2021</b>	<b>417</b>

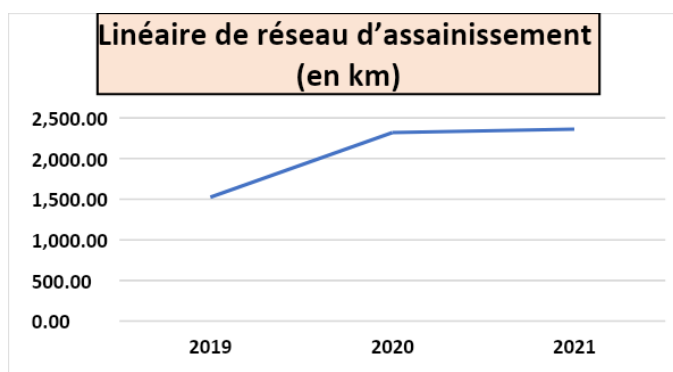
Le nombre d'ouvrages évolue avec le nombre de transferts des communes. Pas de transfert en 2021.

## NOMBRE DE POSTES DE RELÈVEMENT

<i>Années</i>	<i>Nombre de PR</i>
2019	643
2020	697
<b>2021</b>	<b>722</b>

## LINÉAIRE DE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

<i>Années</i>	<i>Linéaire de réseau d'assainissement (en km)</i>
2019	1 523,92
2020	2 319,38
<b>2021</b>	<b>2 361,49</b>



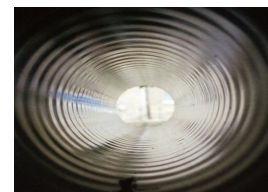


## DÉTAIL ANNEXE 1

Le nombre de Km évolue avec le nombre de transferts des communes. Il évolue aussi au fur et à mesure de la réalisation des diagnostics d'assainissement qui améliorent la connaissance des réseaux.

## CONNAISSANCE DES MATÉRIAUX ET DIAMÈTRES DES RÉSEAUX

Le linéaire dont le matériau et le diamètre sont connus représente :



<i>Années</i>	<i>Connaissance des matériaux et diamètres (en km)</i>	<i>Taux du patrimoine</i>
2019	1 138,58	74,60 %
2020	1 755,81	75,58 %
<b>2021</b>	<b>1 824,75</b>	<b>77,13 %</b>

## DÉTAIL ANNEXE 2

## CONNAISSANCE DES DATES DE POSE DES RESEAUX

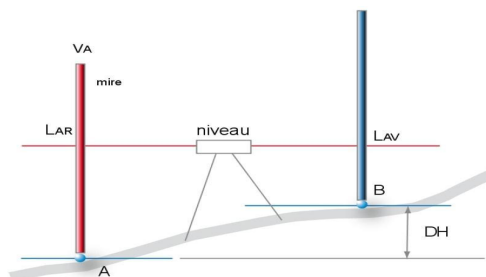
Le linéaire dont la date de pose est connue représente :



<i>Années</i>	<i>Connaissance des dates de pose (en km)</i>	<i>Taux du patrimoine</i>
2019	262	17 %
2020	534	23 %
<b>2021</b>	<b>574</b>	<b>24 %</b>

## DÉTAIL ANNEXE 3

## CONNAISSANCE DE L'ALTIMÉTRIE



Le linéaire dont l'altimétrie est connue représente :

<i>Années</i>	<i>Connaissance de l'altimétrie (en km)</i>	<i>Taux du patrimoine</i>
2019	705,58	46 %
2020	1 193,79	51 %
<b>2021</b>	<b>1 314,84</b>	<b>55 %</b>

## NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau, délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

<i>Années</i>	<i>Nombre d'autorisations</i>
2019	16
2020	16
<b>2021</b>	<b>24</b>



## NOMBRE DE CONVENTIONS DE REJETS AU RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Cet indicateur recense le nombre de conventions de rejets d'effluents industriels dans le réseau, délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

<i>Années</i>	<i>Nombre de conventions</i>
2019	22
2020	22
<b>2021</b>	<b>36</b> (*)

### Petite précision :

*L'autorisation de rejet se traduit par un contrat de déversement, qui a pour but l'autorisation d'un industriel ou la plupart du temps d'un assimilé non domestique, à rejeter dans notre réseau suivant des critères définis. Celui-ci n'a pas de valeur réglementaire.*

*En revanche, la convention de rejet vient compléter et préciser les modalités de l'arrêté de déversement (président EDV) qui lui à une valeur réglementaire.*

*On ne peut pas avoir des conventions sans arrêté, si c'est le cas c'est que la convention a été rédigée par une autre collectivité.*

[DÉTAIL DES CONVENTIONS EN ANNEXE 4](#)

## Conformité de la collecte (P203.3)



<i>Années</i>	<i>Conformité de la collecte</i>
2019	100 %
2020	86 %
<b>2021</b>	<b>97 %</b>

## Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les stations de capacité supérieure à 2000 EH)

<i>Années</i>	<i>Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées</i>
2019	98 %
2020	97 %
<b>2021</b>	<b>97 %</b>

LA LISTE DES STATIONS NON-CONFORMES EN 2020 EST DISPONIBLE EN ANNEXE 5 :

## Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

C'est le nombre de **débordements** chez les usagers sur **1 000 habitants desservis**

Ne sont comptabilisés que les incidents ayant provoqué des demandes d'indemnisations de la part d'un usager.

<i>Années</i>	<i>Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers</i>
2019	0,017 pour 1000 habitants
2020	0,015 pour 1000 habitants
<b>2021</b>	<b>0,026 pour 1000 habitants</b>

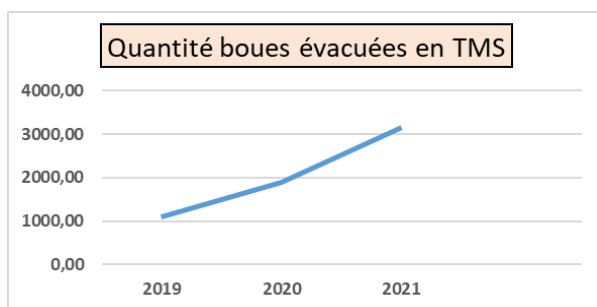
**8 débordements constatés en 2021.**

## QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par les stations d'épuration.

<i>Années</i>	<i>Quantité de boues évacuées (en TMS)</i>
2019	1 097
2020	2 239
<b>2021</b>	<b>3 145</b>

On note une évolution importante du tonnage de boues évacuées en 2021 en raison de l'évacuation de boues de quelques lagunes, du report de l'évacuation de boues de certaines stations (évolution de la réglementation liée au COVID 19 imposant un stockage des boues pendant un an avant évacuation ou traitement d'hygiénisation).



## Taux de boues issues des ouvrages par habitant

C'est la quantité de boues, en kilos, issues des ouvrages d'épuration par habitant.

<i>Années</i>	<i>Taux moyen des boues issues des ouvrages/habitant</i>
2020	11,76
<b>2021</b>	<b>15,68</b>

## PRIX TTC DU SERVICE AU M<sup>3</sup> POUR 120 M<sup>3</sup>

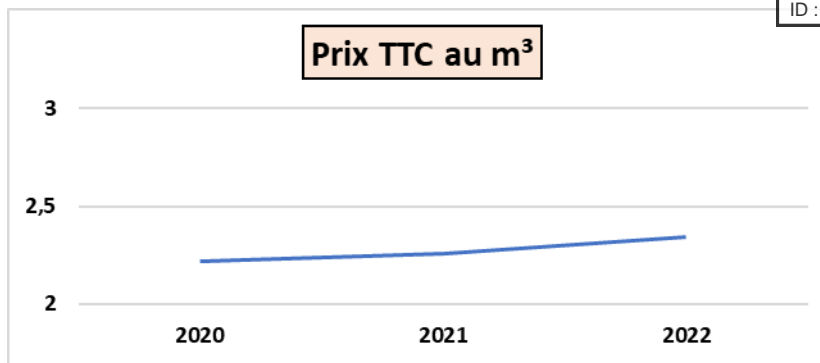
Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement

<i>Années</i>	<i>Prix TTC au m<sup>3</sup></i>	<i>Evolution</i>
2020	2,22	
2021	2,26	+ 1,80 %
<b>2022</b>	<b>2,34</b>	<b>+ 3,58 %</b>

Le prix présenté ici est le prix moyen pondéré des communes en maîtrise d'ouvrage EDV.

Il ne s'agit pas d'un tarif unique.

Ce projet est à l'étude, dans le but d'arriver à un tarif unique en 2026.



## Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

C'est le rapport entre le nombre d'abonnés assainissement sur le nombre d'abonnés eau sur le périmètre en maîtrise d'ouvrage assainissement.

<i>Années</i>	<i>Taux de desserte par réseaux de collecte EU</i>
2019	84 %
2020	86 %
<b>2021</b>	<b>86 %</b>



Cet indicateur ne peut pas être calculé à ce jour. Il est juste estimé, selon la connaissance des zonages en cours. Ce qui est important, c'est d'évaluer son évolution. A ce jour, la priorité du syndicat n'est pas d'étendre le réseau d'assainissement, mais de mettre en conformité les installations existantes.

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

<i>Années</i>	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte EU</i>
2019	32
2020	34
<b>2021</b>	<b>27</b>

## Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Oui

<i>Années</i>	<i>Indice de connaissance des rejets en milieu naturel</i>
2019	80
2020	80
<b>2021</b>	<b>90</b>

## Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

(P254.3 VALIDÉE PAR LA POLICE DE L'EAU)

(uniquement pour les stations d'une capacité supérieure à 2 000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

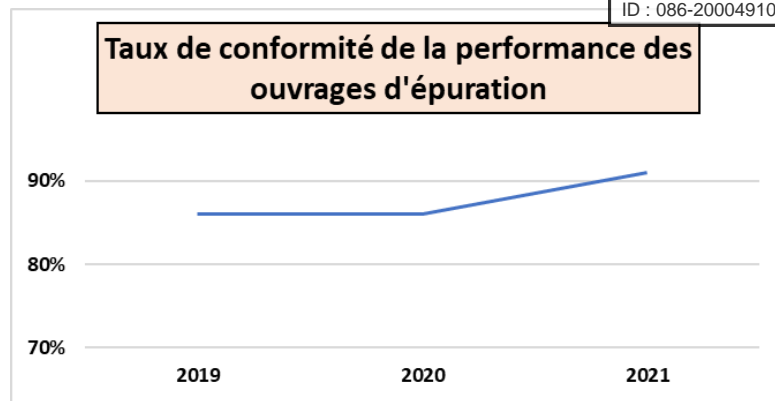
Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de qualité de traitement de celle-ci, que ce soit en charge hydraulique ou en pollution, sont à exclure.

Conformité des performances des équipements d'épuration = nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés x 100



<i>Années</i>	<i>Bilans réalisés</i>	<i>Bilans conformes</i>	<i>Taux de conformité</i>
2019	518	441	86 %
2020	576	493	86 %
<b>2021</b>	<b>583</b>	<b>534</b>	<b>91 %</b>





## Conformité de la performance par rapport à l'acte individuel

(VALIDÉE PAR LA POLICE DE L'EAU)

<i>Années</i>	<i>Conformité de la performance par rapport à l'acte individuel</i>
2019	89 %
2020	88 %
<b>2021</b>	<b>94.4 %</b>

## Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Cet indicateur mesure le pourcentage de la part des boues évacuées, traitées ou valorisées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement (**conformément à la réglementation**).



<i>Années</i>	<i>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées</i>
2019	100 %
2020	100 %
<b>2021</b>	<b>100 %</b>

## Points noirs (P252.2)

C'est le nombre de point du réseau nécessitant **au moins deux interventions par an** (préventives ou curatives) sur **100 km de réseau**.

<i>Années</i>	<i>Points noirs sur 100 km de réseau</i>
2019	1,378
2020	1,509
<b>2021</b>	<b>1,101</b>

**101 débouchages réseaux en 2021 et 26 points noirs en 2021.**

## Taux de curage des réseaux

<i>Années</i>	<i>Taux de curage des réseaux</i>
2019	8,00 %
2020	6,32 %
<b>2021</b>	<b>8,51 %</b>

**Soit 201 km de réseaux curés en 2021.**

La baisse en 2020 est liée aux contraintes covid 19. En 2021 on retrouve un taux de curage autour de 8%.

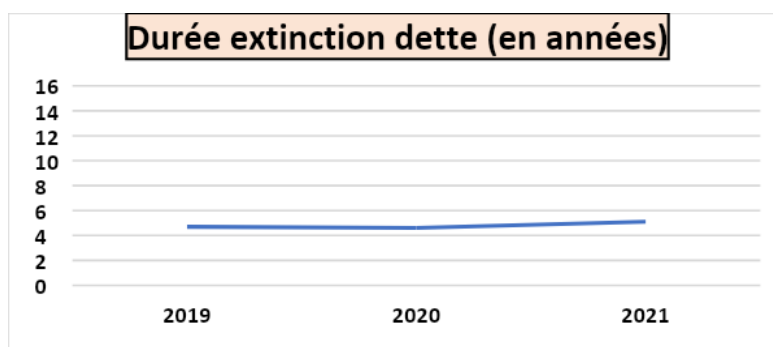


## Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.

**Années** **Durée extinction dette**  
 (en années)

Années	Durée extinction dette (en années)
2019	4,7
2020	4,6
<b>2021</b>	<b>5,1</b>

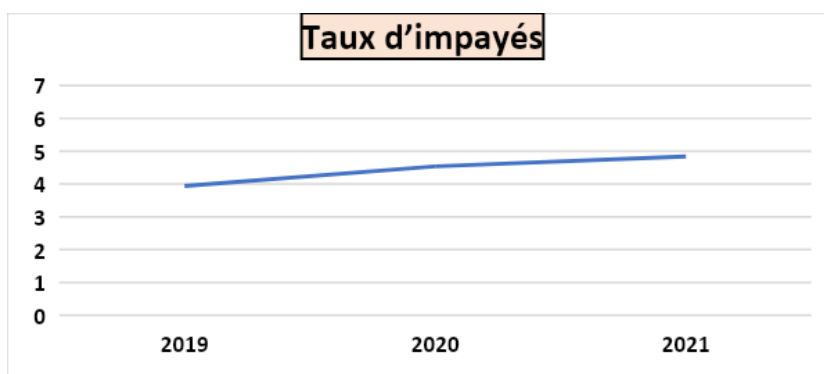


**Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service, mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

**Années** **Taux d'impayés (en %)**

Années	Taux d'impayés (en %)
2019	3,94
2020	4,54
<b>2021</b>	<b>4,84</b>



## Taux de réclamations

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées, rapporté à 1000 abonnés.

Sont prises en compte les réclamations **sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc.** Les réclamations **sur le prix ne sont pas prises** en compte.

<i>Années</i>	<i>Nombre de réclamations</i>	<i>Nombre de réclamations pour 1000 abonnés</i>
2019	78	0,73
2020	86	0,85
<b>2021</b>	51	<b>0,47</b>

## Partie 2 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

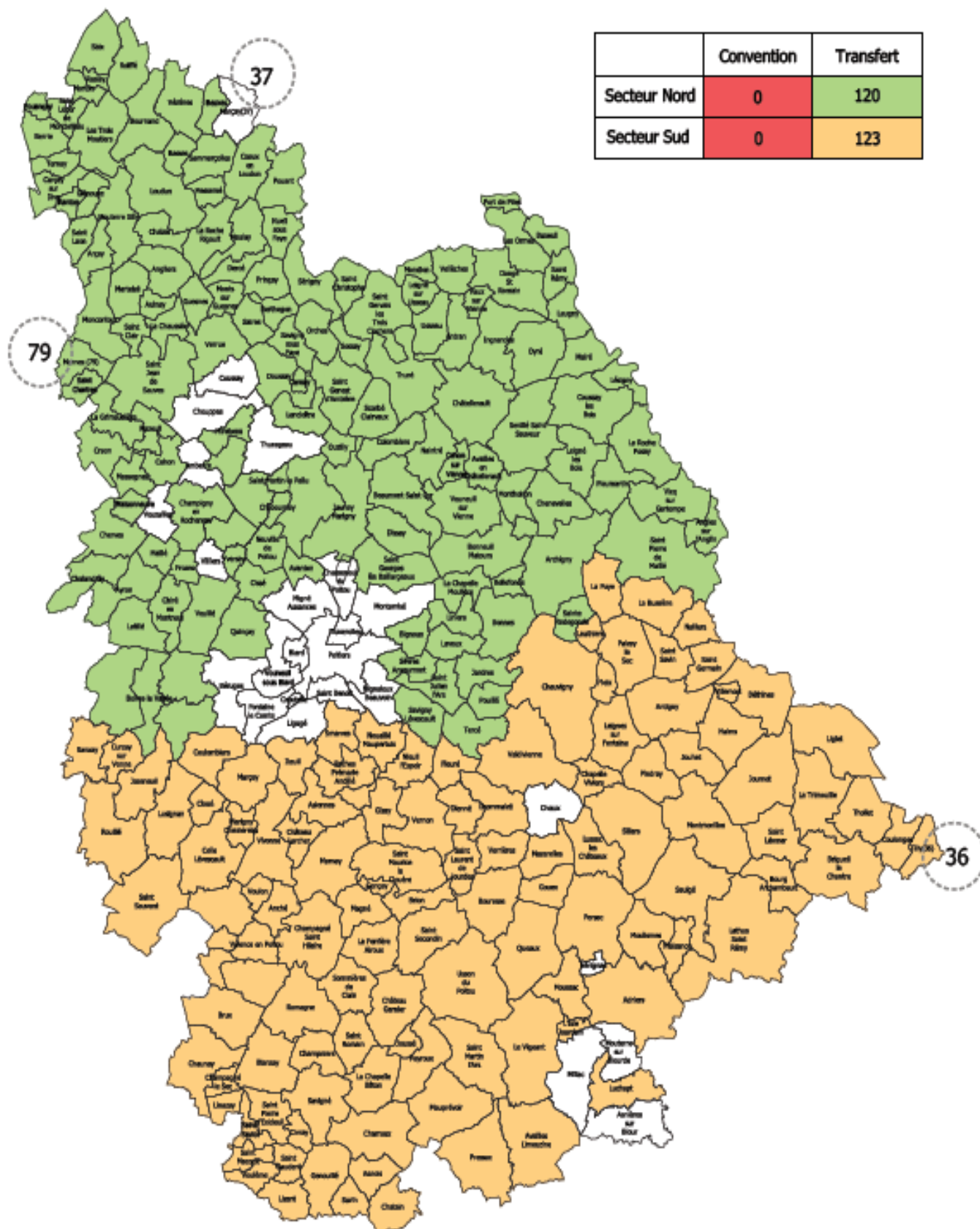
### Eaux de Vienne Siveer

Eaux de Vienne – Siveer assure la compétence assainissement non collectif sur une partie importante du département de la Vienne (**244 communes en 2021**) :





## Secteurs d'intervention SPANC 2022



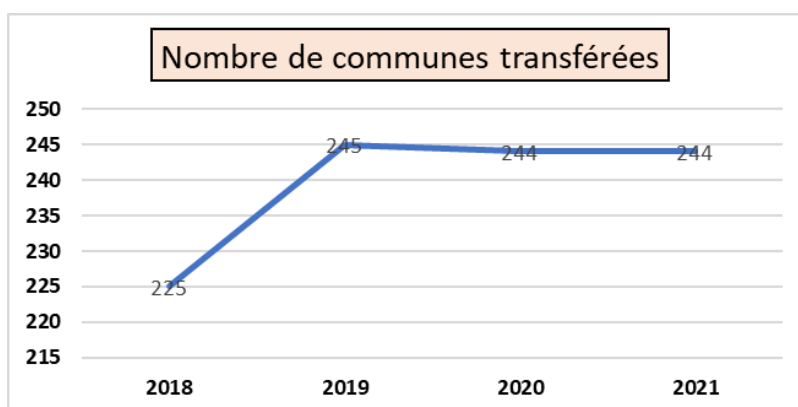
	Convention	Transfert
Secteur Nord	0	120
Secteur Sud	0	123

## NOMBRE DES COMMUNES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

**244 Communes qui ont transféré leur compétence assainissement non collectif**  
à Eaux de Vienne (*communes fusionnées comprises*)

<i>Années</i>	<i>Nombre de communes transférées</i>
2018	225
2019	245
2020	244 *
<b>2021</b>	<b>244</b>

*\* (Nombre diminué en 2020 car fusion de communes)*



## NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC SUR LE PÉRIMÈTRE EN MAÎTRISE D'OUVRAGE

On note en 2021, **38 745 installations d'ANC.**

## BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS EN 2021 :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Nbr TOTAL de Dossiers traités</b>	4148	4478
Vérification de la conception	521	580
Visites de réception de l'installation	415	496
Diagnostics vente immobilière	1114	1253
Contrôles de bon fonctionnement	2025	2063
Nbr de communes en opération groupée de réhabilitation avec subvention de l'AELB	56	55
Dossiers de réhabilitation avec subvention de l'AELB	17	31



### Indicateurs :

### Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'Assainissement non Collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **71 290 habitants desservis** (habitants = nombre d'habitations : 38 745 x 1,84)





Années	Nombre habitations équipées	Nombre habitants desservis
2019	38 031	69 216
2020	38 745	73 228
<b>2021</b>	<b>38 745</b>	<b>71 290</b>

**A partir de 2021**, le nombre d'habitants desservis est calculé sur la base du nombre d'habitant par branchement d'eau potable sur le périmètre de EDV (**1.84 hab/branchement pour 2021**), rapporté au nombre d'habitations équipées.

## Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au-delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

- o **100 /100 pour les éléments obligatoires.**

Eaux de Vienne n'assure par les éléments facultatifs du calcul de l'indice qui concerne l'entretien des installations en domaine privé (40 points).

## Taux de réclamations

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.

**28 réclamations en 2021, soit un taux de :**

- o **0,31 réclamation pour 1 000 abonnés au service**



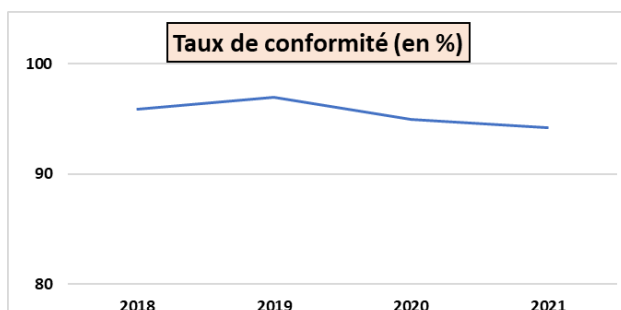
## Taux de Conformité des installations neuves

Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations travaux neufs contrôlées **conformes** et le nombre total d'installations **contrôlées**.

- **94,2 %, soit 490 installations conformes sur 496 installations contrôlées**



Années	Nombre d'installations contrôlées	Nombre d'installations conformes	Taux de conformité
2018	550	527	95,88%
2019	531	513	97,00%
2020	416	394	95,00%
<b>2021</b>	<b>496</b>	<b>490</b>	<b>94,20 %</b>



## Taux de Conformité des installations contrôlées en 2021

Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées lors des campagnes de **Bon Fonctionnement** et le nombre **total** d'installations contrôlées (classement sur la base de la nouvelle grille du Ministère (arrêté du 27 avril 2012)

- **27%, soit 556 installations d'assainissement non collectif en Bon Fonctionnement sur 2 025 installations contrôlées**

**6%** installations classées en **Absence d'installation avec obligation de travaux dans les meilleurs délais**

**19%** Installations classées **Non conformes cas A, avec obligation de travaux sous 4 ans**

**48%** Installations classées **Non conformes cas C, avec obligation de travaux en cas de vente uniquement**

<i>Années</i>	<i>Nombre d'installations contrôlées</i>	<i>Nombre d'installations en Bon Fonctionnement</i>
2018	1 347	308
2019	912	228
2020	2 025	515
<b>2021</b>	<b>2 063</b>	<b>556</b>

## ANNEXES

### Annexe 1: Linéaire de réseau ass par commune

Zones de collecte par Communes	Linéaire de réseau d'assainissement (en km) Année 2021
Anché	2,176
Angliers	9,955
Antigny	6,875
Arçay	7,109
Aulnay	2,373
Availles-Limouzine	18,603
Avanton	11,049
Ayron	13,024
Beaumont – Saint-Cyr	33,281
Benassay – Lavausseau ( <i>Boivre-La-Vallée</i> )	23,441
Beuxes	3,954
Bignoux	9,952
Bonnes	14,374
Bouresse	4,114
Bourg-Archambault	1,678
Bournand	6,822

Brion	2,374
Bussière (La)	3,499
Ceaux-en-Couhé ( <i>Valence-en-Poitou</i> )	<i>Voir total Valence sur Cne Couhé</i>
Chalandray	9,519
Champagné-Saint-Hilaire	9,063
Champigny-en-Rochereau	11,497
Chapelle-Montreuil (La) ( <i>Boivre-La-Vallée</i> )	<i>Voir total Boivre-La-Vallée sur Benassay - Lavausseau</i>
Chapelle-Moulière (La)	3,037
Chapelle-Viviers	6,211
Châtillon ( <i>Valence-en-Poitou</i> )	<i>Voir total Valence sur Cne Couhé</i>
Chauvigny	60,410
Chiré-en-Montreuil	7,530
Couhé ( <i>Total Valence-en-Poitou</i> )	31,350
Dissay	30,566
Doussay – Cernay	10,892
Ferrière-Airoux (La)	2,402
Fleix	1,527
Frozes	6,280
Gençay – Saint-Maurice	26,634
Glénouze	1,384
Goux	8,921
Grand Châtellerault	574,273
Grimaudière (La)	8,963
Guesnes	1,919
Haims	2,031
Isle-Jourdain (L')	28,355
Jardres	8,273
Jaunay-Marigny	64,473
Jouhet	5,965
Journet	4,647
Lathus-Saint-Rémy	20,444
Latillé	12,913
Lavoux	6,790
Leignes-sur-Fontaine	11,318
Lhonnaizé	7,645
Liglet	3,954
Liniers	3,973
Loudun - Basses	69,633
Luchapt	2,220

Lusignan	111,608
Lussac-les-Châteaux	27,264
Magné	4,693
Marnay	3,864
Martaizé	4,691
Mauprévoir	6,584
Mazerolles	10,503
Mazeuil	2,390
Mirebeau	29,993
Montmorillon	65,108
Montreuil-Bonnin ( <i>Boivre-La-Vallée</i> )	<i>Voir total Boivre-La-Vallée sur Benassay - Lavausseau</i>
Monts-sur-Guesnes	7,613
Morton	4,508
Moullismes	5,152
Moussac	3,206
Nalliers	5,503
Paizay-le-Sec	4,126
Payré ( <i>Valence-en-Poitou</i> )	<i>Voir total Valence sur Cne Couhé</i>
Persac	10,401
Pindray	3,501
Pouillé	6,136
Pressac	7,200
Puye (La)	6,830
Queaux	6,833
Quinçay	10,119
Roche-Posay (La)	31,776
Roiffé	6,730
Romagne	5,688
Saint-Clair	3,686
Sainte-Radegonde	0,829
Saint-Georges-lès-Baillargeaux	34,073
Saint-Jean-de-Sauves	11,843
Saint-Julien l'Ars	28,726
Saint-Laurent-de-Jourdes	2,167
Saint-Léger-de-Montbrillais	3,386
Saint-Léomer	3,180
Saint-Pierre-de-Maillé	8,618
Saint-Savin	9,302
Saint-Saviol	0,000

Saint-Secondin	7,650
Sammarçolles	4,828
Saulgé	10,197
Savigny L'Evescault	7,555
Savigny-sous-Faye	1,110
Sèvres-Anxaumont	19,447
SIAL	49,919
Sillars	4,983
Siva-Sud	180,616
Sommières-du-Clain	5,014
Sud Vienne	106,526
Tercé	8,907
Trimouille (La)	12,455
Trois-Moutiers (Les)	11,366
Usson-du-Poitou	14,042
Valdivienne	37,170
Verrières	11,379
Vivonne	33,208
Vouillé	37,727
Voulon	4,302

## Annexe 2: Connaissance des matériaux et diamètres réseaux ass par commune

Zones de collecte par Communes	Connaissance des matériaux et diamètres Assainissement (en km) Année 2021	Taux (en %)
Anché	2,176	100,00
Angliers	5,268	52,91
Antigny	6,234	90,67
Arçay	5,366	75,48
Aulnay	0,948	39,93
Availles-Limouzine	16,692	89,73
Avanton	10,809	97,83
Ayron	6,963	53,47
Beaumont – Saint-Cyr	27,482	82,57
Benassay – Lavausseau ( <i>Boivre-La-Vallée</i> )	21,573	92,03
Beuxes	3,953	100,00
Bignoux	9,679	97,26
Bonnes	12,816	89,16

Bouresse	3,881	94,32
Bourg-Archambault	1,678	100,00
Bournand	5,308	77,79
Brion	2,346	98,83
Bussière (La)	3,382	96,66
Ceaux-en-Couhé ( <i>Valence-en-Poitou</i> )	<i>Voir total Valence sur Cne Couhé</i>	
Chalandray	7,222	75,88
Champagné-Saint-Hilaire	5,878	64,87
Champigny-en-Rochereau	11,676	100,00
Chapelle-Montreuil (La) ( <i>Boivre-La-Vallée</i> )	<i>Voir total Boivre-La-Vallée sur Benassay - Lavausseau</i>	
Chapelle-Moulière (La)	2,989	98,41
Chapelle-Viviers	3,783	60,90
Châtillon ( <i>Valence-en-Poitou</i> )	<i>Voir total Valence sur Cne Couhé</i>	
Chauvigny	19,734	32,67
Chiré-en-Montreuil	7,098	94,26
Couhé ( <i>Valence-en-Poitou</i> )	30,535	97,40
Dissay	26,067	85,28
Doussay - Cernay	10,731	98,54
Ferrière-Airoux (La)	0,880	36,63
Fleix	0,035	2,30
Frozes	6,280	100,00
Gençay – Saint-Maurice	26,478	99,41
Glénouze	1,384	100,00
Goux	8,915	99,94
Grand Châtelleraut	339,996	64,67
Grimaudière (La)	5,029	56,11
Guesnes	0,000	0,00
Haims	2,002	98,61
Isle-Jourdain (L')	27,705	97,71
Jardres	7,634	92,28
Jaunay-Marigny	54,697	84,72
Jouhet	3,888	65,19
Journet	1,310	28,20
Lathus-Saint-Rémy	4,512	22,07
Latillé	5,767	44,66
Lavoux	6,790	100,00
Leignes-sur-Fontaine	8,622	76,18
Lhommaizé	7,293	95,40
Liglet	2,243	56,72

Liniers	3,600	90,61
Loudun - Basses	60,584	87,00
Luchapt	2,219	100,00
Lusignan	93,537	83,81
Lussac-les-Châteaux	27,003	99,04
Magné	2,975	63,39
Marnay	3,818	98,83
Mauprévoir	6,395	97,14
Mazerolles	0,520	4,95
Mazeuil	1,454	60,83
Mirebeau	2,239	7,47
Montmorillon	64,608	99,23
Montreuil-Bonnin ( <i>Boivre-La-Vallée</i> )	<i>Voir total Boivre-La-Vallée sur Benassay - Lavausseau</i>	
Monts-sur-Guesnes	6,984	91,74
Morton	4,508	100,00
Moulistmes	1,424	27,65
Moussac	0,068	2,12
Nalliers	2,986	54,26
Paizay-le-Sec	1,660	40,24
Payré ( <i>Valence-en-Poitou</i> )	<i>Voir total Valence sur Cne Couhé</i>	
Persac	0,000	0,000
Pindray	3,496	99,88
Pouillé	5,198	84,70
Pressac	6,167	85,66
Puye (La)	6,364	93,18
Queaux	4,488	65,68
Quinçay	7,864	77,71
Roche-Posay (La)	30,286	95,31
Roiffé	4,963	73,73
Romagne	3,995	70,24
Saint-Clair	3,347	90,82
Sainte-Radegonde	0,698	84,16
Saint-Georges-lès-Baillargeaux	31,496	90,87
Saint-Jean-de-Sauves	0,554	4,67
Saint-Julien l'Ars	25,671	89,36
Saint-Laurent-de-Jourdes	2,153	99,33
Saint-Léger-de-Montbrillais	3,053	90,18
Saint-Léomer	3,028	95,23
Saint-Pierre-de-Maillé	8,064	93,56



Saint-Savin	6,752	72,59
Saint-Saviol	0,000	0,00
Saint-Secondin	5,923	77,43
Sammarçolles	4,828	100,00
Saulgé	8,930	87,58
Savigny L'Evescault	7,437	98,44
Savigny-sous-Faye	0,000	0,00
Sèvres-Anxaumont	17,832	91,70
SIAL	34,175	68,13
Sillars	4,496	90,24
Siva-Sud	168,007	92,31
Sommières-du-Clain	4,259	84,95
Sud Vienne	87,683	82,31
Tercé	8,270	92,85
Trimouille (La)	9,127	73,28
Trois-Moutiers (Les)	5,007	44,05
Usson-du-Poitou	12,306	87,64
Valdivienne	34,593	93,07
Verrières	10,661	93,46
Vivonne	30,556	92,01
Vouillé	35,315	93,61
Voulon	3,987	92,67

### Annexe 3 : dates de poses des réseaux ass

Zones de collecte par Communes	Connaissance des dates de poses Assainissement (en km) Année 2021	Taux (en %)
Anché	0,000	0,00
Angliers	0,000	0,00
Antigny	0,000	0,00
Arçay	1,621	22,80
Aulnay	1,115	46,98
Availles-Limouzine	0,000	0,00
Avanton	2,374	21,48
Ayron	1,768	13,58
Beaumont – Saint-Cyr	0,076	0,23
Benassay – Lavausseau (Boivre-La-Vallée)	1,874	7,99
Bignoux	2,844	28,58
Bonnes	1,294	8,99

Bouresse	0,418	10,17
Bourg-Archambault	0,000	0,00
Bournand	0,000	0,00
Brion	0,000	0,00
Bussière (La)	0,317	9,05
Ceaux-en-Couhé (Valence-en-Poitou)	<i>Voir total Valence sur Cne Couhé</i>	
Chalandray	0,371	3,89
Champagné-Saint-Hilaire	1,460	16,12
Champigny-en-Rochereau	1,468	12,57
Chapelle-Montreuil (La) (Boivre-La-Vallée)	<i>Voir total Boivre-La-Vallée sur Benassay - Lavausseau</i>	
Chapelle-Moulière (La)	0,429	14,14
Chapelle-Viviers	2,870	46,21
Châtillon (Valence-en-Poitou)	<i>Voir total Valence sur Cne Couhé</i>	
Chauvigny	9,337	15,46
Chiré-en-Montreuil	2,097	27,84
Couhé	4,645	14,82
Coussay-les-Bois	1,734	27,62
Dissay	5,895	19,28
Doussay - Cernay	1,708	15,69
Ferrière-Airoux (La)	0,031	1,31
Fleix	0,415	27,19
Frozes	3,387	53,93
Gençay – Saint-Maurice	0,484	1,82
Glénouze	0,000	0,00
Goux	0,181	2,03
Grand Châtelleraut	61,228	33,79
Grimaudière (La)	3,167	35,33
Haims	0,329	16,20
Ingrandes	18,243	100,00
Isle-Jourdain (L')	1,419	5,00
Jardres	0,769	9,30
Jaunay-Marigny	3,983	6,17
Jouhet	0,263	4,41
Journet	0,060	1,30
Lathus-Saint-Rémy	2,103	10,29
Latillé	0,263	2,04
Lavoux	0,411	6,05
Leignes-sur-Fontaine	0,000	0,00
Lhommaizé	0,000	0,00

Liglet	1,156	29,24
Liniers	0,000	0,00
Loudun	62,584	89,88
Luchapt	2,219	100,00
Lusignan	11,362	10,18
Lussac-les-Châteaux	4,65	10,05
Magné	0,315	6,70
Mairé	0,000	0,00
Marnay	0,920	23,82
Mauprévoir	1,664	25,28
Mazerolles	0,955	9,09
Mazeuil	0,000	0,00
Mirebeau	0,146	0,49
Montmorillon	3,721	5,72
Montreuil-Bonnin ( <i>Boivre-La-Vallée</i> )	<i>Voir total Boivre-La-Vallée sur Benassay - Lavausseau</i>	
Monts-sur-Guesnes	0,573	7,52
Morton	0,422	9,36
Moullismes	0,000	0,00
Moussac	1,910	59,57
Nalliers	0,183	3,33
Paizay-le-Sec	1,148	27,83
Payré ( <i>Valence-en-Poitou</i> )	<i>Voir total Valence sur Cne Couhé</i>	
Persac	0,204	1,96
Pindray	0,000	0,00
Pouillé	0,324	5,28
Pressac	0,000	0,00
Puye (La)	0,738	10,81
Queaux	0,533	7,80
Quinçay	1,111	10,98
Roche-Posay (La)	14,564	45,84
Roiffé	1,122	16,67
Romagne	0,000	0,00
Saint-Clair	1,049	28,48
Sainte-Radegonde	0,701	84,62
Saint-Georges-lès-Baillargeaux	6,256	18,05
Saint-Jean-de-Sauves	0,554	4,67
Saint-Julien l'Ars	4,697	16,35
Saint-Laurent-de-Jourdes	0,000	0,00
Saint-Léger-de-Montbrillais	0,000	0,00

Saint-Léomer	0,000	0,00
Saint-Pierre-de-Maillé	0,000	0,00
Saint-Savin	0,179	1,92
Saint-Saviol	0,000	0,00
Saint-Secondin	0,802	10,48
Sammarçolles	0,000	0,00
Saulgé	6,199	60,79
Savigny L'Evescault	0,946	12,53
Savigny-sous-Faye	0,000	0,00
Sèvres-Anxaumont	2,586	13,30
SIAL	16,405	32,70
Sillars	4,982	100,00
Siva-Sud	48,675	26,75
Sommières-du-Clain	0,000	0,00
Sud Vienne	20,933	19,65
Tercé	1,884	21,15
Trimouille (La)	1,362	10,93
Trois-Moutiers (Les)	4,051	35,64
Usson-du-Poitou	1,306	9,30
Valdivienne	6,636	17,86
Verrières	0,561	4,92
Vivonne	5,389	16,23
Vouillé	6,152	16,31
Voulon	4,303	100,00

## Annexe 4 : Conventions de rejets industriels

- . **Availles-Limouzine : Boulangerie Nault** : boulangerie industrielle
- . **Celle L'Evescault : EUROFINs CEREP** : recherche en pharmacologie
- . **Cenon-sur-Vienne : FENWICK LINDE** : construction de chariots élévateurs
- . **Chaunay : Chenil VUZE Gilles** : pension pour chiens et chats
- . **Chiré-en-Montreuil : Autoliv Isodelta** : fabrication de produits automobiles (volants...)
- . **Dissay : Transport Antoine** : nettoyage de citerne alimentaire

- **Fleuré :**
  - **TOUTOU MINOU** : pension pour chiens et chats
  - **Transport Jammet** : transport marchandise et denrées périssables
  
- **Gençay :**
  - **Thouvenin** : découpe de carcasses de porc et préparation de charcuterie crue et cuite
  - **Intermarché**
  
- **Loudun :**
  - **Label Auto** : lavage VL + PL + citerne
  - **Les Lavandières** : nettoyage industriel de linge professionnel
  
- **Lusignan : APERAM** : fabrication de miroirs
  
- **Mirebeau** : Marie Surgelés
  
- **Roches Prémairie : GFA** : élevage et dressage de chevaux
  
- **St Pierre d'Exideuil :**
  - **PBL Blount International** : motoculture
  
- **Les Trois-Moutiers :**
  - **Garage Garnier** : garage + station-service
  - **Garage Martin** : garage + station-service + station lavage
  - **Foyer logement** : foyer pour personnes âgées (26 résidents)
  - **EHPAD** : maison de retraite (59 résidents)
  
- **Vivonne :**
  - **Vivonne viande** : découpe de carcasse de viande bovine et conditionnement
  - **Viande service** : découpe de carcasse de viande bovine et conditionnement
  - **Vins Fromaget** : négoce de vins
  
- **Châtelleraut :**
  - **KEOLIS** : transport urbain
  - **Ceramic Coating Center** : revêtement thermique en céramique de pièces aéronautiques (1 arrêté + 1 convention)
  - **Centre de transfert de déchets ménagers**
  - **IDEA** : pièces aéronautiques, traitement de surface et contrôle non destructif

- **Fourrière communautaire** : fourrière et refuge pour animaux
- **VALEO** : usine d'assemblage de moteurs en timonerie d'essuyage pour automobiles
- **THALES** : étude et fabrication d'équipements électroniques pour la navigation aérienne
- **SPIRAX SARCO** : fabrication de robinetterie industrielle (1 arrêté + 1 convention)
- **SAFRAN** : révision de moteurs d'avions et réparation de pièces turbomachines aéronautiques
- **SERI** : traitement de surface et peinture de pièces mobilier urbain
- **ARI** : transformation de tubes et profilés en acier et aluminium

**Neuville :**

- **Brasserie de Bellefois** : fabrication de bière

**Saint-Genest d'Ambière :**

- **CPK** : fabrication de confiserie

## Annexe 5 : liste des ouvrages non conformes en 2020 (en attente des ouvrages 2021 par la DDT)

Commune Ouvrage concerné	Date de réception du courrier	Qualification		Cause NC
		Niveau national	Niveau local	
Antran	11/05/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté_SH
Archigny	13/10/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté
Availles Limouzine - Bourg	22/09/2021	Conforme	Non conforme	Vétusté_SH
Ayron_Bourg	25/10/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté_SH
Beaumont Saint Cyr - Bondilly	12/10/2021	Non conforme	Non conforme	Traitement
Bignoux - Bourg	22/09/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté_SH
Bournand	12/10/2021	Conforme	Non conforme	Traitement
Brux	13/10/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté

Center Parcs - Les Trois Moutiers	13/10/2021	Conforme	Non conforme	Traitement
Chabournay Bourg	11/03/2021	Conforme	Non conforme	Traitement
Champigny en Rochereau	12/10/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté
Chauvigny-Bourg	18/06/2021	Non conforme	Non conforme	Equipement AS
Cissé Puy lonchard	09/03/2021	Conforme	Non conforme	Traitement
Couhé Bourg	20/07/2021	Non conforme	Non conforme	Traitement
Dangé St Romain	22/07/2021	Non conforme	Non conforme	Equipement AS
Frozes Bourg	22/03/2021	Non conforme	Non conforme	Traitement
Jardres - Bourg	09/07/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté
Jaunay-Marigny_Bourg	20/07/2021	Non conforme	Non conforme	Equipement AS
Jaunay-Marigny Saint Léger la pallu	22/09/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté
Jouhet Bourg	28/09/2021	Non Conforme	Non Conforme	Vétusté
LHommaizé - Bourg	13/10/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté
Latillé Bourg	22/09/2021	Non conforme	Non conforme	Equipement AS
Leigné Les Bois Bourg	22/03/2021	Conforme	Non conforme	Traitement
Leignes sur Fontaine Bourg	30/03/2021	Non conforme	Non conforme	Traitement
Ligugé-Smarves	07/06/2021	Non conforme	Non conforme	Equipement AS
Loudun - Veniers	22/09/2021	Non conforme	Non conforme	Traitement
Martaizé Bourg	23/03/2021	Non conforme	Non conforme	Traitement
Monthoiron Bourg	25/03/2021	Conforme	Non conforme	Traitement
Nalliers Bourg	29/03/2021	Conforme	Non conforme	Traitement
Neuville_Bellefois	12/03/2021	Non conforme	Non conforme	Traitement
Nieuil L'Espoir Foule	26/03/2021	Conforme	Non conforme	Traitement
Persac_Bourg	30/03/2021	Non conforme	Non conforme	Traitement
Pleumartin	20/08/2021	Non conforme	Non conforme	Traitement
Roiffé Bourg	25/03/2021	Conforme	Non conforme	Traitement
Saint Pierre de Maillé	22/09/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté
Saint Savin	17/05/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté
Samarçolles_Bourg	26/03/2021	Conforme	Non conforme	Traitement

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 086-200049104-20220921-SAJA\_220921\_\_2-DE

Saulgé - Bourg	22/09/2021	Non conforme	Non conforme	Vétuste
Savigny-L'Evescault	20/08/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté
Sèvres Anxaumont Chantelle	12/03/2021	Non conforme	Non conforme	Traitement
Sillars - Bourg	22/09/2021	Non conforme	Non conforme	Vétusté_SH
St Gervais les trois clochers-Bourg	25/10/2021	Non conforme	Non conforme	Equipement AS
St Julien l'Ars	16/07/2021	Non conforme	Non conforme	Equipement AS
Vicq sur Gartempe Bourg	26/03/2021	Conforme	Non conforme	Traitement
Voulon - Bourg	21/10/2021	Conforme	Non conforme	Traitement
Vouneuil sur Vienne - Montgamé	21/10/2021	Non conforme	Non conforme	Traitement
		SH: système hydraulique	AS: autosurveillance	



## Annexe 6 : doc agences de l'eau



# L'agence de l'eau vous informe

Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

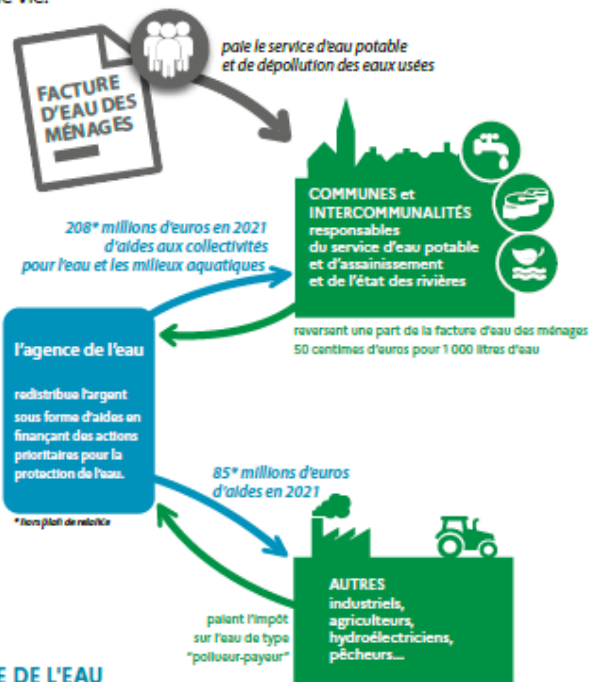
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m<sup>3</sup> (Slapea - données agrégées disponibles - 2019).

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'eau maire ou à la/eu président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. L'eau maire ou L'eau président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

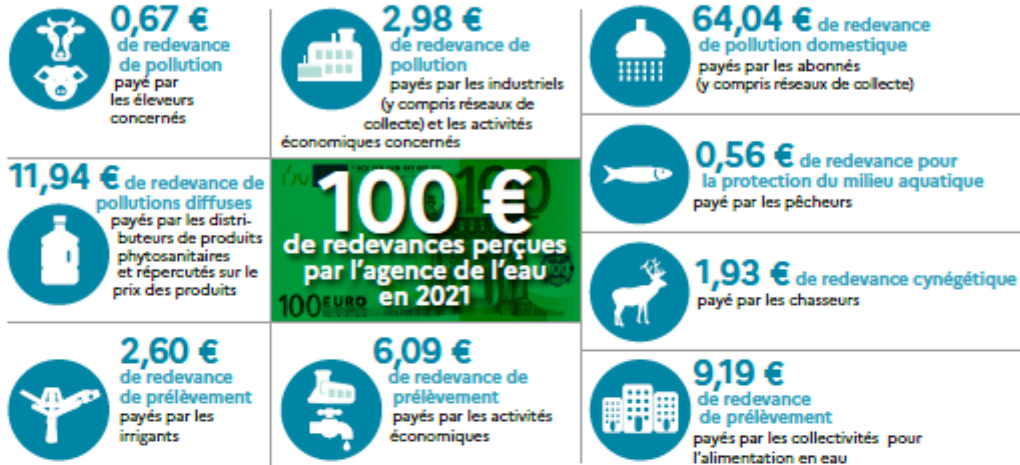
## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



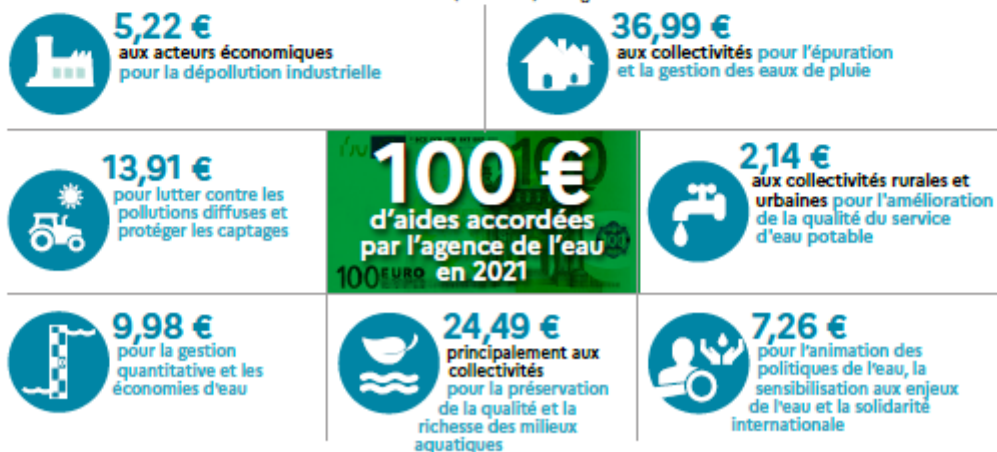
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2021...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

#### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraja - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

#### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)  
1 rue Eugène Varlin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

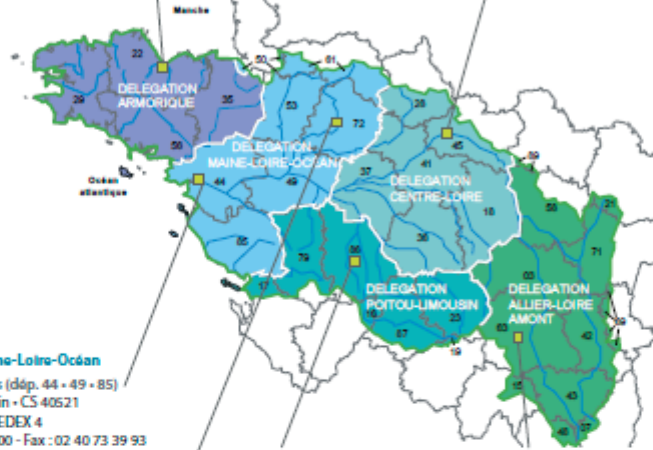
→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)  
17 rue Jean Grémillon - CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud - CS 40039  
63370 LEMPEDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



#### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)  
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

**Édition mars 2022**  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPOQ - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPOQ - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPOQ) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le/le maire ou Le/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPOQ - des réponses à vos questions** : <http://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vos-questions>

**NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE**  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

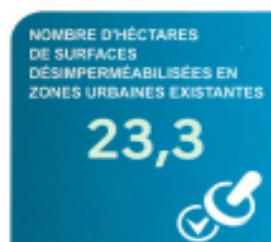
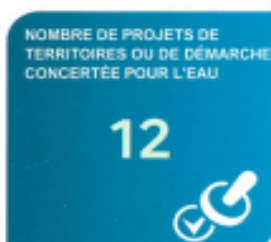
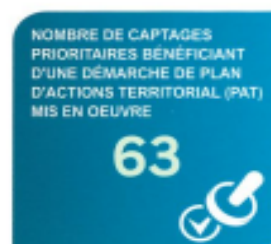
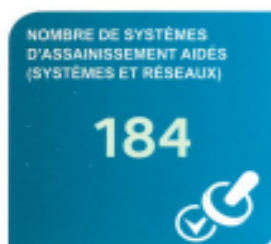


Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2021...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

**Sur ses 8 millions d'habitants,**  
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

#### Agence de l'eau Adour-Garonne

##### Siège

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



#### Délégations territoriales :

##### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

##### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Départements 40 • 64 • 65

##### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80  
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité  de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)



**Extrait du registre des délibérations  
du Comité syndical  
d'Eaux de Vienne-Siveer**

**Réunion du 21 septembre 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre**, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis dans le complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12 rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy COOPMAN.

Date de la convocation : 15 septembre 2022  
Nombre d'électeurs composant le collège électoral : 103  
Nombre d'électeurs présents : 71  
Nombre d'électeurs ayant donné un pouvoir : 11  
Nombre de votants : 82  
Président de la séance : Monsieur Rémy Coopman  
Secrétaire de la séance : Madame Pascale Guittet

**Délibération n°3**

**Objet : Harmonisation du prix de l'assainissement sur le périmètre du Syndicat  
à l'échéance 2026 - Budget Assainissement**

Etaient présents (71): Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Pierre Bernard, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, François Bock (suppléant), Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Joël Cogné, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Michel Dromard, Bernard Duchateau, Michel Fresneau, Christian Gallas (suppléant), Francis Gargouil, Alain Gaudineau (suppléant), Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Héneau, Werner Kervarec (suppléant), Odile Landreau, Roland Latu, Pierre Ledoux, Frédéric Léonet, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Françoise Micault, Jean-Louis Michel, Thierry Mirebeau, René Morisset (suppléant), Gilles Multeau, Adrien Pagé (suppléant), Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Olivier Pin, Frédy Poirier, Philippe Prioux (suppléant), Jacky Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Réveillault, Jacques Sabourin, Pascal Sansiquet (suppléant), Guy Sauvaitre (suppléant), Claude Sergent, Michel Servain, Jacky Surreau (suppléant), Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier.

Absents ayant donné pouvoir : (11)

Jacques Bouloux a donné pouvoir à Jean-Philippe Boyard  
Antoine Braguier a donné pouvoir à Evelyne Azihari  
Dominique Cadu a donné pouvoir à Nicolas Réveillault  
Henri Colin a donné pouvoir à Bernard Héneau  
Jean-Pierre Jager a donné pouvoir à Edouard Renaud  
Gilbert Jaladeau a donné pouvoir à Rémy Coopman  
Florence Jardin a donné pouvoir à Laurent Lucaud

Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Alain Gaudineau  
Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau  
Bernard Rousseau a donné pouvoir à Alain Guillon  
Monique Vivion a donné pouvoir à Michel Servain

Absents excusés (31) : François Audoux, Jean-Marie Barré, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Fabien Bonnet, Didier Carjat, Vincent Chenu, Jean-Michel Choisy, Fabrice Dinais, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Bernard Jamain, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Romain Mignot, Philippe Moigner, Yannick Quintard, Stéphane Raynaud, Xavier Robin, Franck Roy, Séverine Saint-Pé, Emmanuel Soulas, Stéphanie Steinmetz, Eric Viaud.



L'instauration d'un prix unique de l'assainissement sur le périmètre du Syndicat relève de l'axe 4 du projet stratégique des élus : "Des enjeux pour demain : relever les défis".

Il répond à 3 enjeux majeurs :

- Solidarité entre les territoires : la nécessité d'investir là où les besoins sont les plus importants,
- Egalité de traitement des usagers : un prix identique pour tous les usagers bénéficiant d'un niveau de service équivalent,
- Équilibre financier du service : un prix juste et maîtrisé permettant d'équilibrer les charges du service et d'investir durablement sur les territoires.

Cette harmonisation s'inscrit aussi dans une démarche de simplification de la facturation du service assainissement et de meilleure lisibilité de la politique tarifaire d'Eaux de Vienne-Siveer. Actuellement, il existe 112 parts fixes et 126 parts variables différentes.

Le principe de l'harmonisation tarifaire a été présenté aux EPCI à fiscalité propre le 10 novembre 2021, suivi d'un échange, puis au Comité syndical, le 15 décembre 2021.

La Commission des Finances réunie le 5 avril 2022, puis le Bureau syndical le 12 avril 2022, ont émis un avis favorable sur le principe et la démarche.

Après échanges avec les élus des Comités Locaux au cours du printemps 2022, une table ronde dédiée a été animée par le Syndicat en présence des services de l'État, lors de la dernière réunion du comité syndical du 29 juin 2022.

Les modalités d'application d'un tarif unique harmonisé d'assainissement ont été débattues le 7 juillet 2022 avec les élus du Bureaux, les coordonnateurs des Comités Locaux et les représentants des EPCI de la Vienne.

Elles ont enfin été présentées lors de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 13 septembre 2022 auprès des représentants de la société civile.

Sur la base de ces éléments et en tenant compte de la nécessité de pérenniser les redevances d'assainissement conformément aux préconisations de l'étude financière confiée au Cabinet MAZARS, il est proposé de fixer un prix unique cible de l'assainissement en 2026 à 2,45 € HT/m<sup>3</sup> (base 120 m<sup>3</sup>).

Ce prix moyen comprend un abonnement annuel à hauteur de 65 € HT mis en place dès 2023 (permettant de couvrir les charges fixes et incompressibles du service) et un prix par mètre cube convergeant sur 4 ans, pour atteindre 1,91 € HT/m<sup>3</sup> en 2026 pour 164 communes.

Pour les 46 autres communes, dont le prix projeté 2026 (trajectoire sans harmonisation) est inférieur ou égal à 2 € HT le m<sup>3</sup> (26 423 contrats, soit 26%), la durée de convergence est portée à 6 ans (soit 2 années supplémentaires).

Le tarif cible 2026 (2,45 € HT/m<sup>3</sup>) a été ajusté afin de couvrir l'ensemble des charges du Syndicat à l'horizon 2026. Il doit s'accompagner d'une maîtrise de l'évolution des charges du service, suivant les recommandations du Cabinet MAZARS. Néanmoins, dans le contexte inflationniste, les élus ont souhaité une clause de revoiture de cette cible, qui sera présentée en Comité syndical au cours de l'année 2024, voire 2026 pour les communes ayant 2 années supplémentaires.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstentions	Vote Pour	Vote Contre
82	4	66	12

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages dont 12 votes contre et 4 abstentions, décide :

- de fixer pour 2026 un tarif harmonisé d'assainissement fixé à 2,45 € HT/m<sup>3</sup> (base 120 m<sup>3</sup>), comprenant un abonnement annuel à hauteur de 65 € HT mis en place dès 2023. Ce tarif cible unique 2026 concerne les communes dont le tarif projeté 2026 est supérieur à 2 € HT/m<sup>3</sup>. Il sera atteint progressivement sur 4 ans en faisant varier annuellement la seule part variable,
- de fixer pour les autres communes (celles dont le tarif projeté 2026 est inférieur ou égal à 2€ HT/m<sup>3</sup>) également la part fixe à 65 € HT et de faire varier annuellement la part variable sur une durée de convergence de 6 ans,,
- compte tenu de l'inflation, de réexaminer et réviser si nécessaire cette cible lors d'une réunion du Comité syndical au cours de l'année 2024, si nécessaire en 2026 pour les communes ayant 2 années supplémentaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

**Extrait du registre des délibérations  
du Comité syndical  
d'Eaux de Vienne-Siveer**

**Réunion du 21 septembre 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre**, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis dans le complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12 rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy COOPMAN.

Date de la convocation : 15 septembre 2022  
Nombre d'électeurs composant le collège électoral : 103  
Nombre d'électeurs présents : 71  
Nombre d'électeurs ayant donné un pouvoir : 11  
Nombre de votants : 82  
Président de la séance : Monsieur Rémy Coopman  
Secrétaire de la séance : Madame Pascale Guittet

**Délibération n°4**

**Objet : Décision modificative n°1 - Budgets Eau et Assainissement - Exercice 2022**

Etaient présents (71): Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Pierre Bernard, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, François Bock (suppléant), Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Joël Cogné, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Michel Dromard, Bernard Duchateau, Michel Fresneau, Christian Gallas (suppléant), Francis Gargouil, Alain Gaudineau (suppléant), Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Héneau, Werner Kervarec (suppléant), Odile Landreau, Roland Latu, Pierre Ledoux, Frédéric Léonet, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Françoise Micault, Jean-Louis Michel, Thierry Mirebeau, René Morisset (suppléant), Gilles Multeau, Adrien Pagé (suppléant), Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Olivier Pin, Frédy Poirier, Philippe Prioux (suppléant), Jacky Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Réveillault, Jacques Sabourin, Pascal Sansiquet (suppléant), Guy Sauvaitre (suppléant), Claude Sergent, Michel Servain, Jacky Surreau (suppléant), Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier.

Absents ayant donné pouvoir : (11)

Jacques Bouloux a donné pouvoir à Jean-Philippe Boyard  
Antoine Braguier a donné pouvoir à Evelyne Azihari  
Dominique Cadu a donné pouvoir à Nicolas Réveillault  
Henri Colin a donné pouvoir à Bernard Héneau  
Jean-Pierre Jager a donné pouvoir à Edouard Renaud  
Gilbert Jaladeau a donné pouvoir à Rémy Coopman  
Florence Jardin a donné pouvoir à Laurent Lucaud  
Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Alain Gaudineau

Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau  
Bernard Rousseau a donné pouvoir à Alain Guillon  
Monique Vivion a donné pouvoir à Michel Servain

Absents excusés (31) : François Audoux, Jean-Marie Barré, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Fabien Bonnet, Didier Carjat, Vincent Chenu, Jean-Michel Choisy, Fabrice Dinais, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Bernard Jamain, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Romain Mignot, Philippe Moigner, Yannick Quintard, Stéphane Raynaud, Xavier Robin, Franck Roy, Séverine Saint-Pé, Emmanuel Soulas, Stéphanie Steinmetz, Eric Viaud.



Il est proposé au Comité syndical de procéder par décision budgétaire modificative n°1 sur les budgets annexes Eau et Assainissement de l'exercice budgétaire 2022, aux ajustements budgétaires suivants :

- **Abondement des articles 673 (Titres annulés sur exercice antérieur) et 678 (Autres charges exceptionnelles) pour prise en compte des rectifications de factures liées au changement de logiciel de facturation en 2021.**

**Il s'agit par cette décision modificative n°1, d'inscrire en dépense, des crédits en vue d'ajuster les montants des prélèvements des abonnés mensualisés. Les sommes prélevées sur ces abonnés ont bien fait l'objet de titres de recettes (acomptes estimés), mais les sommes prélevées ne correspondent pas aux consommations réelles (solde après relève). Pour ajuster correctement cette répartition, il est nécessaire d'annuler une partie des acomptes de mensualisation (par mandats) et de réémettre les titres de recettes correspondants.**

Les crédits du budget Eau 2022 sont modifiés comme suit :

6288 - Divers (fonds de régulation) :	- 800 000,00 €
673 - Titres annulés (exercice antérieur) :	+ 500 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles :	+ 300 000,00 €

Les crédits du budget Assainissement 2022 sont modifiés comme suit :

6288 - Divers (fonds de régulation) :	- 800 000,00 €
673 - Titres annulés (exercice antérieur) :	+ 400 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles :	+ 400 000,00 €

Il est également proposé au Comité syndical de procéder par cette même décision budgétaire modificative n°1, aux ajustements budgétaires suivants :

- **Révision des crédits de paiement 2022 relatifs aux travaux des comités locaux**

Les crédits du budget Eau 2022 sont modifiés comme suit :

AP Programme 2022 - Crédits de paiements 2022 :	+ 1 600 000,00 €
AP Programme 2018 - Crédits de paiements 2022 :	+ 75 000,00 €
AP Programme 2021 - Crédits de paiements 2022 :	- 900 000,00 €
AP Programme 2020 - Crédits de paiements 2022 :	- 100 000,00 €
AP Programme 2019 - Crédits de paiements 2022 :	- 675 000,00 €

Les crédits du budget Assainissement 2022 sont modifiés comme suit :

AP Programme 2022 - Crédits de paiements 2022 :	+ 700 000,00 €
AP Programme 2021 - Crédits de paiements 2022 :	- 700 000,00 €

Les AP seraient révisées comme suit :

- Sur le budget Eau :

Travaux des comités locaux - Programme 2018							
Montant AP	11 366 671,28 € (sur 5 ans)						
	2018	2019	2020	2021	2022	DM 2022 n°1	TOTAL CP 2022
CP inscrits					787 000,00 €	75 000,00 €	862 000,00 €
Restes à réaliser							
Mandaté	2 592 219,00 €	6 726 758,14 €	769 796,67 €	415 897,47 €			
Nouvel échéancier	2 592 219,00 €	6 726 758,14 €	769 796,67 €	415 897,47 €	787 000,00 €	75 000,00 €	862 000,00 €

Travaux des comités locaux - Programme 2019							
Montant AP	12 745 599,14 € (sur 5 ans)						
	2019	2020	2021	2022	DM 2022 n°1	TOTAL CP 2022	2023
CP inscrits				2 675 500,00 €	- 675 000,00 €	2 000 500,00 €	675 000,00 €
Restes à réaliser							
Mandaté	4 027 750,35 €	5 213 812,41 €	828 536,38 €				
Nouvel échéancier	4 027 750,35 €	5 213 812,41 €	828 536,38 €	2 675 500,00 €	- 675 000,00 €	2 000 500,00 €	675 000,00 €

Travaux des comités locaux - Programme 2020							
Montant AP	15 705 215,99 € (sur 4 ans)						
	2020	2021	2022	DM 2022 n°1	TOTAL CP 2022	2023	
CP inscrits			4 501 800,00 €	- 100 000,00 €	4 401 800,00 €	100 000,00 €	
Restes à réaliser							
Mandaté	4 852 165,69 €	6 351 250,30 €	- €				
Nouvel échéancier	4 852 165,69 €	6 351 250,30 €	4 501 800,00 €	- 100 000,00 €	4 401 800,00 €	100 000,00 €	

Travaux des comités locaux - Programme 2021 - Op°. N°990					
Montant AP	16 210 000 € (sur 3 ans)				
	2021	BP 2022	DM 2022 n°1	TOTAL CP 2022	2023
CP inscrits		8 295 000,00 €	- 900 000,00 €	7 395 000,00 €	4 331 538,71 €
Restes à réaliser					
Mandaté	4 483 461,29 €				
Nouvel échéancier	4 483 461,29 €	8 295 000,00 €	- 900 000,00 €	7 395 000,00 €	4 331 538,71 €

Travaux des comités locaux - Programme 2022 - Op°. N°990						
Montant AP	16 350 000 € (sur 3 ans)					
	BP 2022	BS 2022	DM 2022 n°1	TOTAL CP 2022	2023	2024
CP inscrits	3 240 700,00 €	26 000,00 €	1 600 000,00 €	4 866 700,00 €	5 563 780,00 €	5 919 520,00 €
Restes à réaliser						
Mandaté						
Nouvel échéancier	3 240 700,00 €	26 000,00 €	1 600 000,00 €	4 866 700,00 €	5 563 780,00 €	5 919 520,00 €

- Sur le budget Assainissement :

Travaux des comités locaux - Programme 2022 - Op°. N°990				
Montant AP	9 470 000 € (sur 2 ans)			
	BP 2022	DM 2022 n°1	TOTAL CP 2022	2023
CP inscrits	2 409 100,00 €	700 000,00 €	3 109 100,00 €	6 360 900,00 €
Restes à réaliser				
Mandaté				
Nouvel échéancier	2 409 100,00 €	700 000,00 €	3 109 100,00 €	6 360 900,00 €

Travaux des comités locaux - Programme 2021 - Op°. N°990					
Montant AP	12 850 000 € (sur 3 ans)				
	2021	BP 2022	DM 2022 n°1	TOTAL CP 2022	2023
CP inscrits		5 000 000,00 €	- 700 000,00 €	4 300 000,00 €	6 813 844,91 €
Restes à réaliser					
Mandaté	1 736 155,09 €				
Nouvel échéancier	1 736 155,09 €	5 000 000,00 €	- 700 000,00 €	4 300 000,00 €	6 813 844,91 €

Il est procédé au vote :

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstentions	Vote Pour	Vote Contre
82	7	75	0

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages dont 7 abstentions, décide :

- d'approuver ces décisions modificatives n°1 sur les budgets Eau et Assainissement de l'exercice 2022.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>20004910400025</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU EAUX DE VIENNE</b> <b>-SIVEER- EAU</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERV GESTION CPTABLE POITIERS

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Décision modificative 1 (3)</b>
------------------------------------

BUDGET : DM 1 - EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU (3)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 18

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 20

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 30

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 31

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 32

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	33 899 052,66	0,00	-800 000,00	-800 000,00	33 099 052,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 355 947,00	0,00	0,00	0,00	15 355 947,00
014	Atténuations de produits	5 600 000,00	0,00	0,00	0,00	5 600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	170 000,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>55 024 999,66</b>	<b>0,00</b>	<b>-800 000,00</b>	<b>-800 000,00</b>	<b>54 224 999,66</b>
66	Charges financières	1 583 000,00	0,00	0,00	0,00	1 583 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	3 300 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>59 707 999,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 707 999,66</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	12 455 000,00		0,00	0,00	12 455 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	10 843 000,34		0,00	0,00	10 843 000,34
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>23 298 000,34</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 298 000,34</b>
<b>TOTAL</b>		<b>83 006 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 006 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>83 006 000,00</b>
---	----------------------

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	1 215 000,00	0,00	0,00	0,00	1 215 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	47 545 986,80	0,00	0,00	0,00	47 545 986,80
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	282 653,00	0,00	0,00	0,00	282 653,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>49 093 639,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 093 639,80</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	170 000,00		0,00	0,00	170 000,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>49 263 639,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 263 639,80</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 795 000,00		0,00	0,00	2 795 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 795 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 795 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>52 058 639,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 058 639,80</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>30 947 360,20</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>83 006 000,00</b>
---	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>20 503 000,34</b>
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>25 947 927,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 947 927,26</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>25 947 927,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 947 927,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 480 000,00	0,00	0,00	0,00	8 480 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 459,10		0,00	0,00	17 459,10
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>8 547 459,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 547 459,10</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>34 495 386,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 495 386,36</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 795 000,00		0,00	0,00	2 795 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 045 000,00		0,00	0,00	1 045 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 840 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 840 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>38 335 386,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 335 386,36</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

4 681 613,64

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

43 017 000,00

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	5 919 979,43	0,00	0,00	0,00	5 919 979,43
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	12 224 458,76	0,00	0,00	0,00	12 224 458,76
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>18 144 438,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 144 438,19</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	529 561,47	0,00	0,00	0,00	529 561,47
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>529 561,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>529 561,47</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>18 673 999,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 673 999,66</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	12 455 000,00		0,00	0,00	12 455 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 843 000,34		0,00	0,00	10 843 000,34
041	Opérations patrimoniales (4)	1 045 000,00		0,00	0,00	1 045 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>24 343 000,34</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 343 000,34</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>43 017 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 017 000,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

43 017 000,00

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

**20 503 000,34**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-800 000,00		-800 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	800 000,00	0,00	800 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>33 899 052,66</b>	<b>-800 000,00</b>	<b>-800 000,00</b>
60224	Fournitures de magasin	1 071 000,00	0,00	0,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	730 000,00	0,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	400 000,00	0,00	0,00
605	Achats d'eau	15 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 327 700,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	644 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équip	196 600,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	33 800,00	0,00	0,00
6066	Carburants	551 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 370 655,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	1 288 045,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	281 000,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	2 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	95 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	303 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	25 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	405 560,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	327 200,00	0,00	0,00
6168	Autres	15 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	185 000,00	0,00	0,00
618	Divers	208 700,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	88 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	471 180,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	85 800,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	24 400,00	0,00	0,00
6238	Divers	166 170,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	10 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	9 864,00	0,00	0,00
6256	Missions	12 164,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	55 750,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	237 600,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	179 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	250 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	1 054 052,66	0,00	0,00
6288	Autres	19 454 117,00	-800 000,00	-800 000,00
63512	Taxes foncières	120 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	5 000,00	0,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	1 200 000,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	195,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>15 355 947,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	287 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	43 674,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	40 573,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	190 275,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	24 344,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	7 642 839,00	0,00	0,00
6412	Congés payés	5 803,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	2 373 228,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	24 700,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	3 576,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	141 317,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 616 521,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	62 580,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 012 457,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	98 800,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	86 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 300,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	681 960,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>5 600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
701249	Reversement redevance agence de l'eau	4 000 000,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	1 600 000,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>170 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	90 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	80 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>55 024 999,66</b>	<b>-800 000,00</b>	<b>-800 000,00</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)		
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>1 583 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 550 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-17 000,00	0,00	0,00
6688	Autre	50 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>800 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	782 373,00	500 000,00	500 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 717 627,00	300 000,00	300 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	600 000,00	0,00	0,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>59 707 999,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>12 455 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>10 843 000,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	20 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	10 823 000,34	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>23 298 000,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>23 298 000,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>83 006 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-17 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>1 215 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	730 000,00	0,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	400 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	30 000,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	55 000,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>47 545 986,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70111	Ventes d'eau aux abonnés	24 756 000,00	0,00	0,00
70118	Autres ventes d'eau	582 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	4 000 000,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	913 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	1 073 639,80	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	1 600 000,00	0,00	0,00
7064	Locations de compteurs	8 884 200,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	719 800,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	4 403 070,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	614 277,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>282 653,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
748	Autres subventions d'exploitation	282 653,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7588	Autres	50 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>49 093 639,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>170 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	170 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>49 263 639,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>2 795 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
722	Immobilisations corporelles	1 150 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 645 000,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 795 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>52 058 639,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.


(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 30/09/2022  
Reçu en préfecture le 30/09/2022  
Affiché le   
ID : 086-200049104-20220921-SAJA\_220921\_\_4-DE

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
139	Opération d'équipement n° 139 (5)	1 407 320,87	0,00	0,00
162	Opération d'équipement n° 162 (5)	3 285 659,17	0,00	0,00
169	Opération d'équipement n° 169 (5)	114 468,60	0,00	0,00
172	Opération d'équipement n° 172 (5)	214 613,09	0,00	0,00
177	Opération d'équipement n° 177 (5)	0,00	0,00	0,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	202 533,35	0,00	0,00
201801	Opération d'équipement n° 201801 (5)	90,00	0,00	0,00
990	Opération d'équipement n° 990 (5)	19 809 242,18	0,00	0,00
991	Opération d'équipement n° 991 (5)	914 000,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>25 947 927,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	50 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 480 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 720 000,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	2 480 000,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	280 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 459,10	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>8 547 459,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>34 495 386,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	2 795 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 645 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	625 000,00	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	27 000,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	34 500,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	687 000,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	12 000,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	1 500,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	258 000,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>1 150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 150 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 045 000,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	45 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 000 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>3 840 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>38 335 386,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.


(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022  
Reçu en préfecture le 30/09/2022  
Affiché le   
ID : 086-200049104-20220921-SAJA\_220921\_\_4-DE

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des rés



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>5 919 979,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	4 397 534,51	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	1 522 444,92	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>12 224 458,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	9 744 458,76	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	2 480 000,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>18 144 438,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>529 561,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Autres réserves	529 561,47	0,00	0,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>529 561,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>18 673 999,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>12 455 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>10 843 000,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2182	Matériel de transport	20 000,00	0,00	0,00
2801	Frais d'établissement	3 171,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	133 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	206,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	109 550,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 227,00	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 650,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	195,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	1 161 547,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	186 584,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	47 029,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	5 357 461,34	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	142 623,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	45,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 548 928,00	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	18 913,00	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	1 158,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	132 540,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 237 199,00	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	50 119,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	7 702,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	370 992,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	98 975,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	37 041,00	0,00	0,00
28188	Autres	173 145,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>23 298 000,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>1 045 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	45 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	1 000 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>24 343 000,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>43 017 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 139 (1)  
LIBELLE : MATERIEL DE TRANSPORT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		4 269 359,26	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 269 359,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	4 269 359,26	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>		<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>		
<b>Besoin de financement si négatif</b>		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 162 (1)**

**LIBELLE : EQUIPEMENT DES SERVICES DAFIC EQUIPEMENT INFORMATIQUE EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENTS DES SERVICES DEEST EQUIPEMENTS DES SERVICES DET EQUIPEMENT SECURITE EQUIPT DES SERVICES DE - AUTOMATISMES EQUIPT DES SERVICES DE - COMPTEURS EQUIPEMENT DES SERVICES DAFIC EQUIPEMENT INFORMATIQUE EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENTS DES SERVICES DEEST EQUIPEMENTS DES SERVICES DET EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENT DES SERVICES DAFIC EQUIPEMENT INFORMATIQUE EQUIPEMENT SECURITE EQUIPT DES SERVICES DE - AUTOMATISMES EQUIPT DES SERVICES DE - COMPTEURS**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>4 002 596,77</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>390 023,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	8 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	381 173,69	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 612 573,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	3 078,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	1 120 711,07	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	1 677 376,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	681 339,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	130 068,38	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 169 (1)  
LIBELLE : PROJETS INFORMATIQUES-TELEGESTION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>357 014,87</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>330 294,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	37 568,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	292 725,60	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>26 720,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2183	Matériel de bureau et informatique	26 720,39	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 172 (1)  
LIBELLE : NOUVEAU LOGICIEL DE FACTURATION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>118 701,41</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>118 701,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	118 701,41	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 177 (1)  
LIBELLE : DIVERS BATIMENTS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>299 986,44</b>	a <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	b <b>0,00</b>	b <b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	219 765,46	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	219 765,46	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	80 220,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	80 220,98	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c <b>0,00</b>	d <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)**

**LIBELLE : AMENAGEMENT AGENCE DE CHATELLERAULT CENTER PARCS - STATION EAU DIVERS BATIMENTS REHABILITATION LOCAUX DU SIEGE TRAVAUX DU SIEGE TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY AMENAGEMENT AGENCE DE CHATELLERAULT CENTER PARCS - STATION EAU DIVERS BATIMENTS REHABILITATION LOCAUX DU SIEGE TRAVAUX DU SIEGE REHABILITATION LOCAUX DU SIEGE AMENAGEMENT AGENCE DE CHATELLERAULT DIVERS BATIMENTS TRAVAUX DU SIEGE AMENAGEMENT AGENCE DE CHATELLERAULT DIVERS BATIMENTS REHABILITATION LOCAUX DU SIEGE TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY TRAVAUX DU SIEGE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>4 014 481,68</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>168 860,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	168 860,99	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>269 889,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	61 451,69	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	208 437,70	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>3 575 731,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	3 513 925,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	862,50	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	60 943,48	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (3)</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 200 (1)**  
**LIBELLE : FORAGE DE COUSSAY LES BOIS - REPARATION**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
1313	Subv. équipt Départements		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201801 (1)  
LIBELLE : TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		50 929,16	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	50 929,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	50 929,16	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 990 (1)**  
**LIBELLE : TRAVAUX INVEST DES COMITES LOCAUX**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>66 095 907,49</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 323 344,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	1 323 344,75	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 244 620,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	1 244 620,18	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>63 527 942,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	7 537 981,83	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	53 594 887,35	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	2 395 073,38	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (3)</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**
**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 991 (1)**  
**LIBELLE : MANUFACTURE EAU 2026**
**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (3)</b>		<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>		<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>		
<b>Besoin de financement si négatif</b>		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

## B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
990 -2018 Trx CL	11 291 671,28	75 000,00	11 366 671,28	10 504 671,28	862 000,00	0,00
990- 2019 Trx CL	12 745 599,14	-675 000,00	12 070 599,14	10 070 099,14	2 000 500,00	675 000,00
990- 2020 Trx CL	15 705 215,99	-100 000,00	15 605 215,99	11 203 415,99	4 401 800,00	100 000,00
990- 2021 Trx CL	16 210 000,00	-900 000,00	15 310 000,00	4 483 461,29	7 395 000,00	4 331 538,71
990- 2022 Trx CL	16 350 000,00	1 600 000,00	17 950 000,00	0,00	4 866 700,00	11 483 300,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 103

Nombre de membres présents : 71

Nombre de suffrages exprimés : 82

VOTES :

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 7

Date de convocation : 15/09/2022

Présenté par (1) le Président,

A fontaine le comte le 21/09/2022

(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A fontaine le comte, le 21/09/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Adrien Pagé (suppléant)	
Alain Gaudineau (suppléant)	
Alain Guillon	
Alain Picard	
Antoine Braguier a donné pouvoir à Evelyne Azihari	
Bernard Ayrault	
Bernard Duchateau	
Bernard Héneau	
Bernard Rousseau a donné pouvoir à Alain Guillon	
Christian Chaplain	
Christian Gallas (suppléant)	
Claude Daviaud	
Claude Sergent	
Dominique Cadu a donné pouvoir à Nicolas Réveillault	
Dominique Dabadie	
Dominique Pierre	
Edouard Renaud	
Evelyne Azihari	
Florence Jardin a donné pouvoir à Laurent Lucaud	
Francis Gargouil	



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

François Bock (suppléant)	
François Péan	
Françoise Micault	
Frédy Poirier	
Frédéric Léonet	
Gilbert Jaladeau a donné pouvoir à Rémy Coopman	
Gilles Multeau	
Guy Sauvatre (suppléant)	
Henri Colin a donné pouvoir à Bernard Héneau	
Henri Renaudeau	
Isabelle Bayart	
Jacky Quintard	
Jacky Surreau (suppléant)	
Jacques Bouloux a donné pouvoir à Jean-Philippe Boyard	
Jacques Sabourin	
Jacques Vivier.	
Jean Bujault	
Jean-Charles Varescon	
Jean-Claude Biarnais	
Jean-Guy Valette	
Jean-Louis Michel	
Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Alain Gaudineau	
Jean-Philippe Boyard	
Jean-Pierre Bernard	
Jean-Pierre Binard	
Jean-Pierre Jager a donné pouvoir à Edouard Renaud	
Joël Cogné	
Joël Doret	
Joël Métivier	





**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau	
Laurent Lucaud	
Laurent Pain	
Louis-Marie Grollier	
Michel Bugnet	
Michel Droin	
Michel Dromard	
Michel Fresneau	
Michel Godet	
Michel Mallet	
Michel Servain	
Monique Vivion a donné pouvoir à Michel Servain	
Nathalie Bassereau	
Nicolas Réveillault	
Odile Landreau	
Olivier Pin	
Pascal Brault	
Pascal Sansiquet (suppléant)	
Pascale Guittet	
Patrick Charrier	
Patrick Touloumet	
Philippe Bellin	
Philippe Patey	
Philippe Prioux (suppléant)	
Pierre Baraudon	
Pierre Ledoux	
René Morisset (suppléant)	
Roland Bouchet	
Roland Latu	



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Rémy Coopman	
Thierry Mirebeau	
Thierry Triphose	
Werner Kervarec (suppléant)	

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/09/2022, et de la publication le 30/09/2022

A fontaine le comte, le 21/09/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET 20004910400033</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERV GESTION CPTABLE POITIERS

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Décision modificative 1 (3)</b>
------------------------------------

BUDGET : DM 1 - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST (3)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 27

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 28

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 29

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	0,00	0,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		0,00	0,00

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	0,00	0,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	33 423 703,34	0,00	-800 000,00	-800 000,00	32 623 703,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 649 306,00	0,00	0,00	0,00	2 649 306,00
014	Atténuations de produits	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	360 500,00	0,00	0,00	0,00	360 500,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>36 483 509,34</b>	<b>0,00</b>	<b>-800 000,00</b>	<b>-800 000,00</b>	<b>35 683 509,34</b>
66	Charges financières	1 398 490,00	0,00	0,00	0,00	1 398 490,00
67	Charges exceptionnelles	1 247 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	2 047 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	340 000,00		0,00	0,00	340 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>39 468 999,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 468 999,34</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	5 809 000,00		0,00	0,00	5 809 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	9 770 000,66		0,00	0,00	9 770 000,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>15 579 000,66</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 579 000,66</b>
<b>TOTAL</b>		<b>55 048 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 048 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>55 048 000,00</b>
---	----------------------

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	127 300,00	0,00	0,00	0,00	127 300,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	23 098 589,03	0,00	0,00	0,00	23 098 589,03
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	567 500,00	0,00	0,00	0,00	567 500,00
75	Autres produits de gestion courante	64 000,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>23 857 389,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 857 389,03</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	80 357,58	0,00	0,00	0,00	80 357,58
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	80 000,00		0,00	0,00	80 000,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>24 017 746,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 017 746,61</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 306 000,00		0,00	0,00	4 306 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>4 306 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 306 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>28 323 746,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 323 746,61</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>26 724 253,39</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>55 048 000,00</b>
---	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>11 273 000,66</b>
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>16 166 315,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 166 315,45</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>16 166 315,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 166 315,45</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 705 000,00	0,00	0,00	0,00	7 705 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	11 960,99		0,00	0,00	11 960,99
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>7 736 960,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 736 960,99</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>23 903 276,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 903 276,44</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 306 000,00		0,00	0,00	4 306 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	695 000,00		0,00	0,00	695 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>5 001 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 001 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>28 904 276,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 904 276,44</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

2 905 723,56

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

31 810 000,00

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	8 022 003,06	0,00	0,00	0,00	8 022 003,06
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 700 647,12	0,00	0,00	0,00	6 700 647,12
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>14 722 650,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 722 650,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	813 349,16	0,00	0,00	0,00	813 349,16
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>813 349,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>813 349,16</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>15 535 999,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 535 999,34</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	5 809 000,00		0,00	0,00	5 809 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 770 000,66		0,00	0,00	9 770 000,66
041	Opérations patrimoniales (4)	695 000,00		0,00	0,00	695 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>16 274 000,66</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 274 000,66</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>31 810 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 810 000,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

31 810 000,00

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

**11 273 000,66**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-800 000,00		-800 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	800 000,00	0,00	800 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>33 423 703,34</b>	<b>-800 000,00</b>	<b>-800 000,00</b>
60224	Fournitures de magasin	100 000,00	0,00	0,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	85 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 800 500,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	440 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	70 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	64 800,00	0,00	0,00
6066	Carburants	172 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	741 300,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	3 781 050,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	20 000,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	2 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	91 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	56 840,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	225 000,00	0,00	0,00
618	Divers	80 400,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	700,00	0,00	0,00
6228	Divers	215 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 500,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	4 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	8 056,00	0,00	0,00
6256	Missions	8 256,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	9 350,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	97 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	5 644 294,34	0,00	0,00
6288	Autres	19 613 157,00	-800 000,00	-800 000,00
63512	Taxes foncières	50 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	2 000,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>2 649 306,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	50 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	5 883,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 997,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 981,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 198,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 345 383,00	0,00	0,00
6412	Congés payés	645,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	412 147,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	4 400,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	1 400,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	16 562,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	267 453,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	6 420,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	353 394,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	14 515,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 100,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	121 828,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	50 000,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>360 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	80 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	280 500,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>36 483 509,34</b>	<b>-800 000,00</b>	<b>-800 000,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>1 398 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 226 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-38 510,00	0,00	0,00
6688	Autre	211 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>1 247 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>800 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200 000,00	400 000,00	400 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 047 000,00	400 000,00	400 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>340 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	340 000,00	0,00	0,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e + f		<b>39 468 999,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	5 809 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	9 770 000,66	0,00	0,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	20 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	9 750 000,66	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>15 579 000,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>15 579 000,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>55 048 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-38 510,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>127 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	85 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	2 300,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	40 000,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>23 098 589,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
704	Travaux	935 789,03	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	14 640 000,00	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	50 000,00	0,00	0,00
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	164 000,00	0,00	0,00
7064	Locations de compteurs	5 586 500,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	1 722 300,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>567 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
748	Autres subventions d'exploitation	567 500,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>64 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7588	Autres	64 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>23 857 389,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>80 357,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
778	Autres produits exceptionnels	80 357,58	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	80 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>24 017 746,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>4 306 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
722	Immobilisations corporelles	820 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 486 000,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>4 306 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>28 323 746,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
139	Opération d'équipement n° 139 (5)	964 959,99	0,00	0,00
162	Opération d'équipement n° 162 (5)	2 227 526,96	0,00	0,00
169	Opération d'équipement n° 169 (5)	62 793,93	0,00	0,00
172	Opération d'équipement n° 172 (5)	70 269,91	0,00	0,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	876 138,39	0,00	0,00
201801	Opération d'équipement n° 201801 (5)	0,00	0,00	0,00
990	Opération d'équipement n° 990 (5)	11 894 626,27	0,00	0,00
991	Opération d'équipement n° 991 (5)	70 000,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>16 166 315,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	20 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 705 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 280 000,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	3 155 000,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	270 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	11 960,99	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>7 736 960,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>23 903 276,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	4 306 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	3 486 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	1 389 080,00	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	790 000,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	43 000,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	750 000,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	40 000,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	520,00	0,00	0,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	200,00	0,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	22 200,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	451 000,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>820 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	820 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	695 000,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	195 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	500 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>5 001 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>28 904 276,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.



(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>8 022 003,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	6 497 769,99	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	1 524 233,07	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>6 700 647,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	3 545 647,12	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	3 155 000,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>14 722 650,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>813 349,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Autres réserves	813 349,16	0,00	0,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>813 349,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>15 535 999,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>5 809 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>9 770 000,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2182	Matériel de transport	20 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	2 034 843,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	16 500,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	72,00	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 700,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	503 250,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	17 100,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	500,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 412 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	40 510,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	186 000,00	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	65 900,00	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	38 700,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	1 426 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	3 815 450,66	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	29 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	129 475,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	18 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	15 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>15 579 000,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>695 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	195 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	500 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>16 274 000,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>31 810 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 139 (1)  
LIBELLE : MATERIEL DE TRANSPORT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 864 850,80</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 710 064,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	1 710 064,12	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	154 786,68	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	154 786,68	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 162 (1)**

**LIBELLE : EQUIPEMENT DAFIC EQUIPEMENT INFORMATIQUE EQUIPEMENT DES SERVICES  
EQUIPEMENT DES SERVICES DEEST EQUIPEMENT DES SERVICES DET EQUIPEMENT SECURITE  
EQUIPT DES SERVICES DE - AUTOMATISMES EQUIPEMENT DAFIC EQUIPEMENT INFORMATIQUE  
EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENT DES SERVICES DEEST EQUIPEMENT DAFIC EQUIPEMENT  
DES SERVICES EQUIPEMENT DES SERVICES DET EQUIPEMENT SECURITE EQUIPT DES SERVICES DE -  
AUTOMATISMES EQUIPEMENT INFORMATIQUE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>771 294,94</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>106 045,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	106 045,83	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>665 249,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	8 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	353 545,34	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	205,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	261 027,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	42 448,85	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 169 (1)  
LIBELLE : PROJETS INFORMATIQUES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>137 726,43</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>124 126,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	8 426,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	115 700,06	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 600,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2183	Matériel de bureau et informatique	13 600,25	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 172 (1)**  
**LIBELLE : NOUVEAU LOGICIEL DE FACTURATION**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		43 433,99	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>43 433,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	43 433,99	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)**

**LIBELLE : DIVERS BATIMENTS REHABILITATION DU SIEGE AMENAGT AGENCE CHATELLERAULT  
TRAVAUX DU SIEGE CENTRE HYDROCURAGE NORD TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY DIVERS  
BATIMENTS REHABILITATION DU SIEGE REHABILITATION DU SIEGE AMENAGT AGENCE  
CHATELLERAULT DIVERS BATIMENTS TRAVAUX DU SIEGE AMENAGT AGENCE CHATELLERAULT  
CENTRE HYDROCURAGE NORD DIVERS BATIMENTS REHABILITATION DU SIEGE TRAVAUX CENTRE DE  
CIVRAY TRAVAUX DU SIEGE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 691 038,37</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>15 325,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	15 325,60	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>84 828,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	20 456,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	64 371,77	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 590 884,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	1 565 291,52	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	25 592,68	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201801 (1)  
LIBELLE : TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		26 140,28	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>26 140,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	26 140,28	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 990 (1)  
LIBELLE : TRAVAUX INVEST COMITES LOCAUX****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>33 098 464,47</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 545 947,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	1 545 947,51	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>160 610,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	149 465,39	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	11 145,19	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>31 391 906,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	10 839 239,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	19 701 667,11	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	851 000,10	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**
**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 991 (1)**  
**LIBELLE : MANUFACTURE EAU 2026**
**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

## B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
990- 2021CL TRX	12 850 000,00	-700 000,00	12 150 000,00	1 736 155,09	4 300 000,00	6 813 811,91
990- 2022CL TRX	9 470 000,00	700 000,00	10 170 000,00	0,00	3 109 100,00	6 360 900,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

**D**

Nombre de membres en exercice : 103

Nombre de membres présents : 71

Nombre de suffrages exprimés : 82

VOTES :

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 7

Date de convocation : 15/09/2022

Présenté par (1) le Président,

A Fontaine le comte le 21/09/2022

(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Fontaine le comte, le 21/09/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Adrien Pagé (suppléant)	
Alain Gaudineau (suppléant)	
Alain Guillon	
Alain Picard	
Antoine Braguier a donné pouvoir à Evelyne Azihari	
Bernard Ayrault	
Bernard Duchateau	
Bernard Héneau	
Bernard Rousseau a donné pouvoir à Alain Guillon	
Christian Chaplain	
Christian Gallas (suppléant)	
Claude Daviaud	
Claude Sergent	
Dominique Cadu a donné pouvoir à Nicolas Réveillault	
Dominique Dabadie	
Dominique Pierre	
Edouard Renaud	
Evelyne Azihari	
Florence Jardin a donné pouvoir à Laurent Lucaud	
Francis Gargouil	



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

François Bock (suppléant)	
François Péan	
Françoise Micault	
Frédy Poirier	
Frédéric Léonet	
Gilbert Jaladeau a donné pouvoir à Rémy Coopman	
Gilles Multeau	
Guy Sauvatre (suppléant)	
Henri Colin a donné pouvoir à Bernard Héneau	
Henri Renaudeau	
Isabelle Bayart	
Jacky Quintard	
Jacky Surreau (suppléant)	
Jacques Bouloux a donné pouvoir à Jean-Philippe Boyard	
Jacques Sabourin	
Jacques Vivier.	
Jean Bujault	
Jean-Charles Varescon	
Jean-Claude Biarnais	
Jean-Guy Valette	
Jean-Louis Michel	
Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Alain Gaudineau	
Jean-Philippe Boyard	
Jean-Pierre Bernard	
Jean-Pierre Binard	
Jean-Pierre Jager a donné pouvoir à Edouard Renaud	
Joël Cogné	
Joël Doret	
Joël Métivier	





**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau	
Laurent Lucaud	
Laurent Pain	
Louis-Marie Grollier	
Michel Bugnet	
Michel Droin	
Michel Dromard	
Michel Fresneau	
Michel Godet	
Michel Mallet	
Michel Servain	
Monique Vivion a donné pouvoir à Michel Servain	
Nathalie Bassereau	
Nicolas Réveillault	
Odile Landreau	
Olivier Pin	
Pascal Brault	
Pascal Sansiquet (suppléant)	
Pascale Guittet	
Patrick Charrier	
Patrick Touloumet	
Philippe Bellin	
Philippe Patey	
Philippe Prioux (suppléant)	
Pierre Baraudon	
Pierre Ledoux	
René Morisset (suppléant)	
Roland Bouchet	
Roland Latu	



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Rémy Coopman	
Thierry Mirebeau	
Thierry Triphose	
Werner Kervarec (suppléant)	

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/09/2022, et de la publication le 30/09/2022

A Fontaine le comte, le 21/09/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.

**Extrait du registre des délibérations  
du Comité syndical  
d'Eaux de Vienne-Siveer**

**Réunion du 21 septembre 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre**, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis dans le complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12 rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy COOPMAN.

Date de la convocation : 15 septembre 2022  
Nombre d'électeurs composant le collège électoral : 103  
Nombre d'électeurs présents : 71  
Nombre d'électeurs ayant donné un pouvoir : 11  
Nombre de votants : 82  
Président de la séance : Monsieur Rémy Coopman  
Secrétaire de la séance : Madame Pascale Guittet

**Délibération n°5**

**Objet : Mise à jour de la composition des Comités locaux**

Etaient présents (71): Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Pierre Bernard, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, François Bock (suppléant), Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Joël Cogné, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Michel Dromard, Bernard Duchateau, Michel Fresneau, Christian Gallas (suppléant), Francis Gargouil, Alain Gaudineau (suppléant), Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Héneau, Werner Kervarec (suppléant), Odile Landreau, Roland Latu, Pierre Ledoux, Frédéric Léonet, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Françoise Micault, Jean-Louis Michel, Thierry Mirebeau, René Morisset (suppléant), Gilles Multeau, Adrien Pagé (suppléant), Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Olivier Pin, Frédy Poirier, Philippe Prioux (suppléant), Jacky Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Réveillault, Jacques Sabourin, Pascal Sansiquet (suppléant), Guy Sauvaitre (suppléant), Claude Sergent, Michel Servain, Jacky Surreau (suppléant), Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier.

Absents ayant donné pouvoir : (11)

Jacques Bouloux a donné pouvoir à Jean-Philippe Boyard  
Antoine Braguier a donné pouvoir à Evelyne Azihari  
Dominique Cadu a donné pouvoir à Nicolas Réveillault  
Henri Colin a donné pouvoir à Bernard Héneau  
Jean-Pierre Jager a donné pouvoir à Edouard Renaud  
Gilbert Jaladeau a donné pouvoir à Rémy Coopman  
Florence Jardin a donné pouvoir à Laurent Lucaud  
Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Alain Gaudineau

Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau  
Bernard Rousseau a donné pouvoir à Alain Guillon  
Monique Vivion a donné pouvoir à Michel Servain

Absents excusés (31) : François Audoux, Jean-Marie Barré, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Fabien Bonnet, Didier Carjat, Vincent Chenu, Jean-Michel Choisy, Fabrice Dinais, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Bernard Jamain, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Romain Mignot, Philippe Moigner, Yannick Quintard, Stéphane Raynaud, Xavier Robin, Franck Roy, Séverine Saint-Pé, Emmanuel Soulas, Stéphanie Steinmetz, Eric Viaud.



Vu l'article L. 5211-49-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte "Eaux de Vienne-Siveer" en vigueur et plus particulièrement l'article 8,

Vu le Règlement intérieur des organes du syndicat mixte "Eaux de Vienne-Siveer, et plus particulièrement les articles 1 et 2,

L'article 7-1 des statuts d'Eaux de Vienne-Siveer postule que le Syndicat est organisé à un double niveau :

- au niveau départemental avec le Comité syndical,
- au niveau local avec des Comités locaux.

Il résulte notamment de la combinaison des articles 8-1, 8-2 des statuts d'Eaux de Vienne, et des articles 1 et 2 du Règlement intérieur de ses organes que :

- les Comités locaux doivent se situer entièrement dans le périmètre de l'EPCI concerné,
- le nombre d'élus composant les Comités locaux est plafonné à 80 titulaires et 80 suppléants par territoire d'EPCI,
- les délégués (titulaires et suppléants) du Comité syndical sont membres de droit d'un Comité local situé sur le territoire qu'ils représentent,
- les autres membres peuvent être choisis parmi les conseillers communautaires ou municipaux du périmètre du Comité local concerné,
- les EPCI et communes peuvent proposer la création, la composition et le périmètre des Comités locaux de leur territoire,
- les EPCI et communes des départements limitrophes du Département de la Vienne, adhérents du syndicat, participeront au Comité local dont le périmètre se situe dans le département de la Vienne et jouxte leur territoire,
- le Comité syndical fixe par délibération la liste, le périmètre et la composition des Comités locaux, qui sera annexée au Règlement intérieur.

Par délibérations n°6 du 30 juin 2021 et n°6 du 16 février 2022, le Conseil syndical a entériné la création et la composition des Comités locaux proposés par les EPCI.

Depuis lors :

- Monsieur Xavier Monnais a été élu maire de la commune de Thollet le 30 mai 2020, suite à la démission de Monsieur Joël Fruchon (jugé inéligible) : il devient membre suppléant du **Comité local de Brigueil-le-Chantre**,
- Madame Valérie SIMON a été élue maire de la commune de Sainte-Radegonde le 4 juillet 2022, à la suite de la démission de Monsieur Frédéric Jarry : Madame Valérie SIMON devient membre du **Comité local de Grand Poitiers Est** à la place de Frédéric Jarry,
- la commune de Montmorillon a proposé de remplacer Monsieur David Aladenise par Monsieur Christophe Martin, pour la représenter au sein du **Comité local de Lathus - Montmorillon - Jouhet**,
- le nom de Monsieur Jacques Bouloux (Jouhet), membre du Comité local de **Lathus - Montmorillon - Jouhet**, qui avait été omis par erreur dans la précédente délibération, a été ajouté,
- Monsieur Frédéric Pierron, maire de la commune de Lésigny, étant actuellement empêché en raison d'une décision de justice, la commune sera représentée par Monsieur Alain Ménard (titulaire) et Monsieur Daniel Leroy (suppléant) au sein du **Comité local de Vals de Gartempe et Creuse**,
- Monsieur Thierry Daulard a été élu maire de la commune de Vellèches le 30 juin 2022, à la suite de la démission de Monsieur Frédéric Schmitt : Monsieur Thierry Daulard devient membre du **Comité local de Vaux-sur-Vienne** à la place de Frédéric Schmitt,

**Aussi, il est proposé de mettre à jour la liste des membres de Comités locaux telle que figurant en annexe.**

Il est procédé au vote :

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstentions	Vote Pour	Vote Contre
82	3	78	1

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages dont 1 vote contre et 3 abstentions, décide :

- d'approuver la mise à jour de la liste des membres des Comités locaux proposée,
- d'adopter par conséquent, la liste, le périmètre et la composition de l'ensemble des Comités locaux telle que figurant en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

## Annexe

### Liste, composition et périmètre des Comités locaux :

#### > [Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut](#) :

##### Comité local de Châtelleraut-Naintré :

Titulaires	Suppléants
Evelyne AZIHARI (Châtelleraut)	Jeannie MARECOT (Châtelleraut)
Stéphane RAYNAUD (Châtelleraut)	Françoise BRAUD (Châtelleraut)
Michel DROIN (Châtelleraut)	Béatrice ROUSSENQUE (Châtelleraut)
Michel FRESNEAU (Châtelleraut) <b>coordinateur</b>	Elisabeth PHILIPPONNEAU (Châtelleraut)
Laurence RABUSSIER (Châtelleraut)	Gwénaelle PRINCET (Châtelleraut)
Pierre BARAUDON (Châtelleraut)	Jacques MELQUIOND (Châtelleraut)
Laurent DUFFAULT (Naintré)	Patrice CANTINOLLE (Châtelleraut)
	David SIMON (Châtelleraut)
	Maryse LAVRARD (Châtelleraut)

##### Comité local de Vaux-sur-Vienne :

Titulaires	Suppléants
Antoine BRAGUIER (Saint-Gervais-les-Trois-Clochers) <b>coordinateur</b>	Pascal LECLERC (Saint-Genest d'Ambière)
Claude MARCHAISSEAU (Antran)	Eric HANSE (Orches)
Pierre LOURY (Saint-Rémy-sur-Creuse)	Jean-Bernard GUÉRY (Leugny)
Jacques GALLOCHAT (Colombiers)	Patrice RUNFOLA (Colombiers)
Dominique CHAINE (Thuré)	André GUIGNARD (Thuré)
Alain PICARD (Scorbé-Clairvaux)	Francis SOURIAU (Mondion)
Franck ROY (Dangé Saint-Romain)	Pascal ROCHER (Usseau)
Henri COLIN (Lencloître)	
Jacques SABOURIN (Les Ormes)	Jean-Marie BRUNEAU (Les Ormes)
Alain BESNAULT (Oyré)	
Bénédicte DE COURREGES (Ingrandes-sur-Vienne)	
Fabrice DINAIS (Buxeuil)	Patrick TROUVE (Buxeuil)
Jean-Pierre MAISY (Cernay)	
Philippe BIGOT (Doussay)	
Frédéric MERCHADOU (Leigné-sur-Usseau)	
Franck REBY (Ouzilly)	
Pascal BARBOT (Port-de-Piles)	
Thierry PRIEUR (Saint-Christophe)	
Martine GODET (Savigny-sous-Faye)	

Marc CHAINEAU (Sérigny)	
Christian PEPIN (Sossay)	
Philippe FOUCTEAU (Vaux-sur-Vienne)	
<b>Thierry DAULARD</b> (Vellèches)	

### Comité local de Vienne-Ozon :

Titulaires	Suppléants
Pierre LEDOUX (Availlles en Châtellerault)	Dominique MARTIN (Senillé Saint-Sauveur)
Laurent BLIN (Bonneuil-Matours)	Franck BONNARD (Bonneuil Matours)
Alain MORON (Cenon-sur-Vienne)	
Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)	
Thierry MIREBEAU (Monthoiron) <b>coordinateur</b>	Christophe BOCQUIER (Monthoiron)
Françoise LE MEUR (Archigny)	
Gérard LEFEVRE (Archigny)	
Raymond DEMIOT (Bellefonds)	
Bernard HENEAU (Bellefonds)	
Jean-Louis GAUD (Vouneuil-sur-Vienne)	Bruno DANTIN (Vouneuil-sur-Vienne)
Cyril CIBERT (Chenevelles)	

### Comité local de Vals de Gartempe et Creuse :

Titulaires	Suppléants
Jean-Louis MICHEL (Coussay-Les-Bois)	Michel FAVREAU (Coussay-les-Bois)
Joël COGNE (Leigné les Bois)	Fatima BOUHASSOUM (Leigné-Les-Bois)
Xavier ROBIN (Vicq-sur-Gartempe)	Alain CATHELIN (Vicq-sur-Gartempe)
Thierry TRIPHOSE (Mairé) <b>coordinateur</b>	Charlie NIEMEZYCK (Mairé)
Annick GRATEAU (Pleumartin) <b>coordinatrice suppléante</b>	Jean-Pierre SOLIGNAC (Pleumartin)
	Flavien CARTIER (Pleumartin)
Yannick TARTARIN (La Roche Posay) <b>coordinateur suppléant</b>	Bertrand CUSSAGUET (La Roche Posay)
Jean-Marc AURIAULT (Angles-sur l'Anglin)	
<b>Alain MENARD (Lésigny)</b> <b>Frédéric PIERRON (Lésigny)</b>	<b>Daniel LEROY (Lésigny)</b>

➤ [Communauté de Communes du Civraisien en Poitou](#) :

**Comité local de Chantemerle :**

Commune	Titulaires	Suppléants
Anché	Patrick HABERAJTER	Estelle MARTIN-CHARDONNIER
Valence-en-Poitou	Fabrice HAIRAULT	
	Jules GIRARDEAU	
	Philippe BELLIN	
Voulon	Roland LATU <b>coordinateur</b>	Nadine PASQUET

**Comité local de La Source Bleue :**

Commune	Titulaires	Suppléants
Brion	Cédric PERROT	Roland THÉVENET
Champagné-Saint-Hilaire	Gilles BOSSEBOEUF Olivier PIN	
Gençay	François BOCK Claude FERRON Sophie VERGNAUD	
La Ferrière-Airoux	Rémy COOPMAN	Joël CHEBASSIER
Magné	Philippe MOIGNIER	Alain VILLEGIER
Romagne	Jean-Pierre MAURY	Emmanuelle RIVEREAU
Saint-Maurice-La-Clouère	Laurent DORET <b>coordinateur</b>	Claude MASSÉ
Saint-Secondin	Jean-Louis BOURRIAUX	Marie-Josée RICHARD
Sommières-du-Clain	René MORISSET	Gilbert JARASSIER

**Comité local du Sud-Vienne :**

Commune	Titulaires	Suppléants
Asnois	Etienne TOURON	Marie-Noëlle BRUNAUD
Blanzay	Annie DOUX	Gwenaëlle AUTET
Brux	Louis-Marie GROLLIER	Frédéric TEXIER
Champagné-le-Sec	Mickaël ECALLE	Frédéric MOREAU
Champniers	Jean-Olivier GEOFFROY	Jaquie BEZAGUET
Charroux	Sébastien LEOEUF	Frédérique NAULEAU
Chatain	Patricia CHAUMILLON	Marielle DARDILLAC
Château-Garnier	François AUDOUX	Jacques NIORT
Chaunay	Guy SAUVETRE	Alain DESBOURDES
Civray	Pascal LECAMP	



	Gilbert JALADEAU	
	Elsa AUDOUARD	
Genouillé	Jean-Guy VALETTE <b>coordinateur</b>	Jacques MORIN
Joussé	Armand GEOFFROY	Lydia NOIRAUT
La Chapelle-Bâton	Mathieu CAILLÉ	Jean-Michel MERCIER
Linazay	Véronique SAULMÉ	Maryline AYRAULT
Lizant	Jean-Claude GAUTHIER	Francis AUBINEAU
Payroux	Lydia HAQUET	Sylvie COQUILLEAU
Saint-Gaudent	Josette COLAS	Jean-Pierre ROUSSELOT
Saint-Macoux	Jean-Pierre BERNARD	Thierry BRIS
Saint-Pierre d'Exideuil	Jean-Claude BIARNAIS	Jean-Marie PEIGNÉ
Saint-Romain-en-Charroux	Jacky BEAU	Thierry BORIACHON
Saint-Saviol	Daniel DESCHAMPS	Pierre ESTEVE
Savigné	Serge GRIMAUD <b>coordinateur suppléant</b>	Jacques AUGRIS
Surin	Fabrice RAMBLIERE	Patrick PERRIN
Voulême	Éric BASTIER	Marie-Jeanne DE BERTREN

### Communauté urbaine de Grand Poitiers:

<p><b>Grand Poitiers Est</b> <b>(14 communes)</b></p> <p>Bignoux, Bonnes, La Chapelle Moulière, Chauvigny, Jardres, Lavoux, Liniers, Pouillé, La Puye, Saint-Julien l'Ars, Sainte-Radégonde, Savigny l'Evescault, Sèvres Anxaumont, Tercé</p>	<p>BAZILE Emmanuel BERJONNEAU Jean-Philippe CHENU Vincent COINEAU Dany GERBER Éric GOMEZ Kevin GUITET José GUITTET Pascale LANGLOIS-HULIN Françoise LARY Jean-Claude LUMINEAU Maguy MAERTEN Jean-Luc MIGNOT Romain <b>coordinateur</b> MONTFOLLET Daniel MULTEAU Gilles <b>SIMON Valérie</b> SURREAU Jacky <b>TOURAINÉ Françoise</b></p>
<p><b>Grand Poitiers Nord</b> <b>(4 communes)</b></p> <p>Beaumont Saint-Cyr, Dissay, Jaunay-Marigny, Saint-Georges-lès Baillargeaux</p>	<p>BONNET Fabien <b>coordinateur</b> CADU Dominique <b>DEBIN Françoise</b> GHIRLANDA Éric LEONARD Sébastien RÉVEILLAU Nicolas SANSIQUET Pascal</p>

	STEINMETZ Stéphanie SZUNIEWIEZ Jacky <b>coordinateur</b>
<b>Grand Poitiers Sud-ouest</b> <b>(9 communes)</b>  Celle l'Evescault, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Rouillé, Saint-Sauvant, Sanxay	AYRAULT Brigitte CHAPPET Christophe CHAUVET Bernard CHOISY Jean-Michel LÉONET Frédéric LUCAUD Laurent PLATEAU Damien <b>POIRIER Fredy coordinateur</b> PRIOUX Philippe QUINTARD Alain

➤ Communauté de communes du Haut-Poitou :

Dénomination / Territoires	Membres Titulaires	Suppléants
<b>Haut-Poitou Ouest</b> <b>(16 communes)</b>  Amberre, Ayron, Boivre-la-Vallée, Chalandray, Champigny-en-Rochereau, Cherves, Chouppes, Coussay, Cuhon, Latillé, Maillé, Maisonneuve, Massognes, Mirebeau, Thurageau, Vouzailles	BAYART Isabelle BERTHAUT Nathalie BIGOT Florent BOULAND Michel DABADIE Dominique <b>référent</b> DUSSOUL Jean-Jacques GARETIER Alexandre GAUDINEAU Alain LIEGE Gilles MARTIN Dominique METHE Gérard METIVIER Joël MOINE Jean-Paul PELLETIER Marie-Claire PETREAU Michèle PRODHOMME Willy TEXIER Claude VIOLEAU Johnny	BEAUJOUAN David BILLY Gilles CAYET Christophe COMBES Christian DESGRIS Alain DERIGNY Jean-Paul DUDOGNON Roland GARANGER Philippe GUERIN Denis GUERIN Fabien LACOSTE Hubert MERIGOT Fabienne MOREAU Jean-François PARENDEAU Michel ROLLAND Jacques ROUSSEAU Michel TOUZOT Gérard

<p><b>Haut-Poitou Est</b> <b>(11 communes)</b></p> <p>Avanton, Chabournay, Chiré-en-Montreuil, Cissé, Frozes, Neuville-de-Poitou, Quincay, Saint-Martin-La-Pallu, Villiers, Vouillé, Yversay</p>	<p>AYRAULT Bernard BOISSEAU Christian BOURDILA Marylène BRU Eric CHARRUAU Mathieu DELINEAU Gilbert <b>DORET Joël coordinateur</b> GARNIER Dominique GRATADOU Anne JOURNEAU Mickaël MALLET Michel MAUGE Anthony PARTHENAY Eric PATEY Philippe PENAUD Dominique PIERRE Dominique QUINTARD Yannick RENAUDEAU Henri SAINT-PÉ Séverine TROUVE Patrick</p>	<p>ARNAUDON Bernard BRUNEAU Max-André BRUNET Dominique</p> <p>FAIVRE François FLE Didier GAMBON Pascal HIPPEAU Bruno LAIR Yaurick MARTIN Eric METAIS Thierry NGUYEN-LA François PERAUD Jean-Noël PINEAU Sébastien POUPEAU Anita RIVIERE Pierre SURAULT Pierrick TAPIN Serge</p>
--	--	---

➤ [Communauté de Communes du Pays Loudunais, du Thouarsais et Chinon, Vienne & Loire :](#)

**Comité local du Bas Loudunais :**

Commune	Titulaires	Suppléants
Angliers	Nathalie BASSEREAU	
Arçay	Alain NOE	
Aulnay	Jacky GUIGNARD	
Berthegon	Jennifer TARTARIN	Patrice PIMBERT
Ceaux-en-Loudun	Régis SAVATON	
Chalais	Bernard JAMAIN	
Craon	Evelyne VALENCON	
Dercé	Bruno BOUQUET	Ludovic CHAMPION
Guesnes	Didier LAURENCE	Werner KERVAREC
La Chaussée	Serge BERT	
La Grimaudière	<b>Claude SERGENT coordinateur</b>	
La Roche Rigault	James GARAUULT	Thierry THADAUME
Martaizé	Jean-MARC MUREAU	
Maulay	Pierre DURAND	Michel DOSNE
Mazeuil	Patrice FRANÇOIS	
Messeme	Isabelle FRANÇOIS	Paul MAINAGE
Moncontour	Edouard RENAUD	Louis ZAGAROLI
Monts-sur-Guesnes	Frédéric MENICHETTI	Emmanuel MIGEON

Mouterre-Silly	Daniel COLAS	Alain ADHUMEAU
Neuil-sous-Faye	François PEAN	Cyrille RANCHER
Pouant	Jacques PROUST	Jean-Louis POIRIER
Prinçay	Axel BERGE	Olivier BROSSARD
Saint-Clair	Richard POUET	Thierry MENARD
Saint-Jean-de-Sauves	Françoise DERISSON	
	Christian MOREAU	Jacqueline BRUNET
Saint-Laon	Josette AUGUIER	Jean-François MARTIN
Saires	Franck CHICARD	Christophe RATOUIT
Sammarçolles	Mickaël REIGNIER	Lysiane BERTON
Verrue	Alex ETIENNE	Karine BODEREAU
THOUARSAIS (Marnes-79)	Michel DROMARD Rémy REIGNER	Laurent LANDRY
CHINON, VIENNE & LOIRE (Marçay-37)	Claude GODILLON	Virginie GIRON

### Comité local de Loudun-Basses :

Commune	Titulaires	Suppléants
Basses	Monique VIVION	
Loudun	Jean-Pierre JAGER <b>coordinateur</b>	Jean-Louis DOUX
	Jacques VIVIER	
	Michel JALLAIS	
	Bernadette VAUCELLE	

### Comité local des Trois-Moutiers :

Commune	Titulaires	Suppléants
Berrie	Jean-Paul FULNEAU	
Beuxes	Marylène FLEURIAU	Philippe MAILLET
Bourmand	Stéphane DELACOTE-VAULTIER <b>coordinateur</b>	Jean-Jacques BOURREAU
Curçay-sur-Dive	Bruno LEFEBVRE	Thierry GAUTREAU
Glénouze	Quentin SIGONNEAU	
Les Trois-Moutiers	Jean-Paul BELLAMY	Marie-Jeanne BELLAMY
Morton	Jean-Claude AUBINEAU	Pascal BEAUSSE
Pouancay	Charles DANCIN	

Ranton	Pascal BRAULT	Christophe CHAINEAU
Raslay	Michel SERVAIN	Jean-Michel GAUCHER
Roiffé	Bruno VERDIER	Justin LEROYER
Saint-Léger-de-Montbrillais	Philippe BATTY	
Saix	Thierry DOUSSET	Sylvie BARILLOT
Ternay	Hugues MARTEAU	Valérie GOUSSE
Vézières	Jacky DURAND	Guy FRADIN

➤ [Communauté de communes des Vallées du Clain :](#)

**Comité local des Vallées du Clain :**

<p>(32 membres titulaires pas de suppléants)</p> <p>Ensemble du territoire de la Communauté de communes des Vallées du Clain: Aslonnes, Château-Larcher, Dienné, Fleuré, Gizay, Iteuil, La Villedieu-du-Clain, Marçay, Marigny-Chémereau, Marnay, Nieuil-L'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Roches-Prémaries-Andillé, Smarves, Vernon, Vivonne</p>	<p><b>BEAUJANEAU Gilbert coordinateur</b> BOUCHET Roland BARRAULT Didier BOTTREAU Nicolas BONNEAU Patrick BUGNET Michel CHAPLAIN Christian COURTOIS Jean-Marie DELOUME Michel DESPLEBIN Jacques DUCHATEAU Bernard DUTAULT Patrick GALLAS Christian GARGOUIL Francis GIRARD Sandra GODET Michel GOURDEAU Thierry GRASSIEN Jean-Yves GREGOIRE Claude GRIMAUD Jean-Paul HERAULT Bertrand LOISEAU Frédéric MARCHADIER Rémy MERCIER Patrick MICAULT Françoise MORILLON Francis NORESKAL Rita PERROCHES Vivian QUINTARD Jacky RENOUARD Chantal SARDET Gérard THOREAU Alain</p>
--	--

➤ [Communauté de Communes de Vienne et Gartempe et commune de Tilly \(36\)](#)

**Comité local de Boisse - Destilles**

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Asnières-sur-Blour	Chantal GÖREI	André RENONCOURT
Availles-Limouzine	Liliane CHABAUTY	Sandrine FERRY
Isle-Jourdain (L')	Jean-Marie BARRÉ	Véronique WUYTS-LEPAREUX
Luchapt	Stéphane COUTURIER	Avril JOSPIN
Mauprévoir	<b>Bernard ROUSSEAU coordinateur</b>	Olivier BONNEAU
Millac	Danielle MAYTRAUD	Jacky DUROUSSEAU
Moussac	Didier CARJAT	Michel BOUIGES
Mouterre-sur-Blourde	Jean-Marie BATLLE	Bernard LASGNER
Nérignac	Thierry PERRIN	Philippe ROUGETET
Pressac	Jean-Charles OCTAVE	Jean-Louis MARTIN
Saint-Martin l'Ars	Viviane BOIREAU	Alison MCDONAGH
Usson-du-Poitou		Jean-Pierre BINARD
Vigeant (Le)	Jean-François VIOLETTE	Jean-Michel BONNEAU

**Comité local de Brigueil-Le-Chantre**

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Bourg-Archambault	Denis MOULIN	Joël MARTIN
Brigueil-le-Chantre	Patrick TOULOMET	Patrick DAUBISSE
Coulonges	<b>Jean-Charles VARESCON coordinateur</b>	Françoise ALAMOME
Journet	Yannis PERRIN	Sandrine ANDRÉ
Liglet	Guillaume LAMBERT	Marie-Joseph BOISJARDIN
Saint-Léomer	Philippe BOCQUET	Gaël PELISSIER
Thollet	Michel QUEVERT	<b>Joël FRUCHON</b>
Trimouille (La)	Alain GUILLON	Michel RODIER
TILLY (36)	Laurent PAIN	Eric VAN RIET

**Comité local de La Bussière - Saint-Savin**

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Antigny	Christophe LEFOULON	Emmanuelle BÉAUR
Béthines	Daniel PHILIPPAULT	Laurent MAUPETIT
Bussière (La)	Eric VIAUD	Loïc FRIQUET
Fleix	Laurent PAPUCHON	Maryvonne GALBOIS
Haims	Thierry REINIER	Arnaud BEAUCOURT
Lauthiers	Ali Kamel HAFSIA	Marylène DIAS MOREIRA
Nalliers	William BOIRON	Eric NIBAUDEAU
Paizay-le-Sec	Odile BÉNARD	Annie MOREAU
Saint-Germain	Michel PORTE	Joël PERIVIER
Saint-Pierre de Maillé	<b>Lionel BREGÉARD coordinateur</b>	Olivier BONNIN
Saint-Savin	<b>Hugues MAILLET coordinateur suppléant</b>	Eric JEAN
Villemort	Jacky GILLIER	Joachim GANACHAUD

### Comité local de Lathus - Montmorillon - Jouhet

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Adriers	André BERTHOMIER	Christophe SOUCHAUD
Jouhet	Benoît ADENOT	Lucie KERGALL
	Jacques BOULOUX <b>coordinateur</b>	
Lathus-Saint-Rémy	Christian SOUILLE	Nicolas VOISIN
Montmorillon	Bernard BLANCHET	<b>Christophe MARTIN</b>
Montmorillon	Jean-Philippe BOYARD	
Moulismes	Nathalie TABUTEAU	Samuel PLAISIER
Plaisance	Emmanuel SOULAS	Mickaël CHARTIER
Saulgé	Cyril DARDILLAC	Franck SOURY
Saulgé		Bruno PUYDUPIN

### Comité local du Lussacois

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Bouresse	Calixte LAGRUE	Jean-Claude LUTEAU
Chapelle-Viviers (La)	Patrick CHARRIER	Serge BOUTILLE
Civaux	Adrien PAGÉ	Bruno COURAULT
Goux	Claude DAVIAUD	Didier BODIN
Leignes-sur-Fontaine	Thierry CHARRIER	Angélique KOENIG
Lhonnaizé	Bernard GERMANEAU	Michaël RICHARD
Lussac-les-Châteaux	Jean BUJAULT	Jean-Luc MADEJ
Mazerolles	Alain FORT	Patrick GIRAUD
Persac	Serge BEGOIN	Mickaël GUERRAUD
Pindray	Michel CIROT	Jean-Marie GLAIN
Queaux	Catherine PAPILLIER	Joël MESMIN
Saint-Laurent-de-Jourdes	Christophe BRACHET	Daniel GABARD
Sillars	Philippe RAMAIOLI	Philippe COUTRET
Valdivienne	Denis GERMANEAU <b>coordinateur</b>	Philippe PAPUCHON
Verrières	Pierrick GIRAULT	Patrick MOISY

**Extrait du registre des délibérations  
du Comité syndical  
d'Eaux de Vienne-Siveer**

**Réunion du 21 septembre 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre**, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis dans le complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12 rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy COOPMAN.

Date de la convocation : 15 septembre 2022  
Nombre d'électeurs composant le collège électoral : 103  
Nombre d'électeurs présents : 71  
Nombre d'électeurs ayant donné un pouvoir : 11  
Nombre de votants : 82  
Président de la séance : Monsieur Rémy Coopman  
Secrétaire de la séance : Madame Pascale Guittet

**Délibération n°6**

Objet : **Protocole d'accord et de cadrage des réserves de substitution du Bassin du Clain**

Etaient présents (71): Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Pierre Bernard, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, François Bock (suppléant), Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Joël Cogné, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Michel Dromard, Bernard Duchateau, Michel Fresneau, Christian Gallas (suppléant), Francis Gargouil, Alain Gaudineau (suppléant), Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Pascale Guittet, Bernard Héneau, Werner Kervarec (suppléant), Odile Landreau, Roland Latu, Pierre Ledoux, Frédéric Léonet, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Françoise Micault, Jean-Louis Michel, Thierry Mirebeau, René Morisset (suppléant), Gilles Multeau, Adrien Pagé (suppléant), Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Alain Picard, Dominique Pierre, Olivier Pin, Frédy Poirier, Philippe Prioux (suppléant), Jacky Quintard, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Réveillault, Jacques Sabourin, Pascal Sansiquet (suppléant), Guy Sauvaitre (suppléant), Claude Sergent, Michel Servain, Jacky Surreau (suppléant), Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier.

Absents ayant donné pouvoir : (11)

Jacques Bouloux a donné pouvoir à Jean-Philippe Boyard  
Antoine Braguier a donné pouvoir à Evelyne Azihari  
Dominique Cadu a donné pouvoir à Nicolas Réveillault  
Henri Colin a donné pouvoir à Bernard Héneau  
Jean-Pierre Jager a donné pouvoir à Edouard Renaud  
Gilbert Jaladeau a donné pouvoir à Rémy Coopman  
Florence Jardin a donné pouvoir à Laurent Lucaud  
Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Alain Gaudineau



Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau  
Bernard Rousseau a donné pouvoir à Alain Guillon  
Monique Vivion a donné pouvoir à Michel Servain

Absents excusés (31) : François Audoux, Jean-Marie Barré, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Fabien Bonnet, Didier Carjat, Vincent Chenu, Jean-Michel Choisy, Fabrice Dinais, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Bernard Jamain, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Romain Mignot, Philippe Moigner, Yannick Quintard, Stéphane Raynaud, Xavier Robin, Franck Roy, Séverine Saint-Pé, Emmanuel Soulas, Stéphanie Steinmetz, Eric Viaud.



Eaux de Vienne est confronté depuis de nombreuses années à des problématiques de qualité de l'eau, tant en ce qui concerne les nitrates que les pesticides.

Le Syndicat a engagé, à ces titres, des opérations importantes de reconquête de la qualité de l'eau:

- des actions curatives via la construction d'usines de traitement ou la mise en place d'interconnexions,
- des actions préventives via plusieurs programmes Re-resources sur les captages prioritaires et d'autres actions de reconquête de la qualité des eaux brutes de captages sensibles destinées à la consommation humaine.

C'est dans ce cadre, et avec cet objectif de reconquête de la qualité de l'eau et d'une évolution agroécologique de l'agriculture, que le syndicat a souhaité s'associer aux travaux relatifs à la mise en place d'un protocole d'accord pour la réalisation de retenues de substitution sur le bassin du Clain.

Les réserves de substitution, dont le principe est de stocker l'eau prélevée en hiver dans le milieu naturel et les nappes souterraines pour l'utiliser au printemps et en été pour l'irrigation, constituent une des solutions identifiées par le plan national d'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte, différents projets portant sur la réalisation de 30 réserves de substitution sur le bassin du Clain sont portés par Rés'Eau Clain et 5 Sociétés Coopératives Anonymes de Gestion de l'Eau (SCAGE). Ils concernent environ 150 exploitations agricoles irrigantes, soit 16 % de la Surface Agricole Utile (SAU) du bassin du Clain et représentent un volume de 8,9 Mm<sup>3</sup> d'eau stockée.

Ces réserves ont fait l'objet de demandes d'autorisation, et notamment au regard de la réglementation découlant des codes de l'environnement et de l'urbanisme, et ont été autorisées par l'Etat entre 2017 et 2021.

A partir de septembre 2019, une première et large concertation a été engagée par l'Etat avec les acteurs du territoire dans l'objectif d'aboutir à un projet de réserves de substitution du bassin du Clain qui soit partagé par le plus grand nombre de parties prenantes locales, et formalisé dans un protocole d'accord.

Compte tenu de l'avis réservé d'un certain nombre d'acteurs de l'agriculture (Chambre d'agriculture) et de l'eau (EPTB Vienne, Grand Poitiers et Eaux de Vienne), une seconde concertation a été engagée dès le début de l'année 2022, tout d'abord sous l'égide de l'ADIV puis de nouveau de l'Etat.

L'objectif de cette seconde concertation était d'amender la première version du protocole.

L'enjeu de ce protocole est d'aboutir à un accord local, qui, s'il est validé par la Préfète coordinatrice de bassin, pourrait permettre l'élaboration d'un Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) dans le cadre du SAGE Clain. Cette déclinaison du protocole d'accord en plan d'actions, passée avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, définira également les principes de financement de celles-ci.

Eaux de Vienne a systématiquement accepté de participer aux concertations sur le projet de protocole d'accord afin de trouver collectivement des solutions durables de répartition et de préservation de la ressource en eau entre les différents usages.

La première version du protocole d'accord, qui constitue la stratégie opérationnelle du projet, présentait des carences importantes pour le Syndicat car elle n'apportait pas de réponses à un certain nombre de questions.

La seconde version du protocole d'accord a été adressée par l'Etat aux parties prenantes le 12 juillet 2022, en demandant à ces dernières de bien vouloir la soumettre à leurs instances délibératives pour avis.

Les principales évolutions enregistrées entre les première et deuxième versions portent sur différents éléments, dont certains concernent plus directement les enjeux de qualité de l'eau potable, portés par Eaux de Vienne :

- **durée des engagements** : La deuxième version du protocole indique que les agriculteurs irrigants s'engagent à respecter le protocole pour une durée de **20 ans** (aucune durée n'était précisée dans la version initiale). Des objectifs à atteindre ou à dépasser individuellement et collectivement ont été inscrits sur la séquence d'un premier contrat de territoire, soit aux horizons 3 ans et 6 ans. Le protocole a vocation à être actualisé par l'ensemble des parties prenantes dans le cadre des instances de gouvernance qui seront mises en place.
- **gouvernance autour d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP)** : quelques précisions ont été apportées sur les règles de fonctionnement de cette instance. Les travaux relatifs à son organisation (Président, constitution et poids des différents collègues), à ses moyens humains et financiers, aux modalités d'évaluation de l'évolution des pratiques agricoles (tableaux de bord, indicateurs de suivi, ...), restent à mener.
- **implication des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)** : cette implication des OPA présentes sur le bassin du Clain n'est pas développée. Le protocole précise qu'un accompagnement technico-économique par les conseillers agricoles est nécessaire pour le changement de pratiques agricoles jugé complexe et nécessitant un temps d'apprentissage et d'observation.

- **programmes Re Sources** : dans les zones d'intersection entre périmètres « protocole » et « Re Sources », les agriculteurs des SCAGE s'engageraient dans la mise en oeuvre des programmes Re-Sources, tout particulièrement dans la suppression de l'utilisation des « molécules herbicides à enjeux » sur les zones d'alimentation en eau potable éminemment sensibles. Le programme Re-Sources demeure une démarche partenariale et volontaire de reconquête de la qualité de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable, préexistante au protocole et ayant son propre mode de fonctionnement, de pilotage et de financement.
  
- **les produits phytosanitaires** : avec un accompagnement des agriculteurs dans la conduite du changement, une gestion fondée sur une logique de résultats est mise en place afin de mesurer le plus précisément possible les progrès accomplis et les résultats obtenus. Le protocole conduira à la réalisation d'un diagnostic initial de chaque exploitation permettant d'établir un état des lieux des pratiques. Les agriculteurs engagés s'inscrivent dans une trajectoire de réduction des produits phytosanitaires. Dès la première année, chaque adhérent de la SCAGE s'engage dans des actions en faveur de la qualité des eaux et de la biodiversité, selon des trajectoires de diminution des impacts et notamment la baisse des Indicateurs de Fréquence de Traitements (IFT) phytosanitaires selon les modalités suivantes :
  - IFT herbicides : diminution de 15 % d'ici 2025 et - 30 % d'ici 2028 par rapport à l'IFT herbicides de référence du territoire
  - IFT total : diminution de 25 % d'ici 2025 et - 50 % d'ici 2028 par rapport à IFT total de référence du territoire.

Au vu des évolutions apportées dans le cadre de cette seconde version du protocole d'accord, figurant en annexe,

Au vu des évolutions apportées dans le cadre de cette seconde version du protocole d'accord, figurant dans le Livret de synthèse (pages 136 à 219), il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur une des deux options suivantes:

- accepter le protocole d'accord, et autoriser le Président à le signer,
- refuser le protocole d'accord.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstentions	Accepter	Refuser
82	18	37	27

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages, décide d'accepter le protocole d'accord, et d'autoriser le Président à le signer.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,